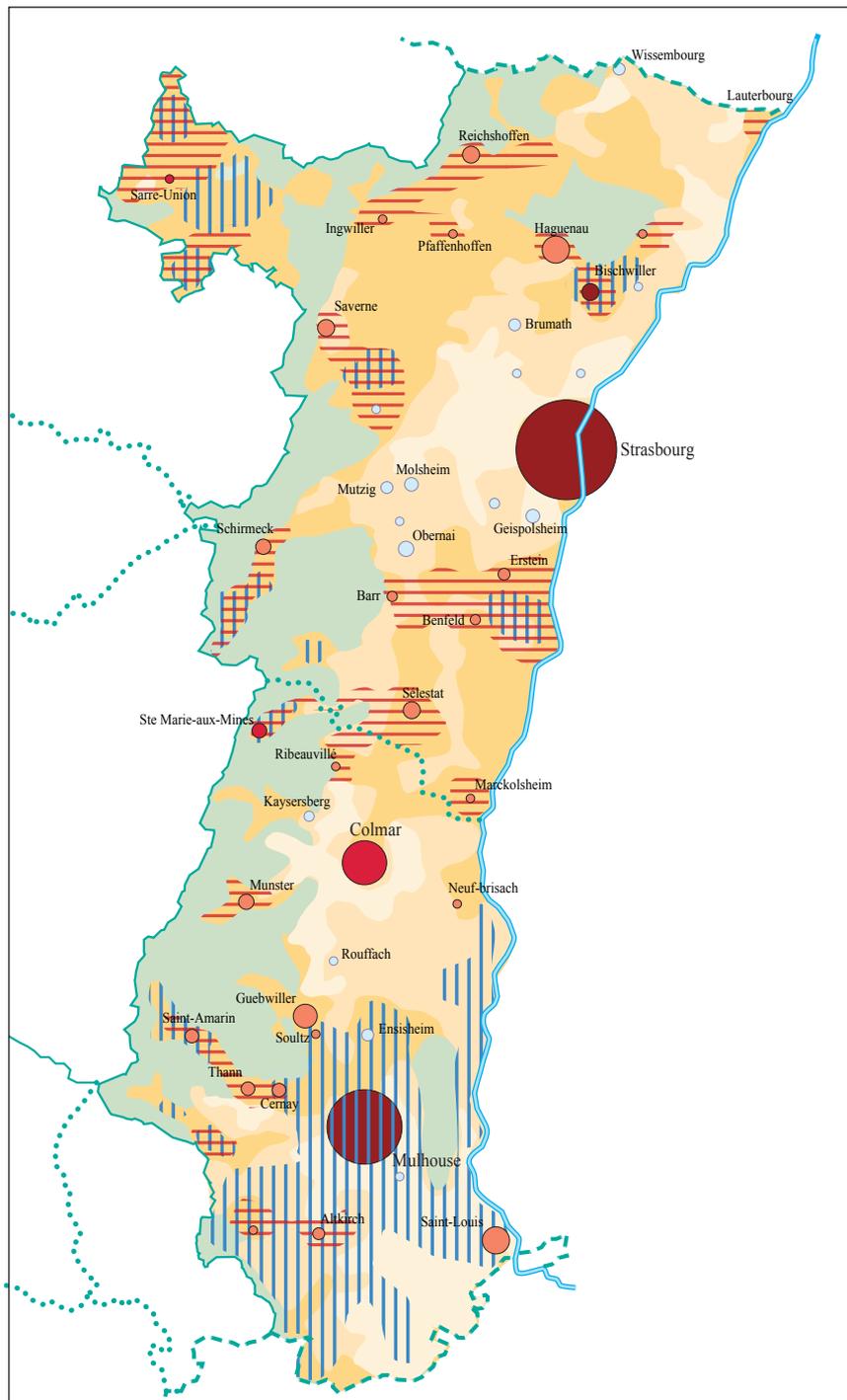


TERRITORIALISATION DE LA PAUVRETÉ ET DE LA PRÉCARITÉ EN ALSACE



Ce document a été élaboré à partir d'un dispositif de suivi de l'observation sociale mis en place au Secrétariat Général pour les Affaires Régionales et Européennes. Ce système est utilisé pour suivre l'évolution de certains indicateurs nécessaires aux orientations de la politique de la ville, pour laquelle le SGARE a un rôle de coordination au niveau régional. Il permet également d'établir des diagnostics territoriaux à l'échelle des quartiers des grandes villes et de l'ensemble des communes de la région sur le thème de la pauvreté et de la précarité. Cette étude s'inscrit dans cette deuxième orientation.

Le Service d'études du SGARE Alsace en a assuré le pilotage dans le cadre d'un partenariat associant des services de l'État et des Établissements publics. Le SESGARE Alsace a également contribué à la production de certains éléments de cadrage de l'étude et à la cartographie.

Le partenariat est composé pour l'État, de la Direction régionale de l'INSEE, de la Direction régionale de l'action sociale et sanitaire (DRASS), de la Direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DRTEFP), et de la Direction régionale de l'Équipement. Les établissements publics sont les Caisses d'allocations familiales du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, la Caisse régionale d'assurance vieillesse d'Alsace et de Moselle (CRAV) et l'Union régionale des caisses d'assurance maladie (URCAM).

L'étude a été réalisée avec des moyens propres aux services impliqués dans le partenariat, et grâce aux financements conjoints de la Délégation interministérielle à la ville (DIV) et de la Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires (DIACT).

La production de certains éléments de diagnostic comme l'organisation et l'animation d'ateliers thématiques avec des acteurs sociaux a été confiée au bureau d'étude COMPAS-TIS.

Directeur de la publication	Jean-Paul FAUGERE – Préfet de la Région Alsace – Préfet du Bas-Rhin
Coordination	Amandine TURCK - Jean-Patrick JOUHAUD (SESGARE)
Rédaction de l'étude	Amandine TURCK - Jean-Patrick JOUHAUD - Philippe ROESCH (SESGARE) Robert MOREL-CHEVILLET - Monique SCHMITT - Stéphanie BONESCHI - Françoise DIDIERJEAN (INSEE) Catherine FISCHER (DRASS) Laurence CLIDI (CRAV) Gérard LEONHARDT (DRE) Marc SCHALCK (COMPAS-TIS)
Participation à l'étude	Christine BENAD (CAF du Bas-Rhin) Catherine LUKASEK (URCAM) Clément HECHT (DRTEFP)
Cartographie	Amandine TURCK - Jean-Patrick JOUHAUD (SESGARE)

AVANT-PROPOS

Dans le cadre de l'observation locale et régionale de la pauvreté et de la précarité, le SGARE réalise un document « Territorialisation de la pauvreté et de la précarité en Alsace ». Ce dernier s'inscrit dans une démarche complémentaire et actualisée d'une précédente étude, parue en 2001 et pilotée par l'INSEE-Alsace.

Ce dossier s'attache à établir un diagnostic global de la pauvreté-précarité en Alsace à l'échelle de l'ensemble de la région, des communes ou des quartiers lorsque les indicateurs le permettent.

La pauvreté et la précarité sont analysées à travers les différents facteurs illustratifs ou explicatifs. Le chômage, les bas salaires, l'activité partielle non choisie, en se développant, entraînent la paupérisation de territoires auparavant épargnés.

Plusieurs indicateurs, révélateurs des situations de pauvreté à l'intérieur des villes comme sur l'ensemble du territoire alsacien, sont élaborés en s'intéressant aux domaines des revenus, des minima sociaux comme le revenu minimum d'insertion par exemple, de la santé, du surendettement et du logement.

Ce spectre élargi de l'observation est complété et illustré par de nombreuses cartes.

Tant du point de vue du chômage que de l'intensité de la pauvreté, l'Alsace demeure dans une situation encore enviable par rapport à bien d'autres régions. Cependant, la dégradation récente et rapide du marché de l'emploi, la montée concomitante du chômage, annoncent d'importantes difficultés.

Concentrées dans les grandes agglomérations à la fin des années quatre-vingt-dix, la pauvreté et la précarité continuent de s'y développer. Mais le phénomène ne se limite plus aux Zones urbaines sensibles et s'étend, parfois avec plus d'intensité, à d'autres quartiers urbains. Il se propage également dans les petites villes de la région et les territoires, qu'elles influencent. Dans ces périphéries éloignées des grands centres urbains, l'évolution des situations de précarité est liée aux réductions et aux délocalisations des emplois des activités industrielles.

Certaines caractéristiques de la pauvreté et de la précarité ont été l'objet de confrontations entre des acteurs de terrain sous la forme d'ateliers. Ils permettent, par des encarts intitulés « paroles d'acteurs », d'enrichir le document au-delà des analyses statistiques et cartographiques.

SOMMAIRE

<i>Territorialisation de la pauvreté - précarité</i> _____	5
La pauvreté est principalement urbaine _____	5
Répartition inégale de la pauvreté dans les principales villes _____	9
<i>Des facteurs de la pauvreté - précarité</i> _____	15
La hausse du chômage la plus élevée des régions métropolitaines _____	15
L'activité partielle et les bas salaires augmentent _____	19
<i>Des indicateurs de pauvreté – précarité</i> _____	25
Moindre évolution du revenu des ménages _____	25
Forte progression des populations sous le seuil de bas revenus _____	27
La population « précaire » plus répartie sur le territoire _____	31
Le Revenu Minimum d'Insertion dans les 3 grandes villes _____	33
Six profils d'allocataires en Alsace _____	35
La précarité des personnes âgées est urbaine _____	39
Précarité des familles monoparentales _____	43
Les situations de surendettement s'accroissent dans la région _____	47
La croissance des bénéficiaires de la CMU-Complémentaire en Alsace _____	55
Éléments de cadrage sur le logement _____	65

La pauvreté et la précarité : quelles définitions ?

Le Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement (2005) définit la **pauvreté** comme «l'état d'une personne, d'une famille ou d'un groupe qui dispose de faibles ressources». Bien que cette première partie de définition privilégie la dimension monétaire, le Ministère rajoute aussitôt que la pauvreté «n'est pas réductible au seul indicateur de type monétaire mais concerne également d'autres aspects du quotidien comme le logement, la santé, la formation, le travail, la vie familiale».

La relativité de cette notion :

la pauvreté ne peut être appréciée qu'en fonction des contextes socio-économique, culturel, géographique et historique de la société à laquelle elle est associée. Par exemple, l'appréciation de la pauvreté doit notamment tenir compte du pouvoir d'achat moyen du groupe concerné. La notion de pauvreté varie également selon la perception des individus de leurs conditions d'existence jugées indispensables, etc.

Des distinctions existent entre la pauvreté relative et une pauvreté dite «absolue», fondée sur des besoins minimaux et des consommations incompressibles (besoins de première nécessité objectivement indispensables à la survie : consommation alimentaire, habillement...).

Il en résulte plusieurs caractérisations de la pauvreté, dont la qualité de la mesure statistique et territoriale est très inégale :

- **la pauvreté monétaire** touche les populations dont les ressources sont inférieures à un certain seuil ;

L'INSEE, comme Eurostat et les autres pays européens, mesure la pauvreté monétaire de manière relative alors que d'autres pays (comme les États-Unis ou le Canada) ont une approche absolue. Dans l'approche relative, le seuil est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de revenu de l'ensemble de la population. L'INSEE le fixe habituellement à 50% du niveau de revenu médian par unité de consommation tandis qu'Eurostat privilégie le seuil de 60 % du niveau de revenu médian.

La CAF, quant à elle, parle de « seuil de bas revenus». Elle base également son calcul sur la moitié du revenu médian, mais, à la différence de l'INSEE, prend en compte l'ensemble des ressources, y compris les revenus de redistribution (allocations sociales, Aide Personnalisée au Logement, Revenu Minimum d'Insertion, etc.).

- **la pauvreté de conditions de vie** concerne des personnes affectées par des manques de nature «existentielle» ou «matérielle» (alimentation, vêtement, chauffage, logement...), ainsi que des manques de nature «sociale» ou «relationnelle» (vis-à-vis de l'emploi, des loisirs, de la famille..., rareté des liens familiaux, amicaux, sociaux...);

- **la pauvreté administrative** prend en compte les bénéficiaires d'aides sociales, particulièrement de minima sociaux (ex : RMI, Allocation Adulte Handicapé, Allocation de Solidarité Spécifique...);

- **la pauvreté subjective** s'appuie sur la perception de personnes interrogées notamment au sujet de leur position dans une structure sociale donnée, du niveau de vie en dessous duquel ils se considéreraient comme pauvres, du risque de pauvreté qu'ils pensent encourir pour eux-mêmes ou pour leurs proches, mais aussi sur les difficultés financières qu'ils rencontrent et leurs conditions de vie ;

- **la pauvreté transitoire** s'apprécie à partir de la plus ou moins grande permanence des personnes dans l'état de pauvreté. Cette approche, nécessitant des méthodes de suivi individuel, est encore peu exploitée du fait de la lourdeur du type d'enquêtes à mettre en œuvre. Il est cependant important de distinguer les pauvres «permanents» de ceux qui le sont de manière transitoire (étudiants par exemple), afin d'adapter et d'optimiser les politiques et programmes d'actions aux populations ciblées.

Ces différentes approches ne s'opposent pas. Elles sont souvent complémentaires et parfois même, s'influencent mutuellement. Elles doivent être articulées pour permettre une vision sinon globale en tout cas multidimensionnelle.

La pauvreté multidimensionnelle se caractérise par l'accumulation de handicaps, de déficits résultant d'inégalités qui tendent à se renforcer réciproquement. Les inégalités s'engendrent les unes les autres et contribuent à former un processus cumulatif : faible niveau de formation, forte instabilité professionnelle, faiblesse des revenus primaires, faiblesse du patrimoine, difficultés de logement, morbidité et mortalité élevées du fait notamment de la durée et de la pénibilité du travail.

Le Conseil Économique et Social définit la «grande pauvreté» comme étant «déterminée par un cumul de précarité dans plusieurs domaines, leur persistance et la quasi-impossibilité de réassumer ses responsabilités et reconquérir ses droits par soi-même dans un avenir prévisible».

La précarité

Pour le Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement, la précarité est «l'absence des conditions élémentaires permettant aux personnes et aux familles d'assumer normalement leurs responsabilités et de jouir de leurs droits fondamentaux». Il précise que «les situations de précarité économique et sociale sont diverses et souvent cumulatives. Elles sont liées en grande partie à la dégradation du marché de l'emploi. Elles peuvent aussi avoir pour origine ou être associées à d'autres facteurs qui, en se combinant, risquent de les faire évoluer vers des situations d'extrême pauvreté, à la limite de l'exclusion».

Le Conseil Economique et Social voit dans la précarité «l'absence d'une ou de plusieurs sécurités, notamment celle de l'emploi, permettant aux personnes et familles d'assumer leurs obligations professionnelles, familiales et sociales et de jouir de leurs droits fondamentaux».

Territorialisation de la pauvreté - précarité

La pauvreté est principalement urbaine

L'Alsace a connu jusqu'à la fin des années 90 une conjoncture favorable, sur le plan national et européen, marquée par une croissance économique continue, un faible taux de chômage, une dynamique de création d'emploi et d'entreprises.

Malgré la vitalité de ses entreprises, comme de celle des pays frontaliers, l'Alsace n'a pu, toutefois, atténuer l'accroissement de populations précaires dans les grandes agglomérations au cours de cette période. Cette concentration urbaine a conduit au classement de certains quartiers en Zones Urbaines Sensibles (ZUS). Ces quartiers présentent des indicateurs de pauvreté/précarité comparables à ceux de la plupart des grandes agglomérations françaises touchées par ce phénomène durant ces deux dernières décennies.

Cependant, les situations de précarité sont globalement moins fréquentes en Alsace que dans le reste des régions françaises en 2000.

La dégradation de l'emploi engendre de la précarité en Alsace

À partir de 2001, le dynamisme économique de l'Alsace s'est affaibli. Ce qui faisait la force de la région (son industrie, l'imbrication de son économie à celle de ses voisins d'outre-Rhin) est aujourd'hui perturbé par les nouvelles orientations de l'économie mondialisée. Aux difficultés françaises, s'ajoutent la crise que traverse l'Allemagne et la restructuration de l'économie bâloise, qui affectent durablement le tissu des entreprises et le marché du travail alsacien. Son industrie et les domaines d'activité dans lesquels la région est spécialisée, se situent dans des secteurs aux logiques de croissance intensive avec réduction et/ou délocalisation d'emplois (automobile, mécanique, chimie, ...), voire de déclin (textile-habillement, bois-meuble). La région se caractérise aussi par sa forte dépendance aux stratégies d'entreprises externes à la région.

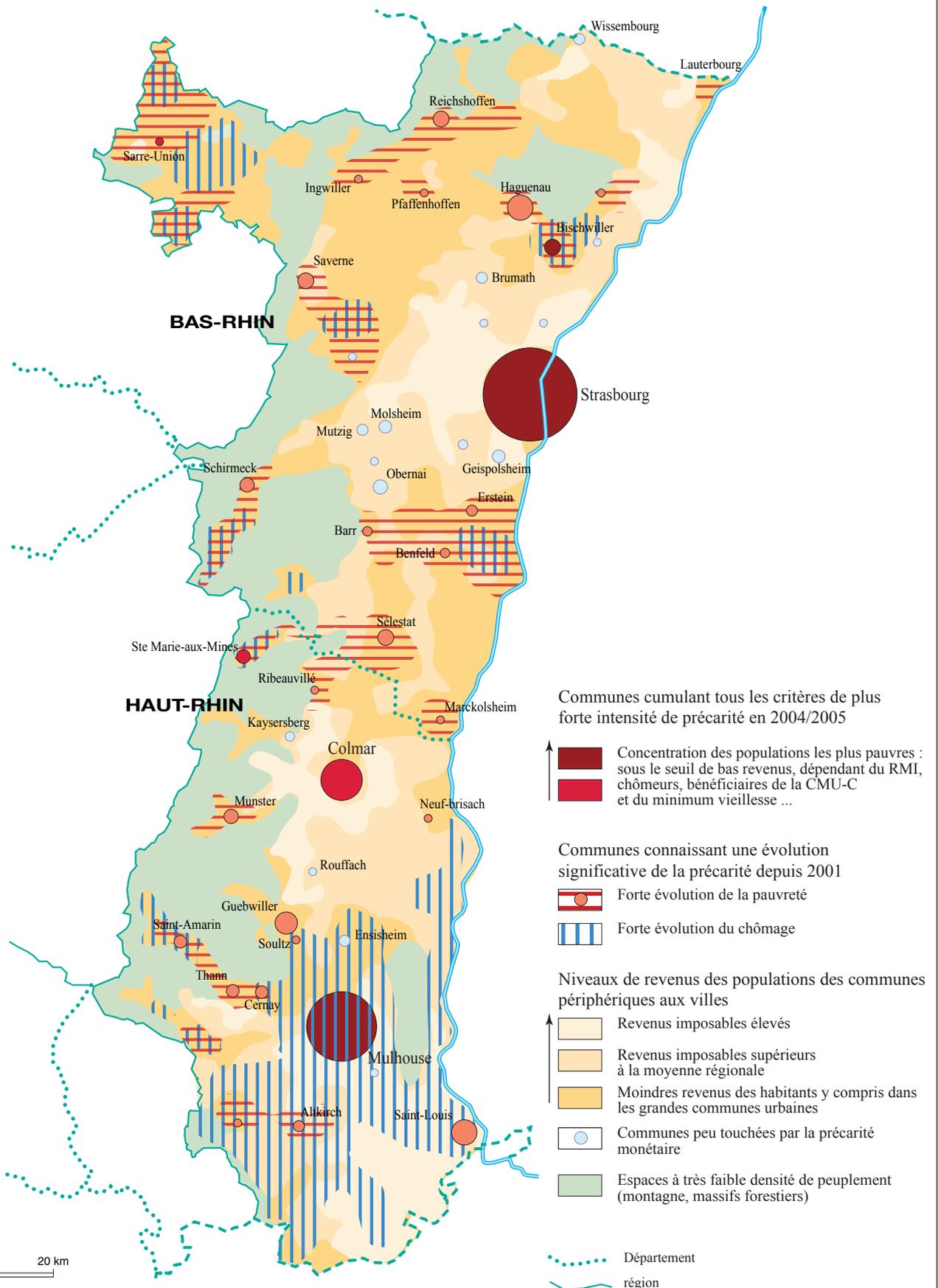
Ces mutations économiques se traduisent par un chômage qui se rapproche de la moyenne nationale. Au cours de ces quatre dernières années, l'Alsace enregistre la plus forte hausse régionale pour atteindre 8,6% en décembre 2005 (9,6% de moyenne nationale). Cette progression du chômage résulte principalement de la suppression d'emplois existants et d'un faible taux de création d'emplois. Au cours du 1^{er} semestre 2006, le chômage diminue en Alsace, comme dans toutes les régions françaises, mais ce recul est moins élevé que celui du pays. Sept régions ont maintenant un taux de chômage plus faible que celui de l'Alsace en juin 2006 (8,3%, la France étant à 9%).

Cette fragilisation de l'emploi a des effets sur le plan social. En 2004, 157 800 personnes de moins de 65 ans vivent sous le seuil de bas revenus, soit 10,3% de la population alsacienne correspondante (12,9% en France métropolitaine).

Cependant, la pauvreté et la précarité progressent sur le territoire alsacien à un rythme nettement supérieur à celui de la France. Entre 2001 et 2004, l'Alsace connaît la plus forte progression de la part des populations vivant sous le seuil de bas revenus (+12,7%) devant l'Île-de-France (+11,1%), la moyenne française étant à 6,7%.

Quels que soient les indicateurs permettant de caractériser la précarité, l'Alsace présente dans l'ensemble les plus mauvaises évolutions nationales : chômage, bas revenus, Revenu Minimum d'Insertion (RMI), revenu des foyers fiscaux, minimum vieillesse, couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C).

Concentration urbaine et diffusion périphérique de la précarité



0 10 20 km

TERRITORIALISATION DE LA PAUVRETE - PRECARITE

Les effets de cette dégradation économique et sociale affectent différemment les composantes territoriales de l'Alsace. La dégradation de l'emploi observée depuis 2001 a pour conséquence de conforter la précarité déjà ancrée dans les ZUS. Mais le phénomène s'étend avec plus d'intensité à d'autres quartiers des pôles urbains et se diffuse dans les petites villes de la région et dans les territoires les plus périphériques.

La précarité concentrée dans certaines villes entourées de périphéries aisées

Sur le territoire, la précarité reste une caractéristique urbaine. C'est dans les trois principales agglomérations de la région que se concentrent les plus grandes masses de populations concernées par le chômage, le RMI, la pauvreté, les bénéficiaires du minimum vieillesse ou de la Couverture Maladie Universelle Complémentaire (CMU-C). Le poids régional de ces populations dans les pôles urbains (57% à 77%) y est largement supérieur à celui de leurs habitants (45,5%).

Dans ces agglomérations, la précarité est particulièrement présente dans trois grandes communes de Strasbourg, Colmar et Mulhouse. Plus de la moitié des populations pauvres, 63% des populations couvertes par le RMI et 60% des bénéficiaires de la CMU-Complémentaire vivent dans ces trois villes qui ne regroupent que 25% de la population régionale. Les ZUS concentrent une grande partie de ces difficultés, mais la diffusion de la précarité à d'autres quartiers au sein de ces communes contribue également à expliquer ces chiffres.

Dans l'agglomération strasbourgeoise, le contraste est très élevé entre la commune pôle et les couronnes périphériques, à l'exception de Schiltigheim et Bischheim, au contact de la capitale régionale, qui présentent également des indicateurs de précarité élevés. Ces deux villes disposent d'un parc de logements sociaux important, dont certains sont regroupés en ZUS.

À Strasbourg, un habitant sur cinq vit sous le seuil de bas revenus. Mais la capitale alsacienne regroupe 31% des populations les plus pauvres de la région, 40% des bénéficiaires du RMI, alors que son poids démographique n'est que de 15,5% de la population totale.

Dans les communes de Bischheim et Schiltigheim, la part des populations sous le seuil de bas revenus est également nettement supérieure à la moyenne régionale avec respectivement 20% et 17,5% de la population âgée de moins de 65 ans.

Les habitants des autres communes résidentielles entourant Strasbourg sont moins affectés par la dégradation du marché du travail et font partie des populations aux revenus les plus élevés de la région. Ils forment un ensemble continu en direction de l'Ouest de l'agglomération avec les petites villes du piémont entre Wasselonne, Molsheim et Obernai qui ont bénéficié de la délocalisation de certaines activités de l'agglomération strasbourgeoise.

Le Sud de la grande périphérie de la capitale alsacienne, au contact de l'Alsace Centrale, est touché par une évolution de la précarité autour de Barr, Benfeld et Erstein. Ces territoires regroupent plus de populations fréquemment confrontées aux difficultés d'emploi, notamment dans les activités industrielles. Cette situation est sensiblement équivalente autour de Sélestat et de Marckolsheim.

À Colmar, la précarité ne se limite pas à la ZUS « Europe ». Elle s'étend également aux quartiers situés au Nord de cette ZUS. La ville présente toutefois des indicateurs de précarité inférieurs à ceux de Strasbourg et Mulhouse.

Autour de Colmar, les couronnes périurbaines sont peu touchées par la dégradation de l'emploi et ses conséquences sociales. Toutefois, des difficultés apparaissent dans la proximité de Ribeauvillé (industrie électronique) et se maintiennent dans la ville de Munster (métallurgie, textile). Dans ces espaces, les activités liées au tourisme et au vignoble ne suffisent pas à drainer les besoins en emplois pour une partie de la population.

TERRITORIALISATION DE LA PAUVRETE - PRECARITE

La ville de Mulhouse, comme celle de Strasbourg, est fortement touchée par la précarité. Un habitant sur quatre vit sous le seuil de bas revenus. La ville se caractérise également par une précarité élevée pour les personnes âgées de 65 ans et plus, puisque 12,5% d'entre elles perçoivent le minimum vieillesse, alors que le taux est de 9% à Strasbourg, 6,2% à Colmar et 4% en Alsace. Le chômage y est présent également avec plus d'acuité : près de 20% des actifs mulhousiens sont demandeurs d'emploi en décembre 2005 pour 14% à Strasbourg, 11% à Colmar et 9,5% en Alsace.

Cette précarité installée à Mulhouse résulte d'une succession de difficultés industrielles antérieures à la crise actuelle (textile, mécanique, potasse). Contrairement aux deux autres grands pôles alsaciens, elle s'inscrit dans un environnement géographique où la situation économique est plus complexe.

En effet, la Haute Alsace se singularise par une augmentation du chômage plus marquée que dans le reste de la région. Cela se ressent encore peu sur l'évolution de la pauvreté qui reste cantonnée dans Mulhouse. Les indemnités élevées des chômeurs, frontaliers ou ayant travaillé dans des établissements étrangers à proximité de la Suisse, freinent, pour le moment, le développement du processus de précarité dans cet espace. Ceci explique en particulier la forte évolution du chômage sur des communes aux revenus fiscaux très élevés entre Mulhouse et l'agglomération bâloise. Le développement des chômeurs frontaliers (à faible niveau de qualification) risque, au terme de leurs indemnités, de renforcer considérablement la précarité des populations de Haute Alsace, même si temporairement leurs revenus sont encore importants.

Autour de Mulhouse, la précarité se développe particulièrement dans les petites villes qui disposent notamment d'un parc de logements sociaux relativement important et qui sont peu concernées par l'emploi frontalier, à l'exception de Saint-Louis. Il s'agit notamment des têtes de vallées comme Thann/Cernay et Guebwiller/Soultz-Haut-Rhin.

Une situation contrastée entre Haguenau/Bischwiller et l'Outre Forêt

Dans l'agglomération de Haguenau-Bischwiller, la précarité est plus développée à Bischwiller. La structure industrielle de la ville est particulièrement vulnérable depuis de nombreuses années. Elle est orientée vers des secteurs en grandes difficultés (textile, usines de production à fort taux de main d'œuvre). Ceci explique que la ville était déjà confrontée à un niveau de précarité important en 2000. Celle-ci s'est accrue depuis lors avec 17% des habitants vivant sous le seuil de bas revenus.

Les communes situées au Nord de l'agglomération de Haguenau/Bischwiller apparaissent moins touchées par les évolutions de la précarité. La crise économique que l'Allemagne a traversée au cours de ces dernières années a surtout ralenti la croissance de l'emploi frontalier autour de Karlsruhe et dans les villes de la rive droite du Rhin le long de la bande rhénane. Mais les Alsaciens en poste dans les entreprises allemandes ont été relativement épargnés par le chômage.

La diffusion de la précarité dans les petites villes et périphéries éloignées des grands pôles

Dans ces territoires périphériques, organisés autour de petites villes, prédominent souvent des activités industrielles permettant aux populations de résider et de travailler à l'écart des grands pôles urbains. Dans ce cadre, les acteurs en charge du développement économique avaient pu, face aux nécessaires restructurations et mutations des activités industrielles, attirer les investisseurs industriels étrangers sur la quasi totalité de la région.

La tertiarisation de l'activité observée au cours des années 90 a engendré une croissance des emplois de services et de population autour des grands pôles, mais n'a pas bénéficié à ces territoires éloignés. Ce développement a rendu d'autant plus fragile le relatif équilibre qui avait pu être maintenu par une offre industrielle, bien irriguée sur le territoire, aujourd'hui remise en cause par les effets des mutations récentes de l'économie.

TERRITORIALISATION DE LA PAUVRETE - PRECARITE

Dans ces territoires comme la partie sud-ouest du Sundgau, la plupart des vallées vosgiennes, le piémont des Vosges du Nord (de Marmoutier à Niederbronn/Reichshoffen), l'Alsace Centrale, ou dans l'Alsace Bossue, se développe une précarité touchant des populations dépendantes des aléas des activités industrielles.

La rareté de l'offre d'emploi induit également une augmentation des « travailleurs pauvres » dans ces territoires et des populations vivant juste au-dessus du seuil de bas revenus (emplois à temps partiel, emplois intérimaires, etc.).

Les Zones Urbaines Sensibles toujours confrontées à la pauvreté

Les 19 ZUS regroupent 136 000 habitants, soit 7,8% de la population régionale, proportion supérieure à la moyenne nationale. Pour six d'entre elles, la population augmente entre 1990 et 1999. La population y est beaucoup plus jeune, 34% ont moins de 20 ans, qu'au niveau régional (25%) ou que dans l'ensemble des ZUS métropolitaines (25%). La population étrangère (22%) y est trois fois plus importante qu'à l'échelle régionale et la proportion de familles nombreuses plus élevée : 8,5% des ménages comptent plus de 6 personnes.

Les ratios de chômage¹ mettent en évidence la situation préoccupante des ZUS. Le ratio de chômage des ZUS alsaciennes atteint 21,6% en 2004 alors qu'il se limite à 12,5% pour les trois unités urbaines de Strasbourg, Colmar et Mulhouse. Les ZUS de l'agglomération mulhousienne sont confrontées à une situation plus dégradée puisque plus du quart de la population active est au chômage (25,1%).

La précarité dans ces quartiers reste élevée. Plus de 15 000 personnes (allocataires et ayants droit) vivent du RMI dans ces territoires, soit pratiquement le tiers de la population couverte par ce minimum social en Alsace. Le nombre de personnes vivant sous le seuil de bas revenus confirme cette tendance à la dégradation. En 2004, 43 300 personnes vivent sous ce seuil dans les ZUS, c'est-à-dire plus du quart de la population alsacienne à bas revenus.

Répartition inégale de la pauvreté dans les principales villes

Les situations de pauvreté ne se répartissent pas uniformément dans les différents quartiers à l'intérieur des grandes villes. La classification opérée sur les IRIS met partiellement en évidence un phénomène de ségrégation spatiale, et distingue des territoires en fonction du nombre de résidents défavorisés et de leurs principales caractéristiques².

Si 82% des allocataires pauvres résident dans des quartiers dits "pauvres" ou "précaires", ils ne sont pas absents des quartiers plus aisés (18%).

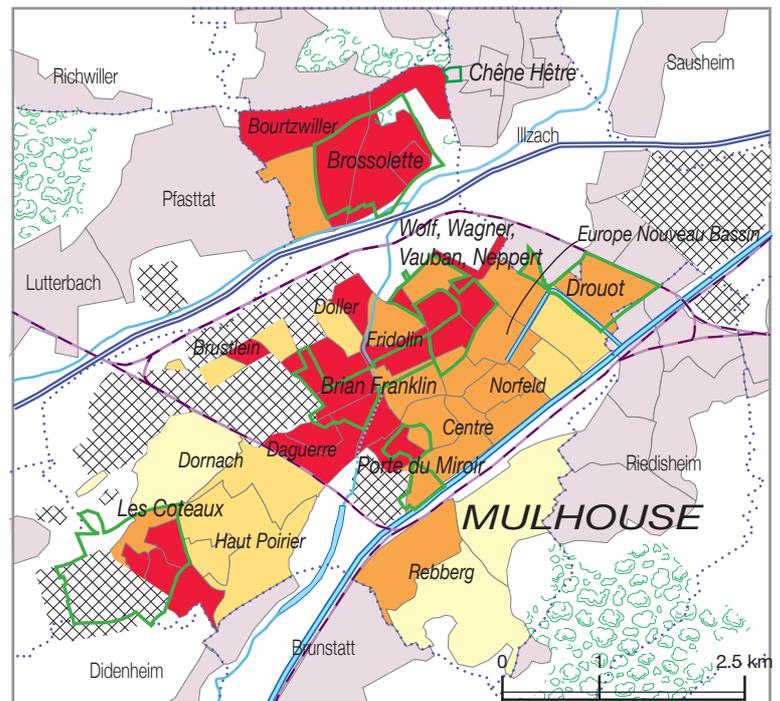
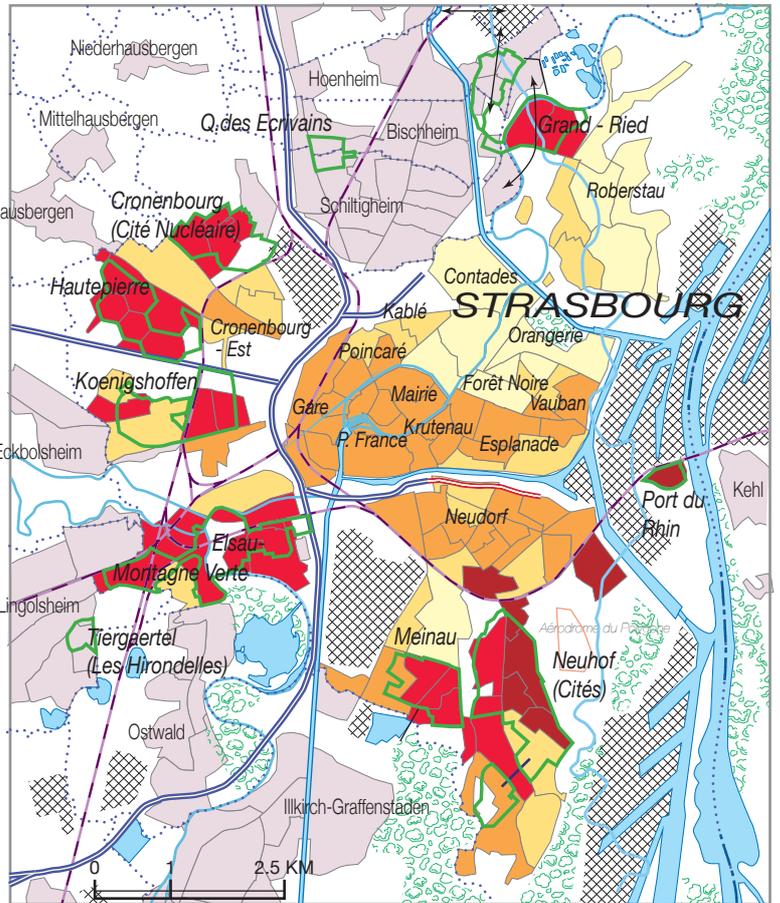
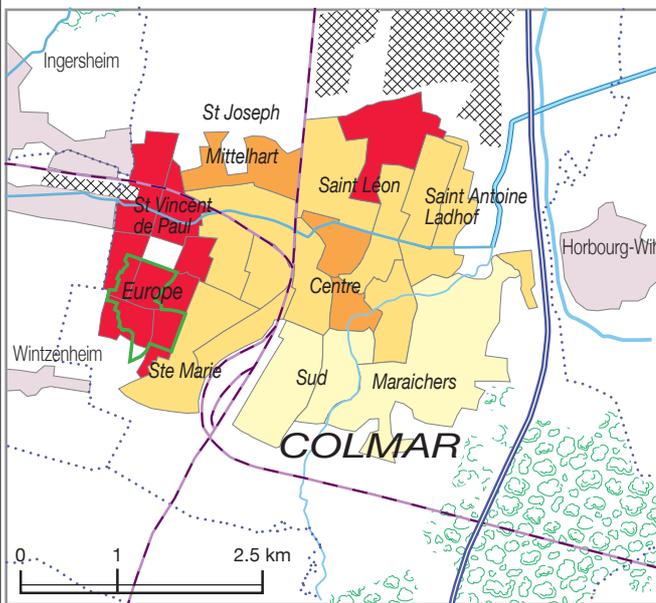
La typologie propose cinq catégories de quartiers, délimitées en fonction de la part des allocataires pauvres (les allocataires à bas revenus), du recours aux minima sociaux, du type de famille et de l'activité.

¹ Nombre de DEFM au 31 décembre rapporté à la population active de 1999

² IRIS : les îlots regroupés selon des indicateurs statistiques ont été définis par l'INSEE en 1999. Ils constituent un maillage permettant d'analyser les variations spatiales des phénomènes socio-économiques à l'intérieur des grandes villes. Les quartiers regroupent en général au moins deux IRIS.

Typologie de la pauvreté - précarité dans les villes de Strasbourg, Colmar et Mulhouse en 2004

Les situations de pauvreté ne se répartissent pas uniformément dans les différents quartiers. Dans les trois villes, les populations les plus "pauvres" débordent les Zones Urbaines Sensibles. Les quartiers centraux se caractérisent tous par une forte présence d'allocataires pauvres, majoritairement isolés.



Types de quartiers

- quartiers peu touchés par la pauvreté
- quartiers moins touchés par la pauvreté
- quartiers d'allocataires pauvres, avec des isolés
- quartiers d'allocataires pauvres, avec des familles nombreuses
- quartiers fortement touchés par la pauvreté
- Absence d'information
- Zones urbaines sensibles
- Zones d'activités

Sources : CAF du Bas-Rhin et du Haut-Rhin
INSEE
Fonds de cartes : © SGARE Alsace
Cartes réalisées avec le logiciel Philcarto : <http://perso.club-internet.fr/philgeo>

La typologie a été établie à partir de plusieurs caractéristiques des allocataires figurant dans les fichiers des CAF en 2004, sans aucun croisement avec des données du recensement de 1999.

TERRITORIALISATION DE LA PAUVRETE - PRECARITE

Huit allocataires pauvres sur dix vivent dans trois types de quartiers

Quartiers fortement touchés par la pauvreté

Dans ces quartiers où la pauvreté est plus prégnante qu'ailleurs, environ 70 % des allocataires ont des ressources inférieures au seuil de bas-revenus, alors que la moyenne calculée sur les trois grandes villes oscille autour de 50 %. Logiquement, le nombre de personnes percevant un minimum social, comme le nombre de Rmistés, est élevé.

Les familles monoparentales sont aussi relativement plus fréquentes dans ces quartiers : un tiers des résidents pauvres sont des chefs de famille monoparentale, alors qu'ils ne sont que 26 % pour les trois communes.

En revanche, parmi les personnes seules, il y a moins d'individus pauvres (38 %), qu'en moyenne dans les trois villes (45 %).

L'ampleur du chômage manifeste le degré important de précarité de ces quartiers : seulement 13% de ces ménages en difficulté disposent d'un emploi contre 29% en moyenne.

Tous les quartiers de cette catégorie se situent à Strasbourg et se regroupent au Sud de la ville. Ce sont les quartiers au Nord du Neuhof, l'Est et le Sud du Polygone et la partie Centre Ouest du Port du Rhin. Le Sud du Neudorf est aussi concerné mais subit en partie « l'effet des domiciliations », induit par la présence d'associations concentrant artificiellement la localisation de bénéficiaires de minima sociaux. Déjà fortement présente dans ces quartiers en 1998, la précarité ne s'est pas résorbée en 2004.

Quartiers d'allocataires pauvres, avec une proportion importante de familles nombreuses

Dans cet ensemble, la part des allocataires à bas-revenus, inférieure à celle relevée dans la catégorie précédente, atteint néanmoins 50 %. En outre, environ 20 % des bénéficiaires de la CAF perçoivent le RMI.

Près de 4 chefs de famille sur 10 ont en charge plus de deux enfants et sont souvent de nationalité étrangère. Les personnes isolées sont moins nombreuses : 30 %.

Le versement d'allocations logements et d'allocations familiales constitue, pour ces familles pauvres avec enfants, une source importante de revenus, qui permet de dépasser le seuil de bas-revenus.

Mais l'absence de travail fragilise la population vivant dans ces quartiers. En effet, 22% des allocataires pauvres sont au chômage et seuls 26% d'entre eux occupent un emploi.

Une partie de ces quartiers se situe à la périphérie du centre ville. À Strasbourg, citons le Polygone, la Canardière, le Stockfeld, une partie des quartiers de l'Elsau, de Koenigshoffen, HautePierre, Cronembourg, et de la Cité de l'III (Ouest et Est). À Colmar, il s'agit des quartiers Europe et Saint Vincent de Paul et à Mulhouse, les quartiers de Bourtzwiller et des Coteaux.

Les autres quartiers de cette catégorie sont plus proches du centre, comme le Nord Ouest de l'Esplanade à Strasbourg, la Fonderie, Daguerre, le sud de Fridolin, Wolf-Wagner et une partie du quartier Doller à Mulhouse.

Quartiers d'allocataires pauvres, avec proportion importante de personnes seules

Les personnes en situation de pauvreté, dans cet ensemble de quartiers, sont le plus souvent, jeunes, isolées (plus de la moitié) et lorsqu'elles vivent en couple, plutôt sans enfant.

Alors que les jeunes de 15 à 24 ans représentent 16 % des allocataires pauvres des trois communes, ils sont plus de 20% dans ces quartiers.

Parmi les allocataires, la moitié dispose de ressources inférieures au seuil de bas revenus, 20% bénéficient du RMI.

Le corollaire de la relative jeunesse de la population concernée, est d'une part le peu d'allocations familiales versées, d'autre part une proportion plus faible de titulaires du RMI, car la législation impose, dans le cas général, d'atteindre l'âge de 25 ans. La prestation phare est l'allocation logement : 80 % des précaires la perçoivent.

TERRITORIALISATION DE LA PAUVRETE - PRECARITE

Enfin, un peu plus d'un tiers occupent un emploi, mais le poids du chômage reste important (20 %).

La plupart de ces quartiers se situent au centre des agglomérations, en raison, probablement, de la présence accrue de petits logements. Citons le quartier de la Mairie, la Petite France, la Gare, Vauban et Krutenau pour Strasbourg. Quelques uns occupent la périphérie : Neudorf, une partie du Stockfeld, la Plaine des Bouchers (Ouest) pour Strasbourg, Briand Franklin, Drouot, Europe nouveau bassin, et Fonderie (au Sud) pour Mulhouse.

Deux types de quartiers moins touchés par la pauvreté abritent 18% des allocataires pauvres

Quartiers moins touchés par la pauvreté

Avec de plus faibles parts de bas-revenus (un tiers des allocataires), de titulaires du RMI, ces quartiers s'avèrent moins touchés par la pauvreté et la précarité.

Parmi les prestataires pauvres qui cependant y résident, près de la moitié sont isolés. Les foyers en charge d'un seul enfant sont, aussi, bien représentés. Plus d'un tiers de ces allocataires occupent un emploi.

Les allocataires, au-dessus du seuil de bas revenus ont souvent la charge d'un ou deux enfants. Ainsi, bénéficient-ils plus souvent d'allocations liées à des politiques familiales (la moitié touchent des allocations familiales) ou de soutien à l'activité féminine. La plupart d'entre eux sont âgés de 25 à 44 ans. Ils sont deux tiers à occuper un emploi.

Parmi les quartiers de Strasbourg figurent une partie du Neudorf, Kablé, Koenigshoffen, et Cronembourg. À Mulhouse, ces quartiers se situent à l'Est et à l'Ouest du centre ville : Brustlein, Doller, Haut Poirier, Dornach, et une partie de Drouot et Norfeld.

À Colmar, il s'agit de Saint Antoine-Ladhof, une partie de Saint Léon, Sainte Maire, Mittelharth et le Centre qui appartiennent à cette catégorie.

Quartiers peu touchés par la pauvreté

Cette catégorie regroupe 7 % des allocataires et moins d'un tiers sont des foyers à bas revenus. La part des bénéficiaires du RMI y est aussi relativement faible (un sur dix).

Les autres allocataires de ces quartiers aisés présentent le profil classique qui permet de bénéficier de prestations sans conditions de ressources. Ce sont des allocataires vivant en couple, avec deux enfants à charge qui bénéficient des mesures de la politique familiale. En effet, leur niveau de revenus est tel qu'ils ne peuvent répondre aux critères d'attribution des allocations logement. Ainsi, la plupart ne perçoivent que des allocations familiales (61%).

Ils sont actifs pour plus des deux tiers et peu touchés par le chômage. La plupart sont français (92%) et ont entre 35 et 54 ans.

La plupart des quartiers de cette catégorie sont proches du centre ville. Il s'agit des quartiers réputés aisés : Contades, Orangerie, Forêt-Noire et Robertsau à Strasbourg ; Rebberg et Dornach à Mulhouse ; Maraîchers et quartiers Sud à Colmar.

TERRITORIALISATION DE LA PAUVRETE - PRECARITE

Part des allocataires pauvres par type de quartiers

	Quartiers fortement touchés par la pauvreté	Quartiers d'allocataires pauvres, avec des familles nombreuses	Quartiers d'allocataires pauvres, avec des isolés	Quartiers moins touchés par la pauvreté	Quartiers peu touchés par la pauvreté	Ensemble des quartiers
Allocataires pauvres, à bas revenus	71%	51%	49%	34%	26%	46%
Allocataires non pauvres	29%	49%	51%	66%	74%	54%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Source : Fichiers CAF au 31/12/2004

Cinq catégories de quartiers

Ensemble	Nombre de quartiers	Nombre d'allocataires	Nombre de foyers à bas revenus	Part des foyers à bas revenus	Nombre de rmistes	Part des rmistes
Quartiers fortement touchés par la pauvreté	5	3 628	2 586	71%	1 546	43%
Quartiers d'allocataires pauvres, avec des familles nombreuses	51	26 964	13 861	51%	5 564	21%
Quartiers d'allocataires pauvres, avec des isolés	54	23 365	11 355	49%	4 519	19%
Quartiers moins touchés par la pauvreté	40	14 258	4 814	34%	1 644	12%
Quartiers peu touchés par la pauvreté	18	4942	1 305	26%	522	11%
Total	168	73 157	33 921	46%	13 795	19%

Source : Fichiers CAF au 31/12/2004

Le fichier exploité pour cette typologie est celui des Caisses d'allocations familiales du Bas-Rhin et du Haut-Rhin au 31 décembre 2004.

Les données du recensement 2004 n'ont pas pu être mobilisées. Au moment de l'étude, les données n'étaient pas disponibles au niveau infra-communal. Ainsi, la proportion des allocataires CAF n'a pu être rapportée à la population totale.

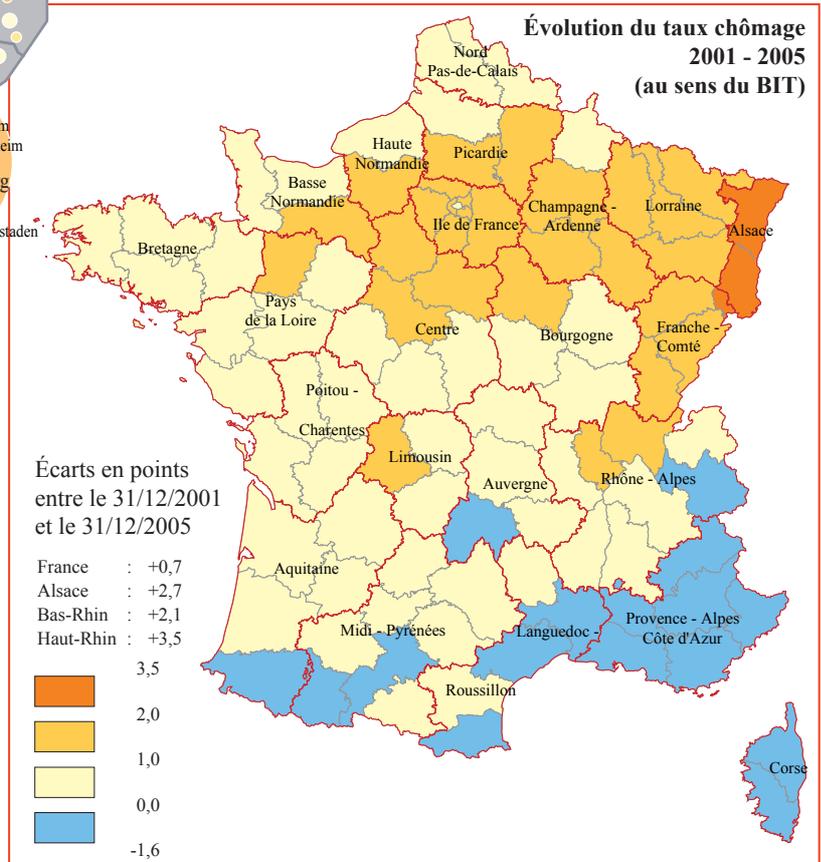
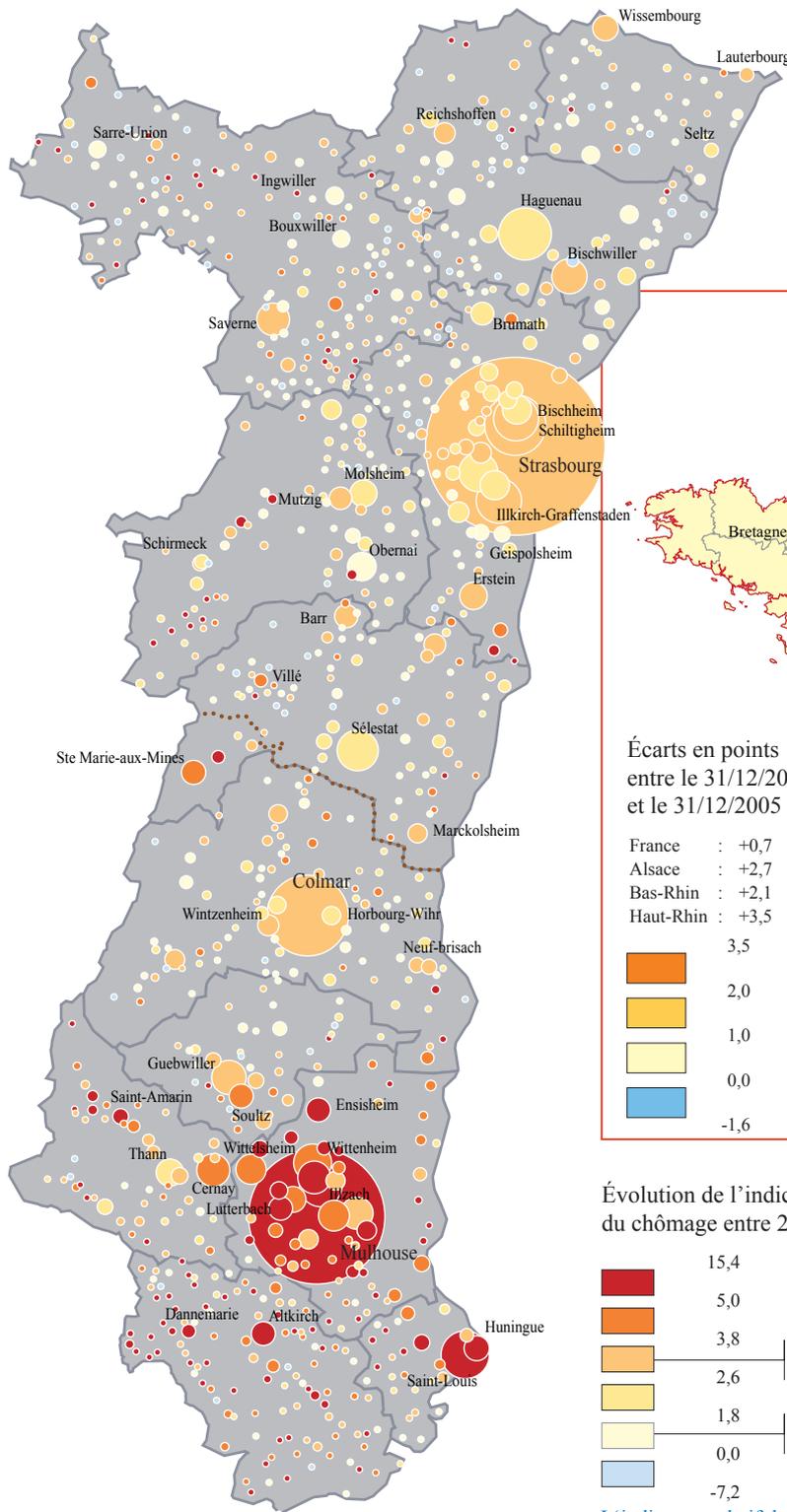
La caractérisation de la pauvreté repose sur l'analyse des bénéficiaires des Caisses d'allocations familiales. Cette approche ne permet donc pas de cerner l'ensemble des personnes touchées par la pauvreté. En particulier, elle ne permet pas d'étudier les personnes en marge de la société, qui ne font généralement pas valoir leurs droits. Pour autant, l'analyse des allocataires permet de mettre en évidence un certain nombre d'aspects de la pauvreté.

Pour chacun des allocataires, l'Iris de résidence est connu et son profil a été précédemment identifié. L'objectif est de caractériser chaque Iris selon le type d'allocataires qui y habitent.

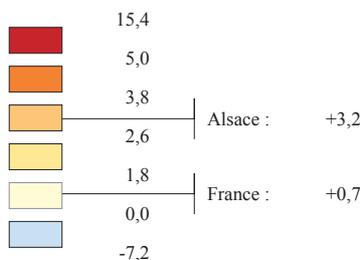
Pour former des groupes homogènes, l'analyse a été effectuée sur les données relatives aux agglomérations de Strasbourg, Colmar et Mulhouse. Les quartiers pris en compte sont restreints au champ des quartiers densément peuplés et qui ne sont pas des zones d'activité : 99 quartiers de Strasbourg ont ainsi été retenus, 43 pour Mulhouse et 26 pour Colmar.

Forte évolution du chômage en Alsace, notamment dans le sud de la région entre 2001 et 2005

La croissance du chômage a débuté en 2001 en Alsace. Depuis cette date, l'Alsace a enregistré la plus forte hausse régionale du pays. La zone d'emploi de Mulhouse est celle qui présente le taux de chômage le plus élevé de la région au sens du BIT en décembre 2005 (11,7%) ; ce taux atteignant 12,1% en mars 2006, alors que le taux régional se stabilisait à 8,7%. L'évolution du ratio de chômage par commune confirme cette tendance dans le Sud de la région.

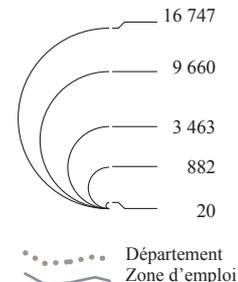


Évolution de l'indicateur relatif du chômage entre 2001 et 2005 (en points)



L'indicateur relatif du chômage correspond au ratio des DEFM de catégorie 1 et 6 au 31-12-2005 sur la population active en 1999.

Nombre de demandeurs d'emplois de catégorie 1 et 6 en 2005



Source : INSEE
Fonds de cartes : © IGN - GEOFLA - 2001
Cartes réalisées avec le logiciel Philcarto : <http://perso.club-internet.fr/philgeo>

0 10 20 km

DES FACTEURS DE LA PAUVRETE - PRECARITE

Des facteurs de la pauvreté - précarité

Le chômage, les bas salaires, le travail à temps partiel ou les emplois précaires (CDD, intérim ...), sont les facteurs généralement évoqués pour une entrée des individus dans une situation de précarité, voire de pauvreté. Les données utilisées permettent de montrer l'existence d'une corrélation entre ces facteurs et la pauvreté-précarité, mais elles ne mesurent pas l'entrée.

Cette partie présente la situation préoccupante de la hausse du chômage en Alsace depuis 2001, mais également celle des personnes touchant des bas salaires ou travaillant à temps partiel. Ce dernier point débute par des « paroles d'acteurs » recueillies lors de l'atelier sur les « travailleurs pauvres ».

La hausse du chômage la plus élevée des régions métropolitaines

La hausse du chômage est la plus forte de toutes les régions métropolitaines – le chômage de longue durée s'accroît plus vite – les jeunes et les populations des ZUS sont particulièrement touchés par le chômage

Le taux de chômage alsacien grimpe de 5,6% en 1990 à 7% en 1999 pour atteindre maintenant 8,6%. L'Alsace enregistre la plus forte hausse régionale au cours de cette longue période. Cependant, au 31 décembre 2005, le taux de chômage régional demeure inférieur au taux national (9,6%) L'écart avec le taux français s'est considérablement réduit depuis 2001. Huit régions ont maintenant un taux de chômage plus faible que l'Alsace. La croissance est plus prononcée dans le département du Haut-Rhin.

Le chômage reste concentré dans les trois grandes agglomérations alsaciennes : le taux de chômage est le plus élevé dans les zones d'emploi de Mulhouse (11,7%) et de Strasbourg (9,7%). La diminution du nombre d'emplois frontaliers explique en grande partie cette hausse du chômage, en particulier dans le sud de l'Alsace (notamment dans le bassin d'emploi de Saint-Louis).

La montée du chômage n'épargne aucune population

En Alsace, 66 500 personnes sont inscrites au 31 décembre 2005 en tant que demandeurs d'emplois de catégorie 1. Ce nombre s'est accru de 46 % depuis janvier 2000 (54% dans le Haut-Rhin et 41% dans le Bas-Rhin), alors qu'il a diminué de 8,3% à l'échelle nationale. La hausse concerne aussi bien les hommes (+56%) que les femmes (+35%) et toutes les classes d'âge : les moins de 25 ans (+56%) comme les personnes âgées de 25 à 49 ans (+43%) ou celles de plus de 50 ans (+42%).

L'augmentation du chômage concerne tous les publics, quelles que soient les qualifications des personnes à la recherche d'un emploi. En terme relatif, la hausse la plus importante concerne les employés non qualifiés avec une augmentation de 100% (+ 7 500 personnes). Mais les agents de maîtrise, techniciens, cadres, et les employés ne sont pas à l'abri. Ils subissent une hausse supérieure à 47%.

Cependant, les employés qualifiés représentent toujours la plus grande proportion des demandeurs d'emplois (28% en décembre 2005), même si elle demeure nettement inférieure à celle mesurée au niveau national (38%). Les ouvriers non qualifiés (11 370), les ouvriers qualifiés (10 600) et les agents de maîtrise, techniciens et cadres (10 400) pèsent chacun 15% à 17% des demandeurs d'emplois de catégorie 1.

Plus de 63% des demandeurs d'emplois ont un niveau de formation V ou VI (BEP, CAP...). Leur nombre augmente (+ 31%), mais moins que les niveaux supérieurs au bac qui s'accroissent, pour leur part, de 74%.

DES FACTEURS DE LA PAUVRETE - PRECARITE

Le chômage de longue durée s'accroît le plus vite

Les personnes à la recherche d'un emploi depuis plus d'un an (18 100) représentent 27% des chômeurs en 2005 pour 20% en 2001. Le chômage de longue durée (plus d'un an) s'accroît de 66% sur cette période de six années. Il reste toutefois proportionnellement inférieur en Alsace comparativement à la métropole.

Les personnes à la recherche d'un emploi depuis plus de deux ans sont au nombre de 6 154 en décembre 2005 (3 700 en décembre 1999). Au cours des douze derniers mois, les demandeurs d'emploi de 3 ans et plus augmentent de 44% (+9% en France).

Ce chômage de longue durée, qui touche pratiquement trois demandeurs d'emploi sur dix, concerne principalement les ouvriers et employés qui occupaient des emplois à durée limitée. Les hommes sont plus affectés que les femmes.

Les jeunes sont davantage touchés par la croissance du chômage

Les jeunes de moins de 25 ans constituent la population qui occupe le plus d'emplois précaires, comme les CDD et les missions d'intérim. Ils regroupent 22% des demandeurs d'emplois et leur nombre s'accroît de façon importante +56%. L'Alsace est une des régions où le chômage des jeunes a le plus augmenté.

Les Zones Urbaines Sensibles sont davantage confrontées au chômage

Au cours de la période 2000-2004, les évolutions du nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) ont accentué la situation problématique des ZUS alsaciennes vis-à-vis du chômage. La croissance des DEFM de catégorie 1 s'est poursuivie, tant dans les ZUS (+51%) que dans la région (+71%) et ses principaux centres urbains. Si la hausse de l'effectif des DEFM est inférieure dans les ZUS par rapport à leurs agglomérations de référence, elle reste cependant très importante. Ainsi, les demandeurs d'emploi dans les ZUS de l'agglomération strasbourgeoise augmentent de 41% pour 56% dans l'unité urbaine de Strasbourg, de 39% dans la ZUS de Colmar pour 53% dans l'unité urbaine et de 71% pour les ZUS de l'agglomération mulhousienne pour 79% dans l'unité urbaine.

L'importance du chômage préexistant dans les ZUS alsaciennes explique partiellement cette évolution moins défavorable.

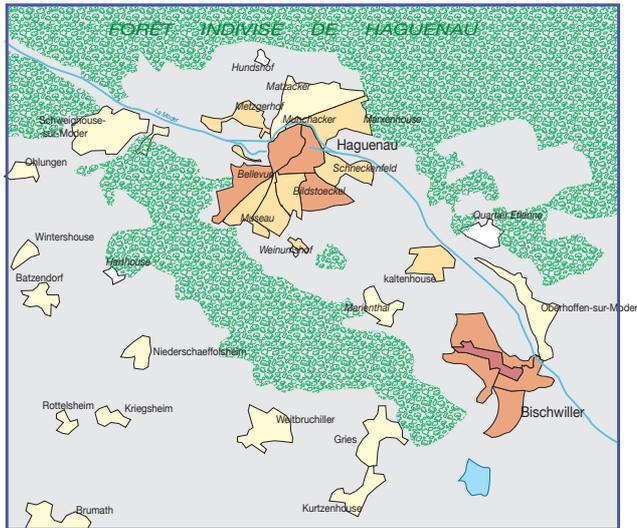
Dans l'agglomération mulhousienne, l'écart entre l'évolution du chômage des ZUS et de l'agglomération est le plus réduit. À la différence des trois autres agglomérations de la région, le chômage augmente plus dans la capitale de Haute Alsace, dans tous les quartiers de la ville, mais également dans la plupart des communes de l'ancien bassin potassique.

Un chômeur sur quatre est un jeune de moins de 25 ans. Le chômage des jeunes est plus fréquent dans les ZUS alsaciennes (25% de l'ensemble des chômeurs) que dans les agglomérations de référence (22%) et que dans les ZUS métropolitaines (19%). Cependant, depuis l'année 2000, la croissance du nombre de jeunes au chômage est moins importante dans les ZUS (+52%) que dans les unités urbaines de Strasbourg et Colmar (+94%), et que dans les unités urbaines de Haguenau et Mulhouse, où l'évolution est encore plus défavorable avec un doublement du nombre de DEFM de moins de 25 ans.

Plus du quart de la population sans emploi est au chômage depuis plus d'un an. Le chômage de longue durée est pratiquement similaire dans les ZUS et dans les trois unités urbaines. L'augmentation, quoique considérablement plus rapide que celle du chômage dans son ensemble, est moindre dans les ZUS (75%) que dans les unités urbaines (102 %). Toutefois, les ZUS de Mulhouse se singularisent avec une croissance supérieure à 90%. Les unités urbaines d'Haguenau/Bischwiller et Mulhouse sont aussi affectées par une plus forte progression du chômage de longue durée.

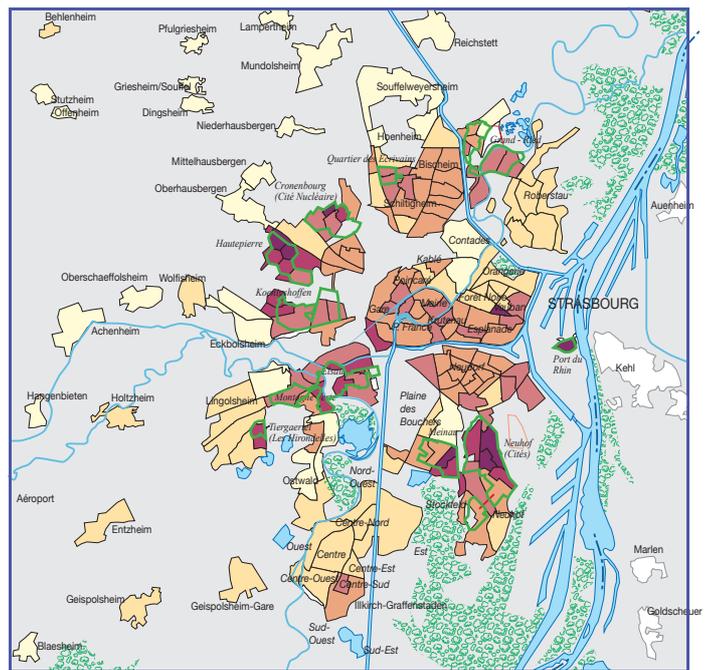
Chômage élevé dans la plupart des quartiers des villes centres en 2004

Zone de Haguenau - Bischwiller

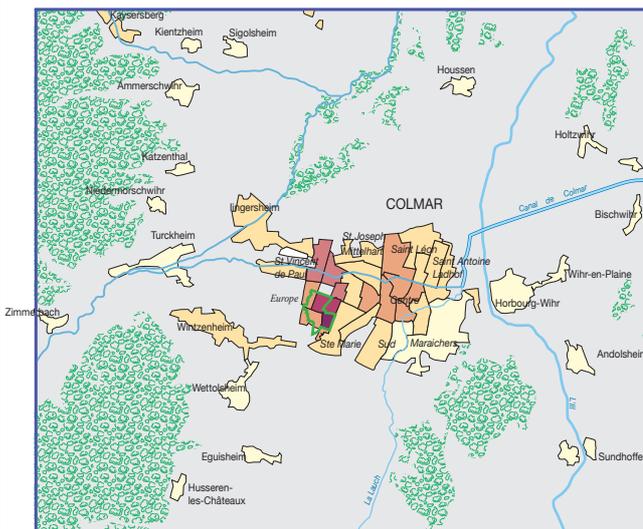


Dans les communes centres des agglomérations, le chômage se situe au-dessus de la moyenne régionale dans la plupart des quartiers. Le chômage est le plus élevé dans l'espace mulhousien, la ville ayant un chômeur pour cinq actifs.

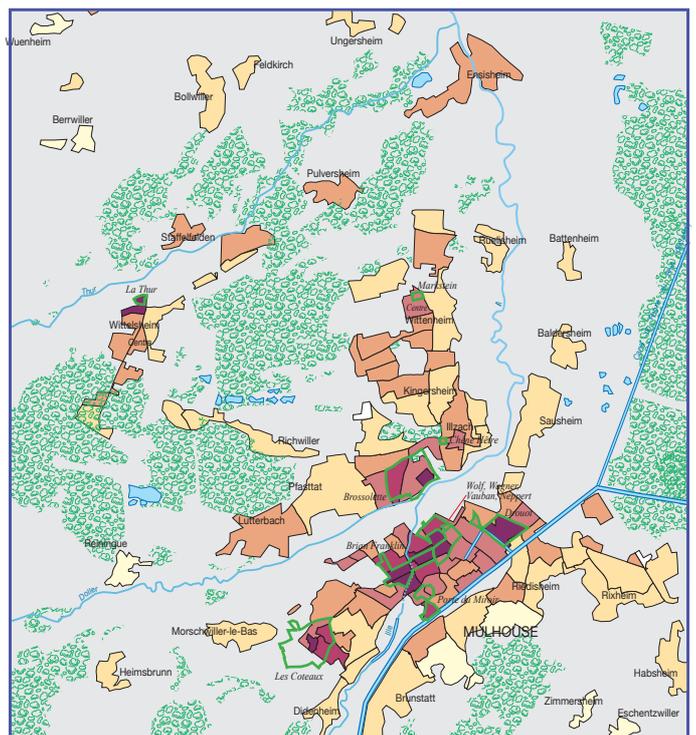
Zone de Strasbourg



Zone de Colmar

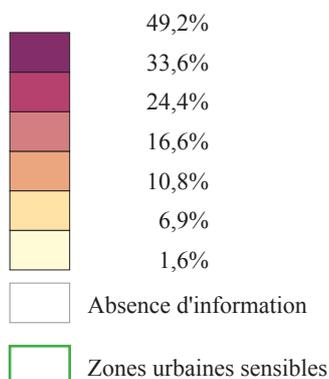


Zone de Mulhouse



Ratio de DEFM (1et 6) sur la population active

(DEFM 1 et 6 rapportés à la population active de 1999)



Agglomérations ou communautés d'agglomération

Haguenau (UU)	: 10,2%
Strasbourg (CUS+UU)	: 13,2%
Colmar (CAC)	: 12,7%
Mulhouse (CAMSA+UU)	: 15,3%

Alsace	: 10,4%
Bas-Rhin	: 10,1%
Haut-Rhin	: 10,9%

UU : unité urbaine
 CUS : communauté urbaine de Strasbourg
 CAC : communauté d'agglomération de Colmar
 CAMSA : communauté d'agglomération de Mulhouse Sud Alsace

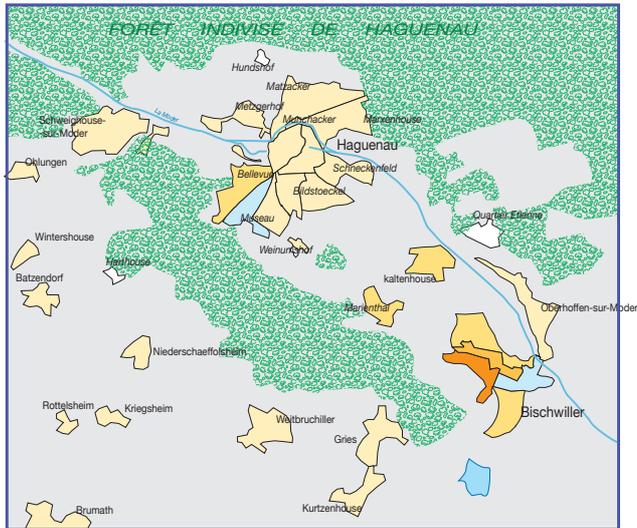
Pour Strasbourg et Mulhouse, les communes de l'unité urbaine ne figurant pas dans la communauté ont été ajoutées dans les données.

Sources : INSEE (demandeurs d'emploi en fin de mois de catégorie 1 et 6)

Fonds de cartes : © SGARE Alsace
 Cartes réalisées avec le logiciel Philcarto : <http://perso.club-internet.fr/philgeo>

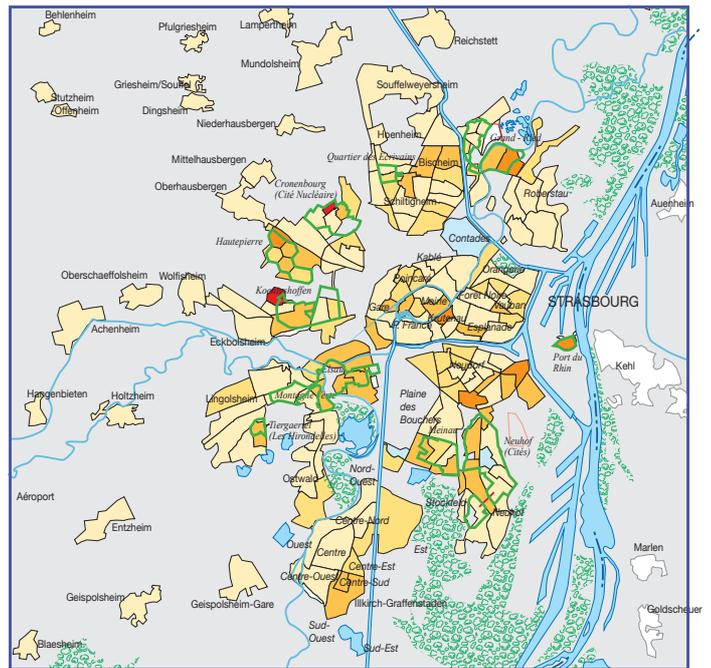
Évolution du chômage plus intense dans l'espace mulhousien entre 2001 et 2004

Zone de Haguenau - Bischwiller

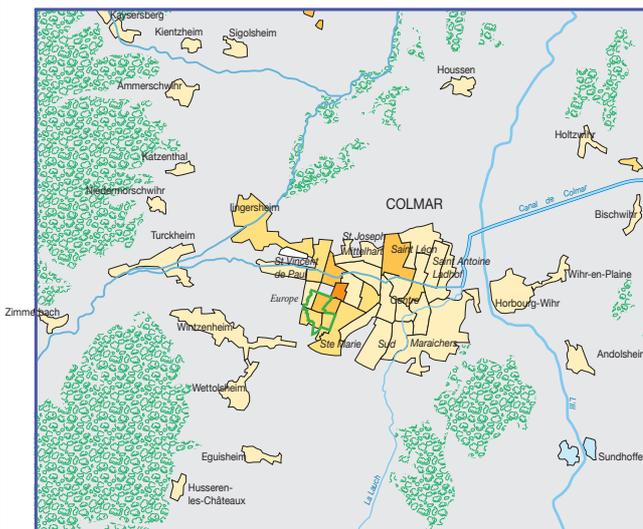


Dans les agglomérations de Haguenau/Bischwiller, Strasbourg et Colmar, l'augmentation du chômage se produit dans les quartiers regroupant les populations les plus pauvres. La croissance du chômage est dans l'ensemble plus forte dans la ville de Mulhouse (+8,7 points) et la plupart des communes de banlieue (notamment de l'ancien bassin potassique).

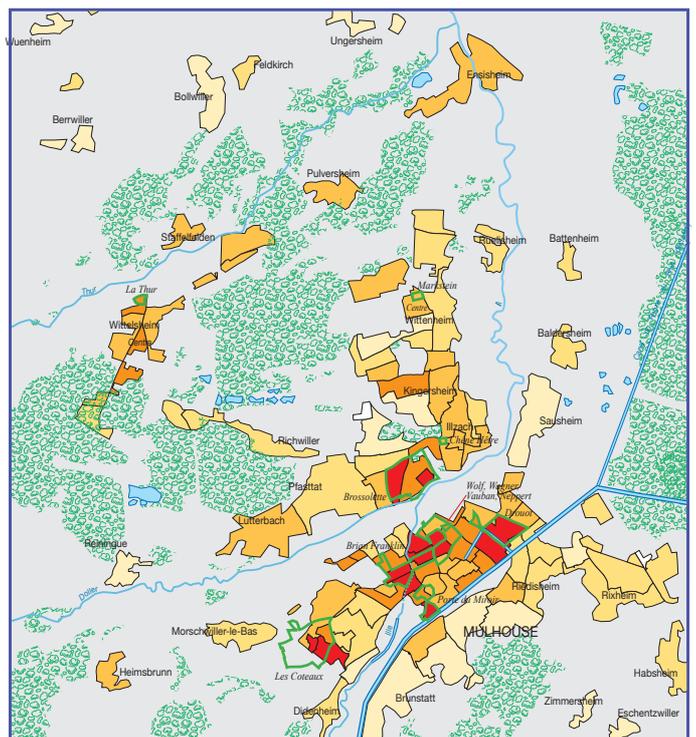
Zone de Strasbourg



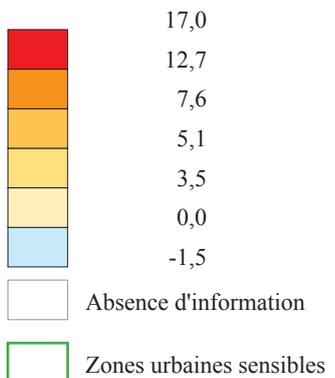
Zone de Colmar



Zone de Mulhouse



Évolution de l'indicateur relatif du chômage entre 2001 et 2004
(écarts en points des ratios de DEFM 1 et 6 de 2001 et 2004 rapportés à la population active de 1999)



Agglomérations ou communautés d'agglomération
Haguenau (UU) : +2,3
Strasbourg (CUS+UU) : +3,5
Colmar (CAC) : +3,0
Mulhouse (CAMSA+UU) : +6,4

Alsace : +3,5
Bas-Rhin : +2,8
Haut-Rhin : +4,4

UU : unité urbaine
CUS : communauté urbaine de Strasbourg
CAC : communauté d'agglomération de Colmar
CAMSA : communauté d'agglomération de Mulhouse Sud Alsace

Pour Strasbourg et Mulhouse, les communes de l'unité urbaine ne figurant pas dans la communauté ont été ajoutées dans les données.

Sources : INSEE (demandeurs d'emploi en fin de mois de catégorie 1 et 6)

Fonds de cartes : © SGARE Alsace
Cartes réalisées avec le logiciel Philcarto : <http://perso.club-internet.fr/philgeo>

DES FACTEURS DE LA PAUVRETE - PRECARITE

L'activité partielle et les bas salaires augmentent

45 500 salariés sont à bas salaires en Alsace en 2004 – Les bas salaires se situent aux alentours du SMIC - Les jeunes et les femmes sont plus concernés – Il existe d'importantes disparités entre les activités économiques – Les emplois peu qualifiés sont plus touchés – Les salariés sont moins mobiles

En 2004, l'Alsace compte 45 500 salariés à bas salaires (hors apprentis, stagiaires et emplois aidés). Parmi eux, 25 400 ont travaillé à temps complet, 14 500 ont travaillé un an à temps complet, 20 100 ont travaillé à temps partiel, 29 000 sont des femmes et 21 000 ont moins de 30 ans.

Les bas salaires se situent aux alentours du Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance (SMIC).

Les salariés à bas salaires en Alsace gagnent un salaire brut inférieur ou égal à 8,12€ de l'heure, soit 6,4% de plus que le SMIC horaire brut, qui s'élevait à 7,61€ en juillet 2004.

Dans la région, 7% des salariés, qui ont travaillé durant une période plus ou moins longue en 2004, perçoivent une rémunération horaire brute correspondant à la définition du bas salaire. Pour un mois de travail à temps complet, soit 152 heures mensuelles, sur la base de 35 heures de travail hebdomadaire, ce salaire brut correspond à 1 234 €. En Alsace, parmi les salariés dont la période de travail est égale à un an à temps complet, 5% des salariés ont touché cette rémunération.

Le montant du bas salaire horaire brut est égal ou inférieur aux deux tiers du salaire horaire brut médian régional. Aussi, ce salaire varie sensiblement selon les régions en fonction de la dispersion de l'ensemble des salaires, des structures sectorielles par âge, par sexe et par catégories socioprofessionnelles.

La région de l'Ile-de-France, à forte concentration de sièges sociaux, de têtes de groupes d'entreprises, emploie beaucoup de cadres. Dans cette région, le bas salaire horaire brut s'élève, en 2004, à 9,37€ pour 7,66€ en Lorraine. En 2004, dans la plupart des régions de la France métropolitaine, le bas salaire horaire brut se situe aux alentours du SMIC et concerne en moyenne 8% des salariés qui ont exercé une activité pendant une période plus ou moins longue en 2004. Cette proportion est légèrement supérieure à celle de l'Alsace.

Les jeunes et les femmes sont les plus concernés.

Les jeunes, en raison de leur courte expérience professionnelle, sont les plus concernés par un bas salaire. Parmi les salariés faiblement rémunérés, la moitié a moins de 30 ans, dont sept sur dix sont des femmes. Les femmes, plus souvent employées sur des postes à temps partiel ou peu qualifiés, sont aussi davantage touchées. En Alsace, 44% des salariés à bas salaires occupent un poste de travail à temps partiel et parmi ces salariés les trois quarts sont des femmes.

Par rapport à l'ensemble des salariés du même sexe, 4% des hommes perçoivent un bas salaire contre 10% des femmes.

Le travail à temps partiel se révèle plus pénalisant en matière de rémunération que le travail à temps complet. La proportion des salariés faiblement payés est trois fois plus élevée parmi ceux qui travaillent à temps réduit : 15% pour 5%.

Les emplois faiblement rémunérés sont aussi plus fréquents dans les établissements de moins de 10 salariés ou ils concernent 11% des salariés contre 3,5% dans les établissements de 200 salariés et plus.

Paroles d'acteurs

La notion de travailleurs pauvres

Des professionnels ou agents de la Caisse d'Allocations Familiales, du Centre Communal d'Action Sociale de Lutterbach, du Conseil Général du Bas-Rhin, de l'INSEE, du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi de Strasbourg et de la Ville de Strasbourg ont participé à l'élaboration de cette partie par leur contribution à un atelier relatif à la question des travailleurs pauvres.

La notion de « travailleurs pauvres », relativement récente, dans l'approche de la pauvreté par les institutions et les organismes de statistiques, montre qu'il est possible d'exercer une activité professionnelle, et de rester ou de devenir pauvre. Cette situation résulte du développement de nouvelles formes d'emplois (intérim, temps partiel, etc...), d'une part, et de l'augmentation du « coût de la vie », d'autre part. Ainsi, le travail n'est plus une protection suffisante contre la précarité, ni une garantie dans l'accès à un certain nombre de besoins de la vie quotidienne (logement, santé ...).

Selon les acteurs sociaux de l'atelier, les travailleurs pauvres se caractérisent selon deux critères : la nature de leur emploi et leur situation familiale.

Des personnes en emploi aidé, à temps partiel, faiblement rémunéré

Les travailleurs pauvres sont souvent des personnes en emploi aidé, à temps partiel. Il s'agit des emplois « précaires » à durée déterminée (CDD, saisonniers, intérim) et/ou à temps partiel. Ces statuts sont propres à générer des fragilités financières, sociales et psychologiques et limitent les projets d'avenir. Ils réduisent les accès à certains niveaux de modes de vie, en particulier les crédits à la consommation et l'accès au logement locatif privé.

Parmi les travailleurs pauvres, figurent également des personnes ayant un emploi faiblement rémunéré, ce qui peut, selon les situations familiales, générer des charges financières mettant la personne dans une précarité plus défavorable que celle des individus sans travail percevant des minima sociaux.

Sont également dans cette catégorie, les bénéficiaires du RMI en reprise d'activité.

Des situations familiales spécifiques

Les femmes seules ayant un ou plusieurs enfants représentent une part importante de ces populations. Elles sont confrontées aux coûts des garderies et aux contraintes horaires que celles-ci impliquent, notamment hors des grandes agglomérations. Les gardes d'enfants en-dehors des structures publiques entraînent des surcoûts qui ne sont pas systématiquement pris en charge par les dispositifs comme le Fonds de Solidarité pour le Logement, le Fonds d'Aide aux Jeunes, ou le Fonds d'Appui aux Initiatives Etudiantes qui favorisent plutôt les bénéficiaires du Revenu Minimum d'Activité. Outre les familles monoparentales, les travailleurs pauvres se composent également de familles dont seul un conjoint travaille, de jeunes en volonté d'autonomie vis-à-vis de leur milieu familial et qui ne disposent pas de ressources suffisantes, ou d'hommes seuls de plus de 45 ans, inscrits dans des structures d'insertion.

Certains travailleurs pauvres n'ont pas les ressources suffisantes pour se loger. Ils sont hébergés dans des centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), ou dans des centres d'urgence (CHU). Les exigences des bailleurs imposent des conditions d'emplois et de revenus conduisant ainsi des actifs à ne pas pouvoir se loger.

.../...

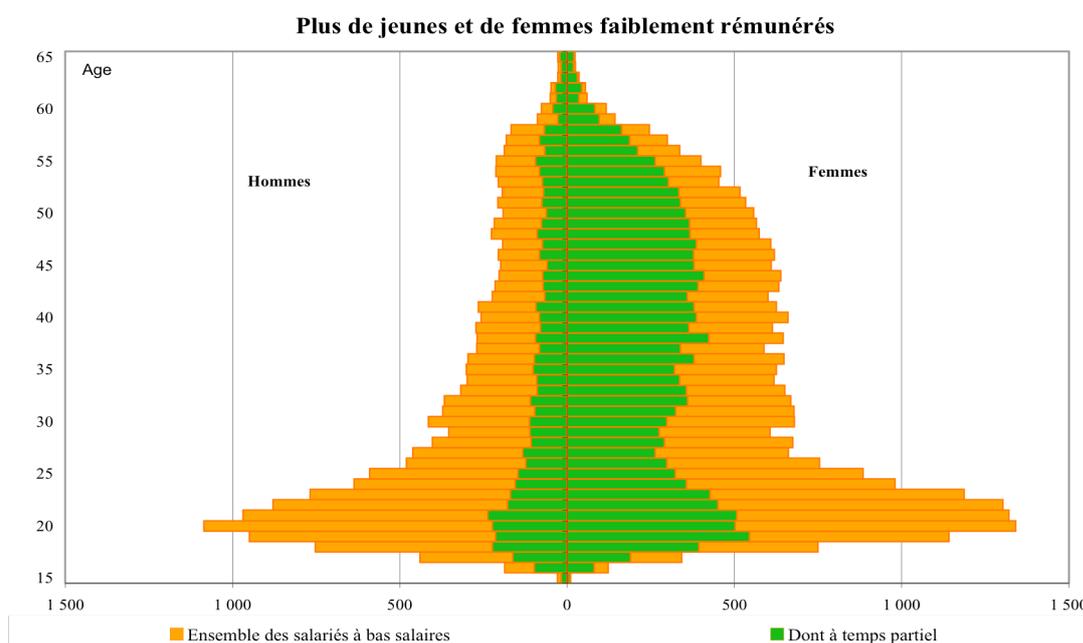
DES FACTEURS DE LA PAUVRETE - PRECARITE

Les travailleurs pauvres sont dans l'incapacité matérielle et psychologique de se prémunir des aléas de la vie face à l'imprévu et aux accidents, et représentent de ce fait une population très fragile. Toute dépense supplémentaire entraîne une déstabilisation du budget du ménage altérant les dépenses nécessaires à la vie quotidienne. Ces populations sont de plus en plus nombreuses à solliciter des aides auprès des services sociaux pour la couverture des frais d'énergie, ou le maintien dans le logement.

Cette précarité touche aussi les besoins alimentaires. Selon une étude de l'Institut CSA, parmi les personnes ayant recours aux associations organisant des banques alimentaires pour se nourrir, ainsi que leur famille, une sur dix est salariée et 16% touchent une retraite. Environ 67% des personnes ayant recours aux associations disposent d'un logement durable et une sur dix n'a pas de logement.

Le fait d'avoir un emploi, aussi précaire soit-il, limite l'accès à certains dispositifs comme la Couverture Maladie Universelle Complémentaire qui prend en charge des frais médicaux comme l'optique ou les traitements dentaires.

Les secteurs d'activités engendrant des situations de travailleurs pauvres sont principalement ceux du gardiennage, de certains services d'aides à la personne ou aux entreprises (services d'entretien par exemple), les commerces. Beaucoup de salariés y sont employés en statut d'intérim, à temps partiel et selon des conditions d'horaires peu adaptés au mode de vie familial, notamment pour les familles monoparentales.



Source : Insee - DADS 2004

Des disparités importantes entre les activités économiques.

Dans le secteur privé et semi-public, le salaire est librement fixé entre le salarié et son employeur sous réserve de respecter le SMIC et le principe de l'égalité des salaires entre hommes et femmes. L'incidence des conventions collectives sur les rémunérations est très forte. Ceci explique en partie l'inégalité des salaires par activités et prédispose certaines d'entre elles à être plus enclines aux bas salaires que d'autres.

DES FACTEURS DE LA PAUVRETE - PRECARITE

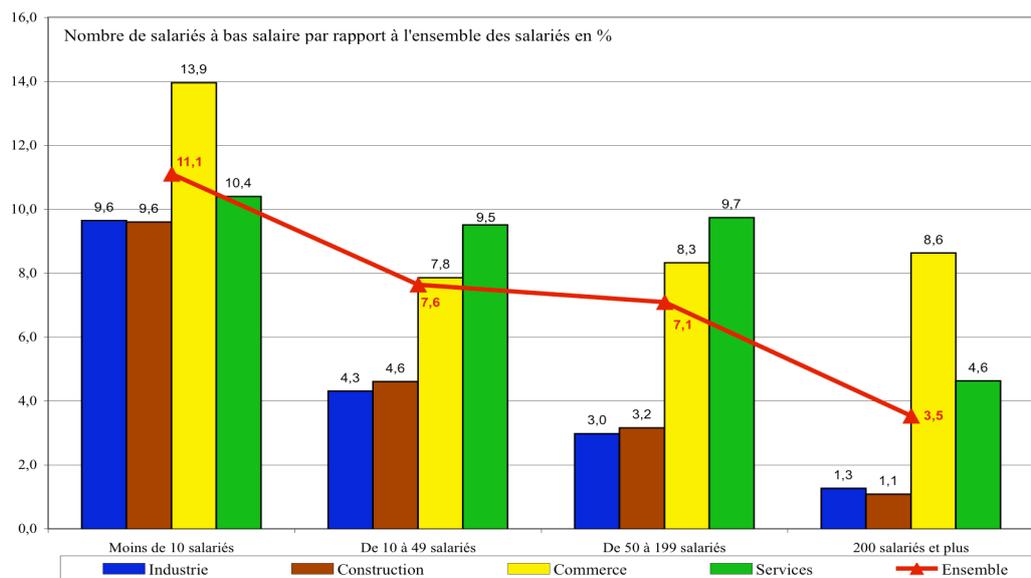
Le commerce et les services offrent plus fréquemment des bas salaires que l'industrie et la construction. La part des salariés faiblement payés en Alsace est en moyenne de 3% dans l'industrie et de 6% dans la construction, contre 8% dans les services et 10% dans le commerce.

La proportion de salariés à bas salaire dans l'industrie est variable selon la taille de l'entreprise et le secteur d'activité. Les faibles rémunérations sont plus courantes dans les petites entreprises artisanales de moins de 10 salariés que dans les grandes unités de production, comme celles de l'industrie automobile, de la pharmacie et de la chimie : 10% des salariés au lieu de 1%. La propension à offrir des bas salaires est forte dans l'industrie de l'habillement et du cuir, où 11% des salariés sont concernés. Dans l'industrie, ce sont essentiellement les femmes affectées à des tâches peu qualifiées qui sont faiblement rémunérées.

À un niveau plus détaillé, le commerce révèle de fortes disparités. Dans les unités de petites tailles, la part des bas salaires est de 14%, pour 9% dans celles de 200 salariés et plus. Les petits salaires ne touchent que 4% des salariés du commerce de gros où travaillent moins de femmes et où le temps partiel est moins fréquent. En revanche 15% des salariés du commerce de détail sont faiblement rémunérés. Il s'agit majoritairement de femmes de moins de 30 ans travaillant à temps partiel.

Dans les services, la proportion des salariés faiblement payés est aussi variable selon les secteurs d'activité. Dans les services aux personnes, 21% des salariés sont concernés. Cette part se situe à 17% dans l'hôtellerie et la restauration, pour 4% dans les activités de conseils et d'assistance.

Plus de bas salaires dans les établissements de petite taille



Source : Insee - DADS 2004

Plus de bas salaires parmi les emplois peu qualifiés.

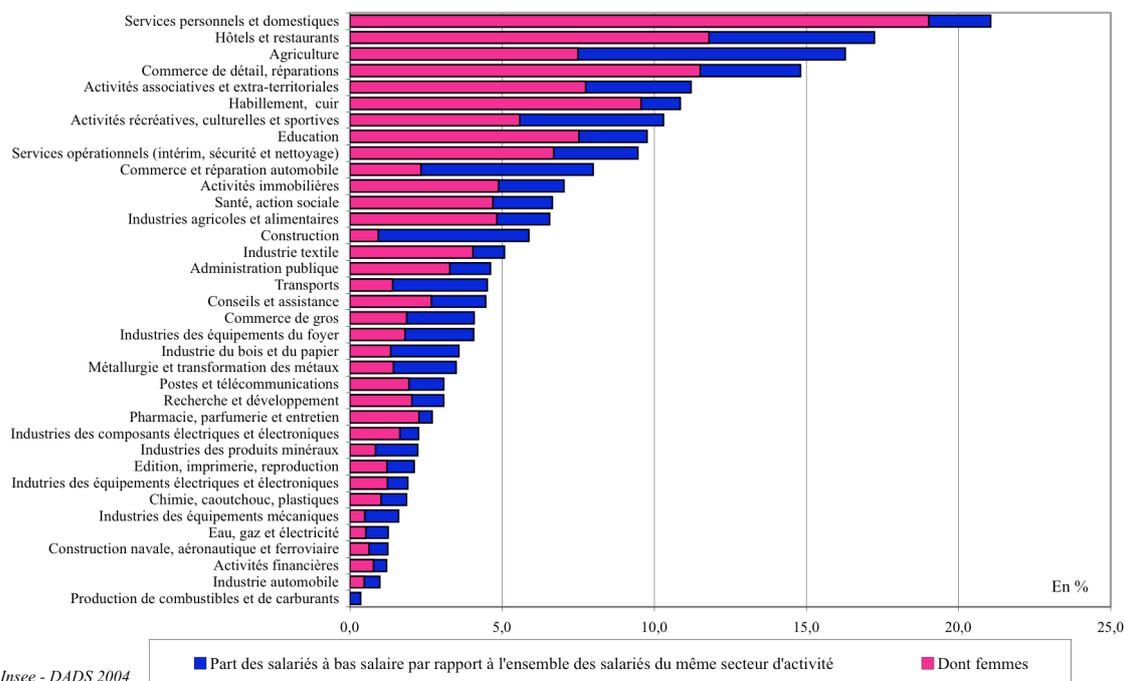
Le niveau de rémunération va de pair avec la qualification. Sur 45 500 salariés faiblement rétribués, 52% sont des employés, 25% des ouvriers non qualifiés et 16% des ouvriers qualifiés. À l'inverse, les chefs d'entreprises salariés et les cadres ne sont pas concernés par les bas salaires et, dans une très faible proportion, les professions intermédiaires. Il s'agit de jeunes salariés en début de carrière.

Parmi les ouvriers non qualifiés de type artisanal, 28% touchent un salaire horaire brut égal ou inférieur à 8,12€. La plupart d'entre eux exercent le métier de nettoyeur dans une entreprise de nettoyage. Les faibles rémunérations sont aussi fréquentes chez le personnel des services aux particuliers. La proportion des personnels à bas salaire est de 23%, dans cette catégorie, dont la majorité exerce le métier de serveur, d'aide

DES FACTEURS DE LA PAUVRETE - PRECARITE

de cuisine ou de concierge. Les bas salaires concernent 19% des employés de commerce (vendeurs dans le commerce de détail, caissiers de grands magasins).

Plus de bas salaires dans les activités de services et le commerce de détail en Alsace



Les salariés moins mobiles.

La probabilité de toucher un bas salaire n'est pas la même dans l'une ou l'autre des zones d'emploi. Dans la zone d'emploi d'Altkirch, qui ne comporte que très peu de grands établissements industriels dont le tissu économique est plutôt composé de petites entreprises artisanales et de petits commerces, la propension à offrir de faibles rémunérations est plus forte que dans les autres zones d'emploi : 10% des salariés employés par les entreprises implantées dans cette zone d'emploi sont concernés. La part des salariés faiblement payés n'est que de 5,5% dans les zones d'emploi frontalières de Wissembourg et de Saint-Louis, influencées par les rétributions élevées pratiquées en Allemagne et en Suisse.

Les salariés à faible rémunération sont moins mobiles que ceux dont la rémunération horaire brute se situe au-dessus de 8,12€. Les personnes à faible salaire travaillent plus souvent dans leur commune de résidence que celles qui bénéficient d'un salaire plus élevé : 37% pour 27%. Elles se déplacent aussi plus rarement hors de leur région de résidence pour travailler : 6% pour 14%.

Le coût des déplacements domicile-travail, plus difficile à supporter pour les personnes à bas salaires, freine bien sûr ce type de mobilité.

Les données statistiques utilisées proviennent des Déclarations Annuelles de Données Sociales (DADS) et couvrent l'ensemble des salariés à l'exception de la Fonction Publique d'Etat et du personnel domestique.

De ce chapitre, ont été exclus les apprentis, les stagiaires et les emplois aidés.

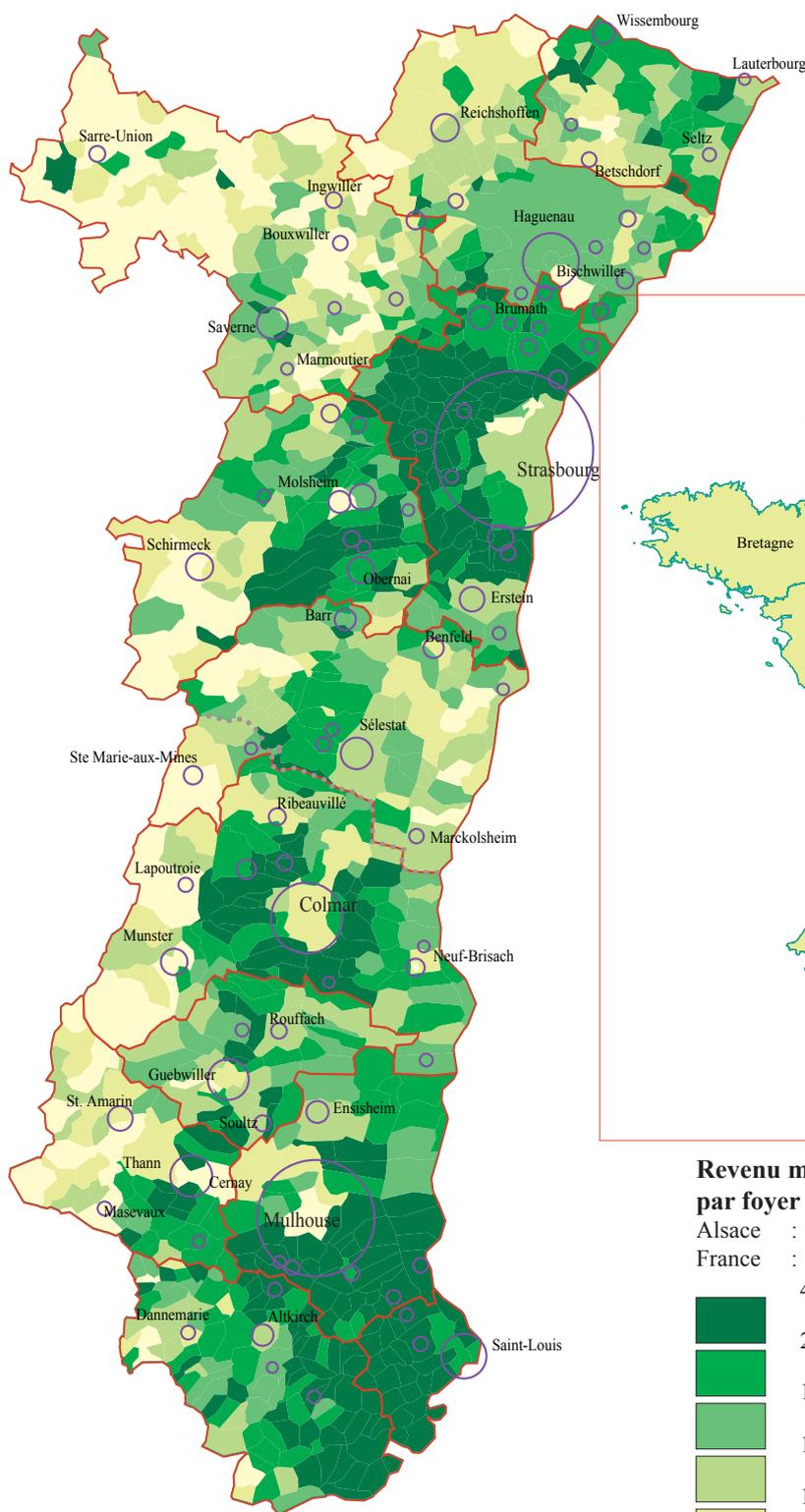
Un bas salaire horaire est égal ou inférieur au deux tiers du salaire horaire médian brut régional.

Cette référence au bas salaire ainsi déterminé constitue simplement un indicateur de la faiblesse des revenus tirés du travail salarié, et n'est en aucun cas un indicateur de pauvreté ou de précarité financière. En effet, en raison des limites de la source, l'ensemble des revenus autres que salariaux n'ont pas été pris en compte. En outre chaque salarié a été considéré de manière isolée, indépendamment de sa situation familiale.

Cette étude a pour seul objectif le repérage des salariés faiblement payés et de cerner leur profil. Elle ne permet pas de mesurer le salaire mensuel brut des salariés, étant donné que le nombre d'heures et la durée de la période rémunérée sont variables.

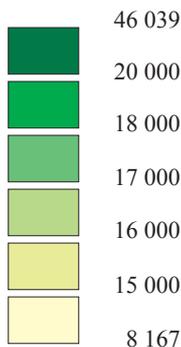
Des revenus encore élevés en 2004, mais avec une moindre progression depuis 2001

Avec 3% des revenus métropolitains imposables, l'Alsace occupe le 2^e rang des régions pour le revenu par foyer fiscal. Toutefois, ce revenu connaît une progression plus tenue depuis 2001, la région se classant au 10^e rang des évolutions. Ce niveau de richesse encore élevé ne doit pas masquer les fortes disparités au sein du territoire alsacien, dont les périphéries les plus éloignées des grandes villes et certains quartiers urbains se situent en deçà de la moyenne nationale.

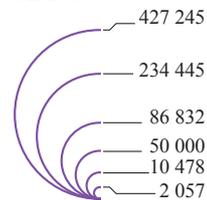


Revenu moyen imposable par foyer fiscal en 2004

Alsace : 17 467 €
France : 16 588 €



Population des unités urbaines en 1999



..... Département
— Zone d'emploi

Sources : DGI 2005 — INSEE 1999
Fonds de cartes : © IGN - GEOFLA - 2001
Cartes réalisées avec le logiciel Philcarto : <http://perso.club-internet.fr/philgeo>

0 10 20 km

Des indicateurs de pauvreté – précarité

L'approche monétaire de la pauvreté, mesurée par des seuils de revenus, et l'approche administrative qui recense les personnes percevant des minima sociaux, sont traitées conjointement dans cette partie. En effet, l'analyse des données fournies par les CAF montre bien les interactions qui existent entre ces deux types de mesures : environ 50 % des populations sous le seuil de bas revenus perçoivent des minima sociaux, les autres étant des "travailleurs pauvres", des allocataires sans minimum social, inactifs ou chômeurs.

Les indicateurs mobilisés sont ceux qui permettent les approches territoriales les plus fines.

Pour situer l'Alsace dans un contexte plus large, ces approches sont précédées d'une analyse synthétique de disparité des revenus fiscaux des ménages³.

Moindre évolution du revenu des ménages

Le revenu moyen progresse moins rapidement que dans les autres régions françaises – La proportion des foyers fiscaux non-imposables augmente rapidement – L'Alsace est soumise à d'importantes disparités infra-régionales.

Le revenu fiscal moyen par habitant, 9 360 €, place l'Alsace, en 2004, au second rang des régions françaises, à équidistance de la région française la plus riche (Ile-de-France) et des plus pauvres (Corse et Nord-Pas-de-Calais). Ce revenu moyen est à peine supérieur au revenu moyen français (9 220 €).

Les répercussions des difficultés économiques récentes de la région limitent la croissance du revenu moyen individuel depuis 2001. Son évolution place l'Alsace au 19^e rang des régions françaises entre 2001 et 2004. L'Alsace subit, au cours de cette période, une croissance deux fois plus rapide qu'à l'échelle française, de sa proportion des foyers fiscaux non-imposables. Si la région conserve une part de foyers fiscaux non imposables encore en-dessous de la moyenne française (41,9% pour 47,6%), elle ne cesse de s'en rapprocher.

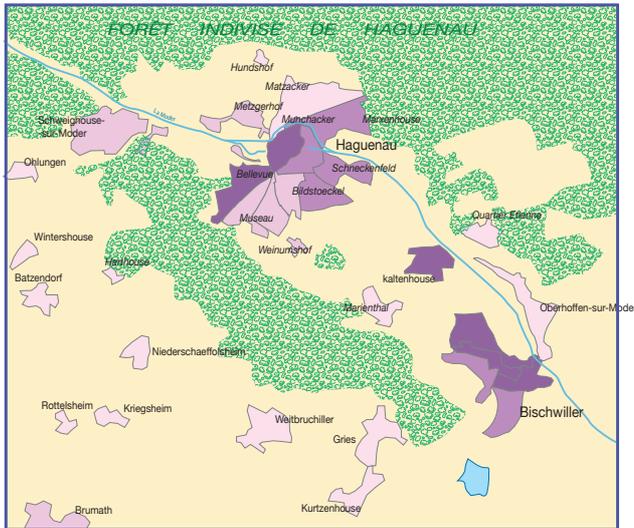
Les disparités infrarégionales sont importantes. Les salaires frontaliers, plus élevés en Suisse et à un degré moindre en Allemagne, bénéficient aux zones d'emplois à proximité des villes frontalières de Bâle et de Karlsruhe. Les communes périurbaines de Strasbourg, Mulhouse et Colmar attirent des populations à revenus moyens plus élevés.

Les trois grandes agglomérations, particulièrement touchées par le développement de la pauvreté et de la précarité, hébergent des populations aux revenus très faibles, notamment à Mulhouse. Les revenus moyens sont également en-dessous de la moyenne française à Colmar et à Strasbourg. Toutes ces communes sont confrontées à une forte augmentation du nombre de foyers fiscaux non-imposables. Cette hausse est de 3 fois (Colmar) à 6 fois (Strasbourg) supérieure à l'évolution nationale, témoignant ainsi de la dégradation de la situation alsacienne comparativement aux autres régions françaises.

³ Le revenu fiscal est un indicateur de référence pour qualifier le niveau de richesse des habitants des territoires. Il a été retenu notamment comme l'un des indicateurs discriminants par la Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires (DIACT) pour l'argumentaire des zonages à finalité européenne (ex zonage de la prime à l'aménagement du territoire). La Délégation Interministérielle à la Ville l'a également utilisé pour classer les territoires dans le cadre de la préparation des Contrats Urbains de Cohésion Sociale, à l'échelle infra urbaine

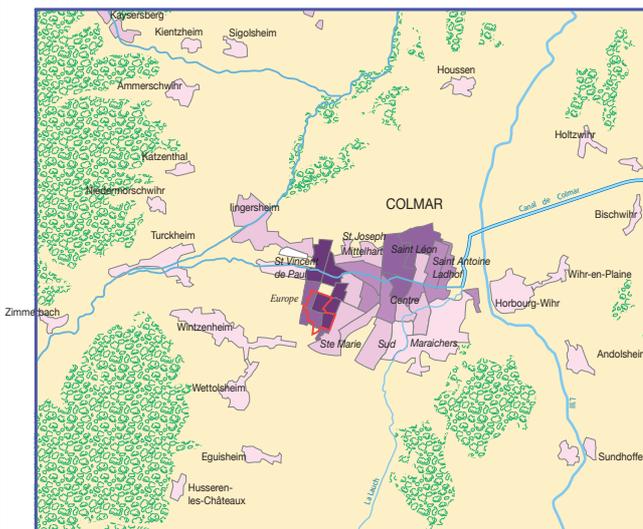
La pauvreté dans les grandes agglomérations en 2004

Zone de Haguenau - Bischwiller

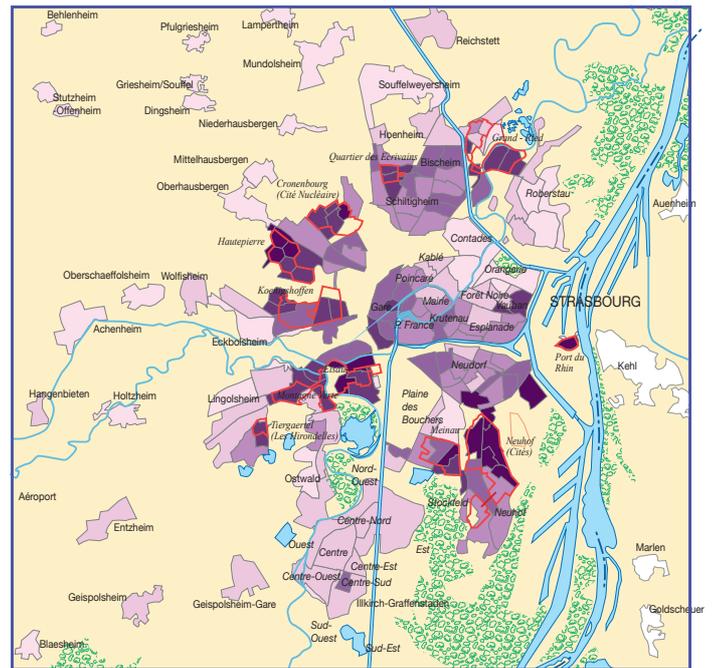


En 2004, les quatre agglomérations ou communautés d'agglomération concentrent 70% des populations vivant sous le seuil de bas revenus dans la région. La pauvreté est particulièrement marquée dans les communes de Strasbourg et Mulhouse qui totalisent respectivement 30% et 15% des populations pauvres d'Alsace.

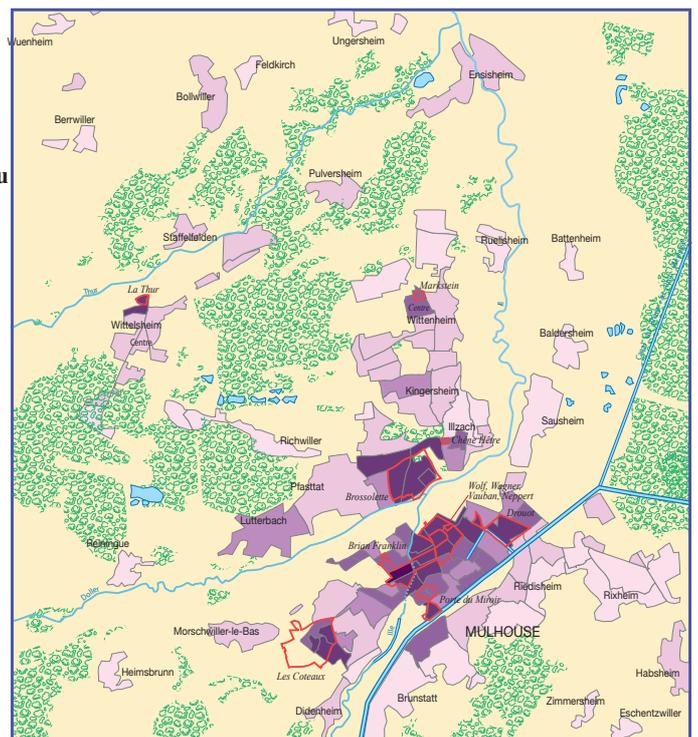
Zone de Colmar



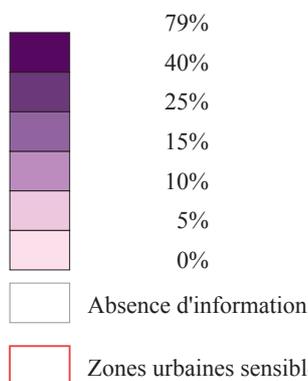
Zone de Strasbourg



Zone de Mulhouse



Part de la population vivant sous le seuil de bas revenus en 2004 (la part est calculée à partir de la population de moins de 65 ans de 1999)



Part dans les agglomérations ou communautés d'agglomération

Haguenau (UU)	: 11,9%
Strasbourg (CUS+UU)	: 16,2%
Colmar (CAC)	: 12,7%
Mulhouse (CAMSA+UU)	: 14,9%
France	: 12,9%
Alsace	: 10,6%
Bas-Rhin	: 10,9%
Haut-Rhin	: 10,0%

UU : unité urbaine
 CUS : communauté urbaine de Strasbourg
 CAC : communauté d'agglomération de Colmar
 CAMSA : communauté d'agglomération de Mulhouse Sud Alsace

Pour Strasbourg et Mulhouse, les communes de l'unité urbaine ne figurant pas dans la communauté ont été ajoutées dans les données.

Sources : CAF du Bas-Rhin et du Haut-Rhin
 INSEE

Fonds de cartes : © SGARE Alsace
 Cartes réalisées avec le logiciel Philcarto : <http://perso.club-internet.fr/philgeo>

DES INDICATEURS DE PAUVRETE - PRECARITE

L'ouest de la région, et particulièrement les vallées vosgiennes, touchées par les fermetures d'entreprises industrielles, présentent également des revenus moyens faibles. Ces territoires éloignés des grands centres urbains regroupent une part importante d'ouvriers et la part des retraites dans les revenus y est supérieure à la moyenne régionale.

Forte progression des populations sous le seuil de bas revenus

L'Alsace est la région française qui subit la plus forte augmentation de population vivant sous le seuil de bas revenus – 157 700 personnes vivent sous le seuil de bas revenus au 31 décembre 2004 – La pauvreté est concentrée dans les espaces urbains - Entre 2001 et 2004, le nombre personnes à bas revenus a augmenté de 10,3%

La population alsacienne vivant sous le seuil de bas revenus représente 2,4% de la population nationale correspondante, alors que l'Alsace regroupe 3 % de la population métropolitaine. Cependant, l'Alsace est la région qui connaît la plus forte progression de ce type de population depuis 2002 (+12,7%) devant l'Île-de-France (+11,1%), la moyenne française atteignant 6,7%.

L'Alsace compte 157 700 personnes vivant sous le seuil de bas revenus en 2004, soit le dixième des moins de 65 ans⁴.

La pauvreté est concentrée dans les espaces urbains. La commune de Strasbourg regroupe 31% de la population à bas revenus et 15% de la population totale alsacienne. Mulhouse rassemble près de 15% des personnes vivant sous le seuil de bas revenus pour 6,4% de la population totale alsacienne.

L'écart est plus marqué dans les Zones Urbaines Sensibles (ZUS) qui réunissent près de 28% des personnes à bas revenus de la région, alors que leur poids dans la population alsacienne n'est que de 7,8%.

Les principales agglomérations présentent non seulement les effectifs les plus élevés, mais également les taux les plus importants. Ainsi, Mulhouse a le ratio le plus élevé des communes alsaciennes avec près d'un quart de sa population vivant sous le seuil de bas revenus en 2004. Ce taux est de 21% à Strasbourg et 17,1% à Bischwiller. Colmar est légèrement moins touchée, avec 15,8% de population à bas revenus.

Quelques communes, plus ou moins éloignées des centres urbains, ont cependant des taux supérieurs à la moyenne régionale, et des effectifs nombreux. C'est le cas, par exemple, de Sarre-Union à l'ouest de l'Alsace Bossue et de la vallée de Sainte-Marie-aux-Mines, territoires subissant les aléas des récessions de l'emploi industriel.

Les ZUS sont les territoires urbains les plus touchés avec un ratio moyen de population vivant sous le seuil de bas revenus dépassant le tiers de leur population. Ce taux peut dépasser 40% pour certains IRIS⁵ en ZUS comme à l'Elsau, Hautepierre, la Meinau, Cronembourg (pour Strasbourg) ou Briand-Franklin (à Mulhouse), et même 50% au Neuhof à Strasbourg

⁴ La tranche d'âge concernée par les allocations de la CAF, donc soumise à leur définition des bas revenus, est, à quelques exceptions près, les moins de 65 ans

⁵ Les îlots regroupés pour l'information statistique 2000 forment un « petit quartier », qui se définit comme un ensemble d'îlots contigus

DES INDICATEURS DE PAUVRETE - PRECARITE

Pour certains IRIS situés hors ZUS, les taux, bien qu'inférieurs, atteignent largement le tiers de la population. Une partie du quartier de Fridolin à Mulhouse, ceux de Saint-Vincent-de-Paul à Colmar ou de la Gare, la Musau et Vauban à Strasbourg, sont particulièrement concernés. Un IRIS strasbourgeois, au Sud du Neudorf, présente un taux particulièrement élevé (près de 80%), qui s'explique notamment par la domiciliation des gens du voyage. Ces « effets de domiciliation » sont les adresses fictives des associations ou organismes de tutelles (pour le RMI), entraînant des effectifs élevés à la localisation incertaine, de personnes à bas revenus, ou bénéficiant d'un minimum social

Entre 2001 et 2004, la population vivant sous le seuil de bas revenus en Alsace est passée de 142 000 à 157 700 personnes, soit une hausse de 10,3 % et une augmentation du ratio de bas revenus de 1 point.

L'évolution du ratio de bas revenus est supérieure à la moyenne régionale dans les grandes villes, comme Mulhouse (+ 1,8 points) ou Strasbourg (+1,9 points). Cependant, les augmentations de ratios les plus marquées concernent, à l'exception de Bischwiller et Bischheim, plutôt des communes à plus faibles effectifs et éloignées des centres urbains. Il s'agit principalement du Nord Ouest de l'Alsace (Alsace Bossue et Piémont des Vosges du Nord) et de vallées comme celles de Sainte-Marie-aux-Mines et Munster. Le Sundgau est touché dans une moindre mesure avec une importante évolution observée à Dannemarie.

Ces évolutions périphériques et à l'échelle des grandes agglomérations s'expliquent par la mauvaise situation de l'emploi et notamment l'augmentation des demandeurs d'emploi qui entraînent, avec un décalage temporel, l'accroissement des populations à faible revenu.

Dans les ZUS, l'augmentation des populations vivant sous le seuil de bas revenus entre 2001 et 2004 est bien inférieure à la moyenne régionale (+1,2% pour 10,6%). En outre, le poids régional des ZUS parmi ces populations dans l'ensemble des bas-revenus est passé de 30% à 28% au cours de cette période. La plus grande précarité préexistante dans ces quartiers peut expliquer cette évolution. Et si les ZUS restent les territoires les plus touchés par la pauvreté, les ratios de bas revenus augmentent dans une grande majorité des quartiers des 4 grandes agglomérations entre 2001 et 2004.

L'approche monétaire de la pauvreté sous l'angle des bas revenus est conditionnée par la fixation du seuil de bas revenus (CAF). En 2001, ce seuil était de 669 €. En 2004, il atteint 735 €.

Ce seuil ne correspond pas à un « minimum vital » destiné à assurer la survie de l'individu dans une approche absolue de la pauvreté. Il ne s'agit que d'une convention statistique.

Le revenu par unité de consommation est égal au rapport entre le revenu mensuel disponible avant impôts et le nombre d'unités de consommation. Le nombre d'unités de consommation est obtenu par la CAF en appliquant l'échelle d'équivalence suivante : 1 (pour l'allocataire), + 0,5 X (nombre d'adultes et d'enfants de 14 ans ou plus à charge au sens de la législation familiale), + 0,3 X (nombre d'enfants de moins de 14 ans à charge au sens de la législation familiale) + 0,2 (si famille monoparentale). Sont exclus notamment de ce calcul les ménages dont l'allocataire est étudiant bénéficiaire uniquement d'une aide au logement et ceux dont l'allocataire est âgé de 65 ans et plus.

L'allocataire est une famille, une personne isolée ou un couple sans enfant, au 31 décembre de l'année considérée, percevant au moins une prestation légale au titre du mois d'observation. L'allocataire est le titulaire du dossier, il peut percevoir une ou plusieurs allocations pour son propre compte ainsi que pour les autres membres de sa famille.

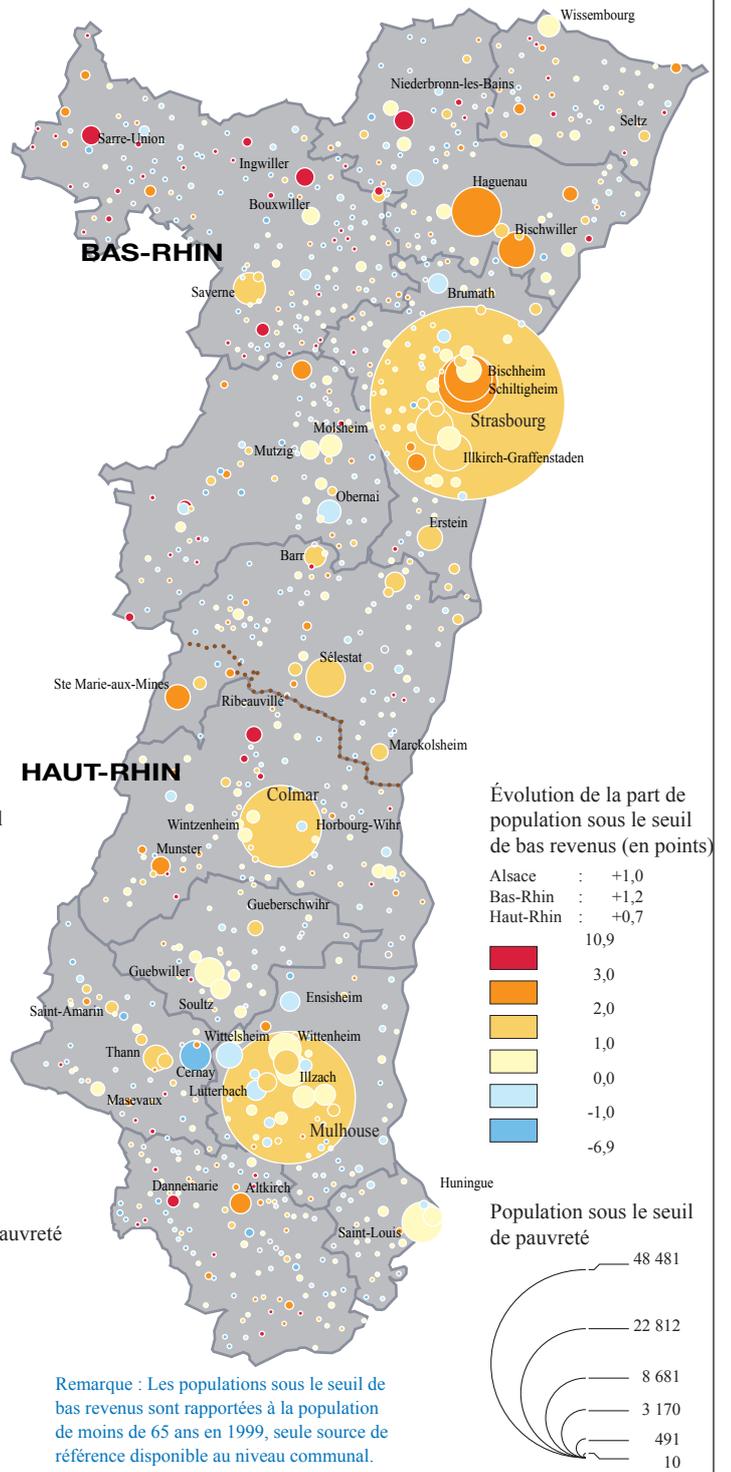
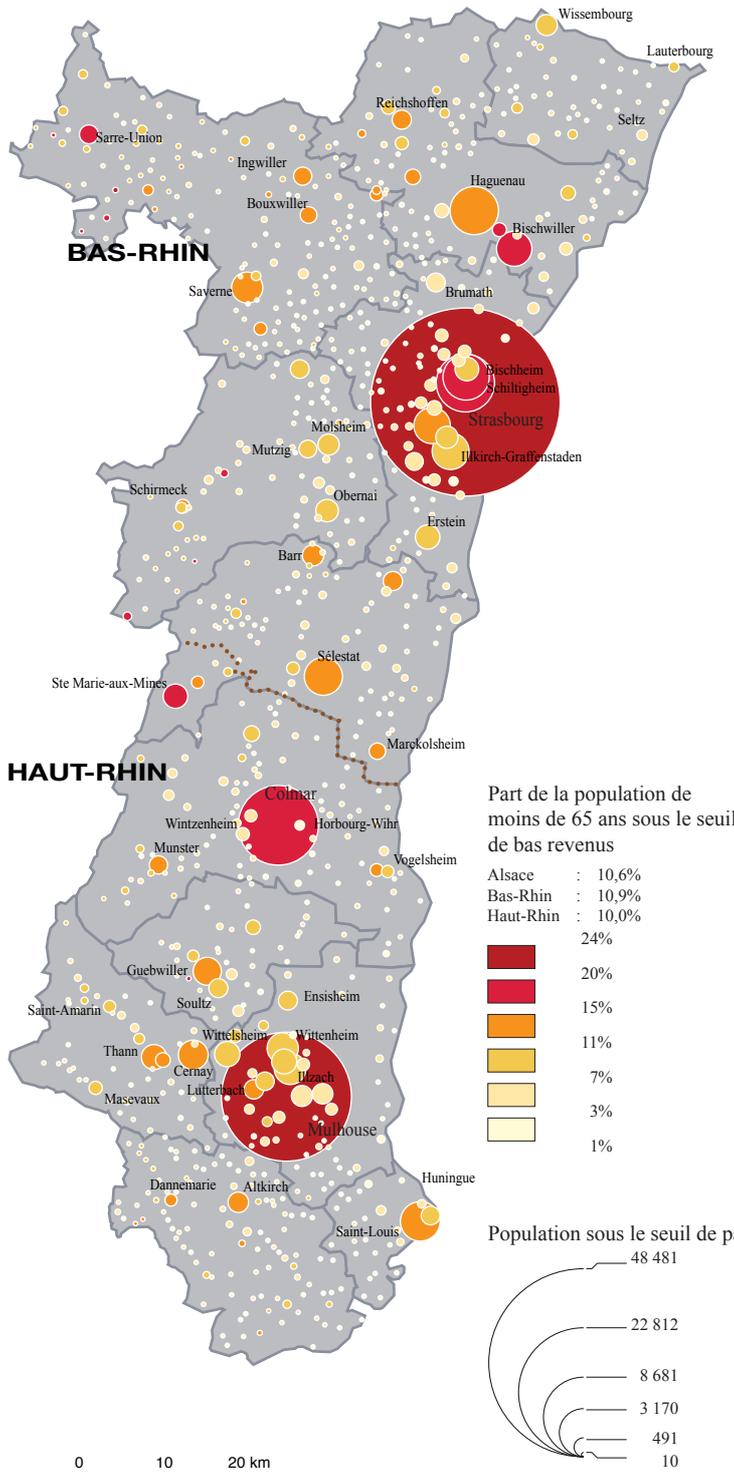
La population couverte correspond au nombre de personnes couvertes et comprend l'allocataire, le conjoint, les enfants bénéficiaires d'au moins une prestation, les enfants nés en décembre, les autres personnes à charge pour les prestations de logement

Concentration urbaine de la pauvreté et diffusion vers les territoires périphériques

En 2004, la pauvreté reste toujours concentrée dans les trois grandes villes de la région. Mais depuis 2001, le phénomène se développe également dans des petites villes éloignées des grands centres urbains.

Population sous le seuil de bas revenus en 2004

Évolution de la population sous le seuil de bas revenu (2001/2004)



Remarque : Les populations sous le seuil de bas revenus sont rapportées à la population de moins de 65 ans en 1999, seule source de référence disponible au niveau communal.

Sources : CAF - INSEE
Fonds de cartes : © IGN - GEOFLA - 2001
Cartes réalisées avec le logiciel Philcarto : <http://perso.club-internet.fr/philgeo>

0 10 20 km

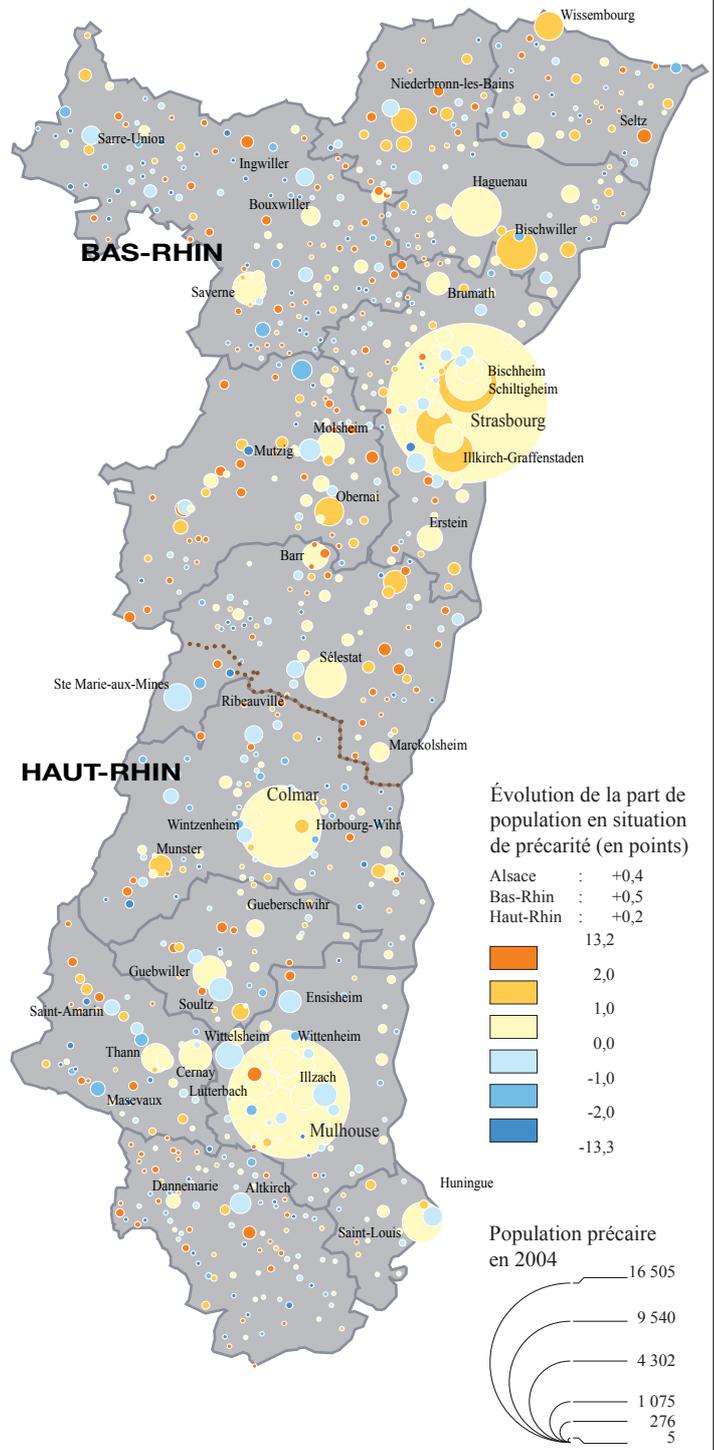
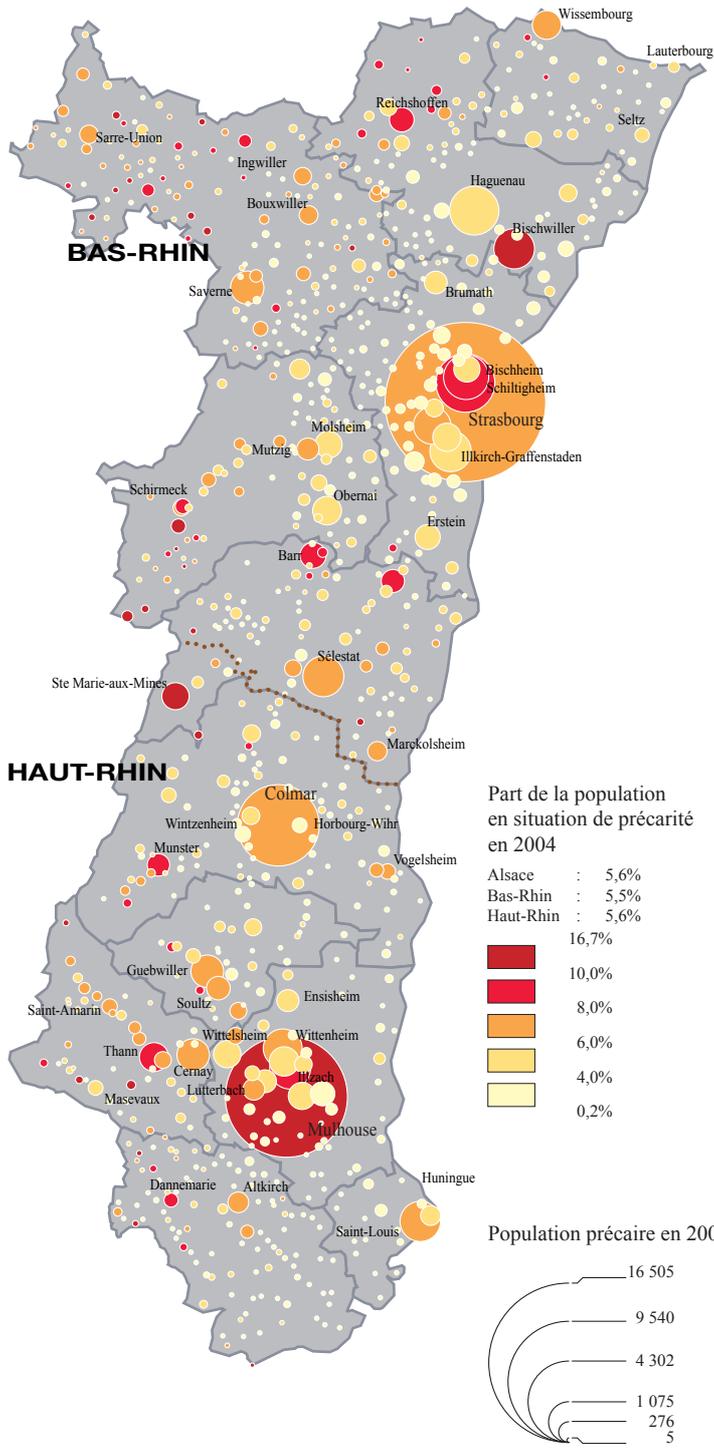
— Zone d'emploi
- - - Département

Des populations précaires plus dispersées sur le territoire

En 2004, deux personnes sur cinq en situation de précarité vivent dans les trois grandes villes de la région. Cette catégorie de population est plus répartie sur le territoire que celle des bas revenus ou des bénéficiaires du RMI. Ces personnes ont des ressources qui les situent juste au-dessus du seuil de bas revenus.

Population précaire en 2004

Évolution de la population précaire entre 2001 et 2004



0 10 20 km

— Zone d'emploi
- - - Département

Sources : CAF - INSEE
Fonds de cartes : © IGN - GEOFLA - 2001
Cartes réalisées avec le logiciel Philcarto : <http://perso.club-internet.fr/philgeo>

DES INDICATEURS DE PAUVRETE - PRECARITE

La population « précaire » plus répartie sur le territoire

En Alsace, 82 600 personnes sont considérées comme monétairement précaires au 31 décembre 2004 - Les espaces urbains présentent les effectifs les plus forts, mais la localisation des populations précaires paraît plus diffuse - Entre 2001 et 2004, le nombre de personnes « précaires » a augmenté de 7,3%.

L'Alsace compte 82 600 personnes « précaires », soit plus de 5% de la population de moins de 65 ans.

Les populations précaires sont également concentrées dans les grandes villes: près de 40% d'entre elles vivent à Strasbourg, Colmar et Mulhouse. Cependant, une part importante de ces populations précaires est présente sur l'ensemble du territoire alsacien, notamment dans les périphéries les plus éloignées des grands centres urbains.

En outre, alors que les ratios de bas revenus les plus élevés concernent les grands pôles régionaux, les ratios de populations « précaires » les plus importants, malgré de faibles effectifs, s'observent en Alsace Bossue, dans les vallées de la Bruche et de Sainte-Marie-aux-Mines. La commune de plus de 10 000 habitants ayant le ratio de populations « précaires » le plus élevé est Bischwiller, avec 11%. Un dixième de la population mulhousienne est « précaire » et 7% à Strasbourg. Autrement dit, les écarts de revenus sont plus tranchés dans les grands pôles qu'en dehors de ceux-ci.

Les ZUS ne représentent « que » 19% des populations « précaires » de la région pour un ratio moyen de 11,3%. L'IRIS, dont le ratio est le plus élevé, appartient en partie à la ZUS de Koenigshoffen à Strasbourg (19,2%), quartier ne faisant pas partie des ZUS les plus frappées par la pauvreté et le chômage. Si les ZUS restent les territoires urbains les plus touchés par la précarité au sens monétaire, l'ensemble des agglomérations est concerné.

Entre 2001 et 2004, la population « précaire » est passée de 77 000 à 83 000 personnes, soit une augmentation de 7,3% et une évolution du ratio de 0,3 point.

Les principales communes alsaciennes et leurs premières couronnes périphériques ont vu leur ratio de population « précaire » augmenter légèrement plus que la moyenne régionale. En revanche, les deuxièmes couronnes périphériques de ces communes ont eu une évolution inférieure à la moyenne régionale, voire négative.

Le reste de la région présente des évolutions très hétérogènes. Les communes, pour lesquelles les augmentations de ratios sont les plus significatives, se situent plutôt loin des centres urbains, dans les fonds de vallées (vallée de la Bruche, de la Thur, ...), ainsi que dans l'Outre-Forêt.

Parmi les espaces où les augmentations sont les plus nombreuses, figurent une zone s'étendant du Piémont des Vosges du Nord à la vallée de la Bruche, une partie de l'Alsace centrale entre Erstein et Sélestat et certaines communes du Sundgau.

Au niveau infra-urbain, les augmentations les plus importantes, à l'exception de HautePierre (+7,8 points) et Koenigshoffen (+6,6 points) à Strasbourg et la Porte du Miroir (+3,6 points) à Mulhouse, ne concernent pas des territoires en ZUS. En outre, certains d'entre eux présentent une diminution de leur ratio de population « précaire ».

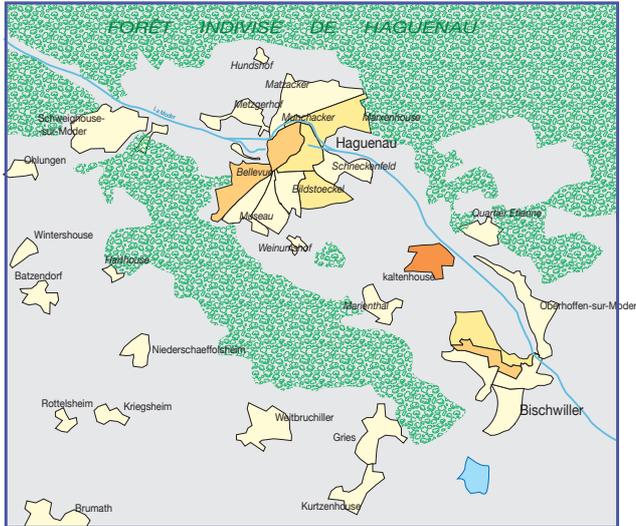
En résumé : la « pauvreté » est moins marquée dans les communes périphériques ou éloignées des centres urbains. Lorsque la situation économique se détériore, la "précarité" se diffuse dans ces communes.

Il est compréhensible alors que dans les villes, déjà pauvres, les situations intermédiaires de "précarité" soient moins fréquentes. Ce constat est révélateur d'une solution de continuité sur l'échelle de la pauvreté. Autrement dit, il existe bel et bien une « fracture sociale ».

Les populations précaires sont définies comme celles se situant « au-dessus » de la pauvreté, entre le seuil de bas revenus et 1,2 fois ce seuil). Ces populations ne sont pas reconnues comme étant à bas revenus (et donc pauvres), mais leur niveau de ressources les expose à un risque de pauvreté.

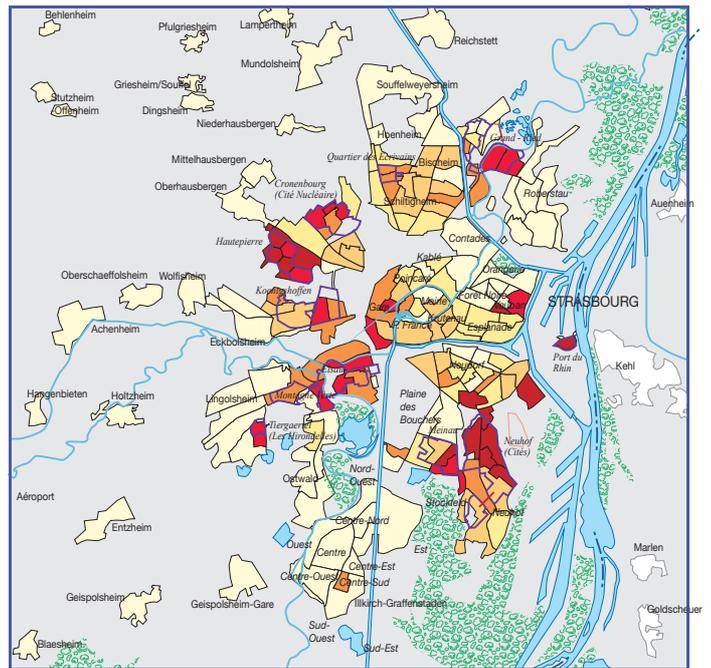
Population couverte par le RMI en 2004

Zone de Haguenau - Bischwiller

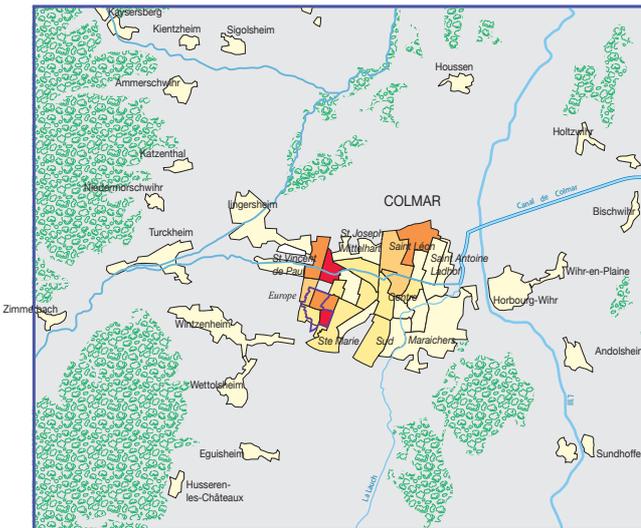


En 2004, près de huit personnes couvertes par le RMI sur dix vivent dans les quatre principales agglomérations de la région. Ces populations habitent en majorité dans les Zones Urbaines Sensibles. Mais d'autres quartiers ont également des proportions de populations couvertes au-delà de 7%, la moyenne régionale s'élevant à 3,1%.

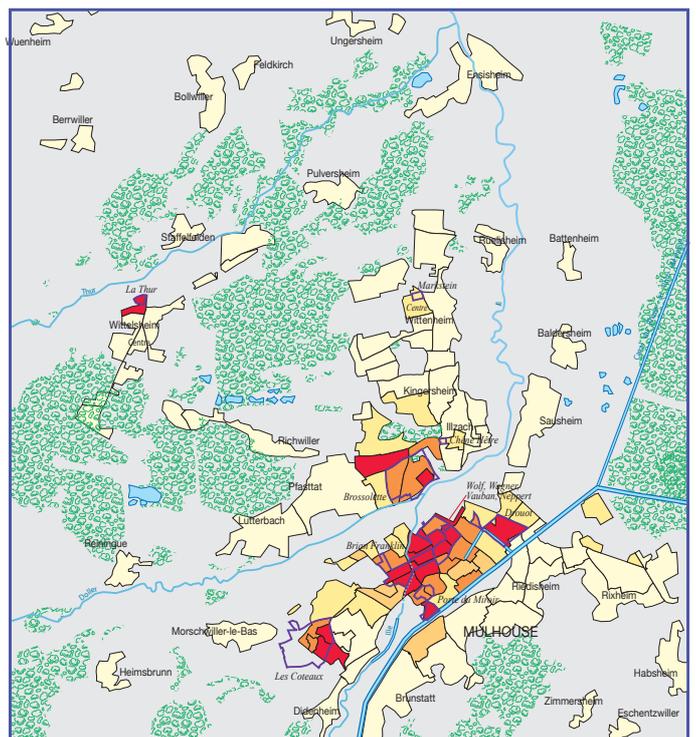
Zone de Strasbourg



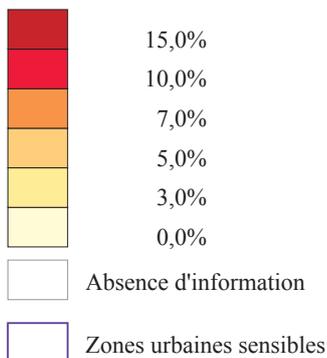
Zone de Colmar



Zone de Mulhouse



Part de la population couverte par le RMI en 2004
(la part est calculée à partir de la population de moins de 65 ans de 1999)



Agglomérations ou communautés d'agglomération

Haguenau (UU)	: 3,1%
Strasbourg (CUS+UU)	: 5,8%
Colmar (CAC)	: 3,5%
Mulhouse (CAMSA+UU)	: 4,6%

Alsace	: 3,1%
Bas-Rhin	: 3,4%
Haut-Rhin	: 2,7%

UU : unité urbaine
CUS : communauté urbaine de Strasbourg
CAC : communauté d'agglomération de Colmar
CAMSA : communauté d'agglomération de Mulhouse Sud Alsace

Pour Strasbourg et Mulhouse, les communes de l'unité urbaine ne figurant pas dans la communauté ont été ajoutées dans les données.

Sources : CAF du Bas-Rhin et du Haut-Rhin
INSEE

Fonds de cartes : © SGARE Alsace

Cartes réalisées avec le logiciel Philcarto : <http://perso.club-internet.fr/philgeo>

DES INDICATEURS DE PAUVRETE - PRECARITE

Le Revenu Minimum d'Insertion dans les 3 grandes villes

L'Alsace est la région ayant connu la plus forte augmentation des allocataires du RMI depuis 2001 (+33%) - 45 800 personnes sont couvertes par le RMI au 31 décembre 2004 – Le RMI est principalement urbain– Entre 2001 et 2004, le nombre de personnes couvertes par le RMI a progressé de 31%.

Les allocataires du RMI représentent 2,2% du total métropolitain en 2004, mais l'Alsace est la région ayant connu la plus forte augmentation du nombre d'allocataires depuis 2001 (+33%), pour une progression nationale de +16%.

L'Alsace compte 46 000 personnes couvertes par le RMI en 2004, ce qui représente 3% des moins de 65 ans.

Le RMI touche principalement des populations vivant dans les espaces urbains. Ainsi, Strasbourg, Colmar et Mulhouse regroupent les deux tiers des personnes couvertes par le RMI dans la région.

Les ratios les plus élevés s'observent également dans les principales communes et leurs agglomérations : 8,1% à Strasbourg, 8,2% à Mulhouse, 8,3% à Kaltenhouse dans l'agglomération de Haguenau-Bischoffheim, ou 5,6% à Schiltigheim dans l'agglomération de Strasbourg.

Des pôles urbains secondaires sont également touchés depuis 2001. Il s'agit par exemple de Sarre-Union (+4,3%), Sélestat (+3,5%), Sainte-Marie-aux-Mines (+4,4%), ou Saint-Louis (+3,4%), dont les ratios de population couverte par le RMI sont supérieurs à la moyenne régionale.

Les ZUS concentrent la population couverte par le RMI. En effet, un tiers de la population couverte par le RMI dans la région habite dans une ZUS. Ces territoires ont également les ratios les plus élevés, avec une moyenne de 11,1%, largement supérieure à la moyenne régionale. Au sein des ZUS, des IRIS peuvent avoir des parts de population couverte bien plus importantes : près de 35% pour un IRIS du Neuhof à Strasbourg, 14% et plus pour des IRIS de Briand Franklin à Mulhouse.

Néanmoins, cette concentration ne doit pas occulter d'autres territoires urbains, hors ZUS, mais dont le ratio de RMI est également élevé : la Musau (+25,2%), la Gare ou la Cité Rotterdam à Strasbourg, Saint-Vincent-de-Paul (+14,4%) à Colmar. Cette réalité est moins marquée à Mulhouse où les ZUS, à l'inverse de Strasbourg par exemple, « couvrent » une grande partie de la ville.

Certaines zones, comme par exemple le secteur dit « Orphelinat » au Neudorf à Strasbourg, présentent des ratios très élevés. Il s'agit des « effets de domiciliation », déjà évoqués précédemment et encore plus fréquents avec le RMI qu'avec les bas revenus.

Instauré par une loi du 1er décembre 1988, renouvelée le 20 juillet 1992, le RMI assure, à toute personne âgée de plus de 25 ans (ou moins si elle a des enfants à charge) et résidant en France, un revenu minimum. Les étudiants en sont exclus, ainsi que les étrangers qui n'ont pas de titre de séjour leur permettant de travailler sur le territoire français.

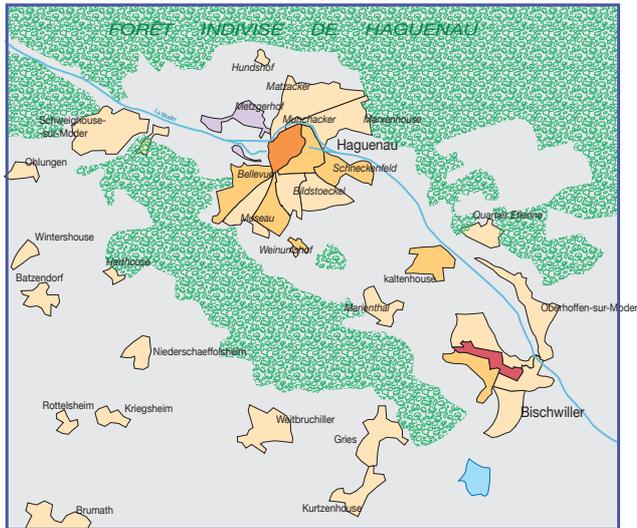
Au 1^{er} Janvier 2006, le plafond mensuel du RMI est de 433,06€ pour une personne seule, majoré de 50% pour la seconde personne du ménage, de 30% par personne supplémentaire, et de 40% à partir du troisième enfant.

L'analyse considère uniquement les allocataires et la population couverte servis par la CAF. La Mutualité Sociale Agricole (MSA) verse également le RMI aux agriculteurs et salariés agricoles (0,4% du total des allocataires alsaciens au 31 décembre 2004).

L'analyse nationale ne porte que sur les allocataires, unique donnée actuellement disponible à cette échelle, alors que les chiffres infrarégionaux et infra-communaux concernent la population couverte par le RMI, plus importante et plus pertinente.

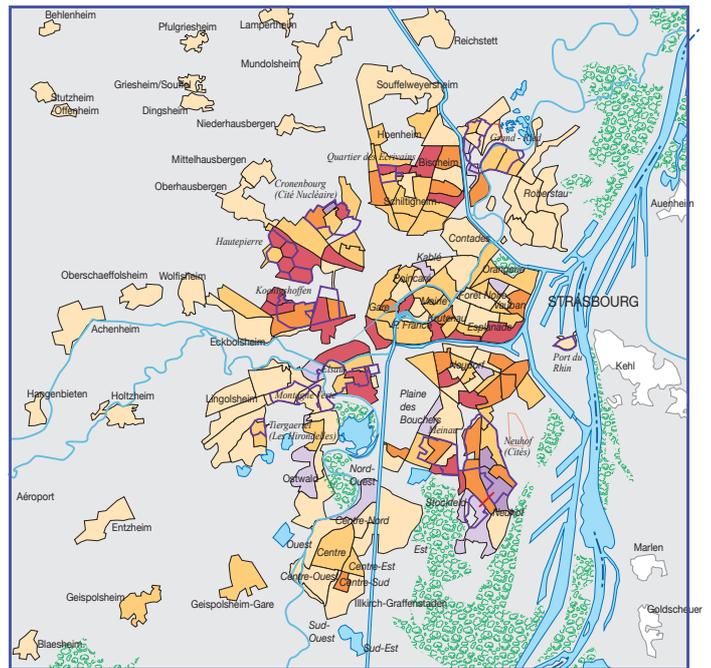
Évolution de la population couverte par le RMI entre 2001 et 2004

Zone de Haguenau - Bischwiller

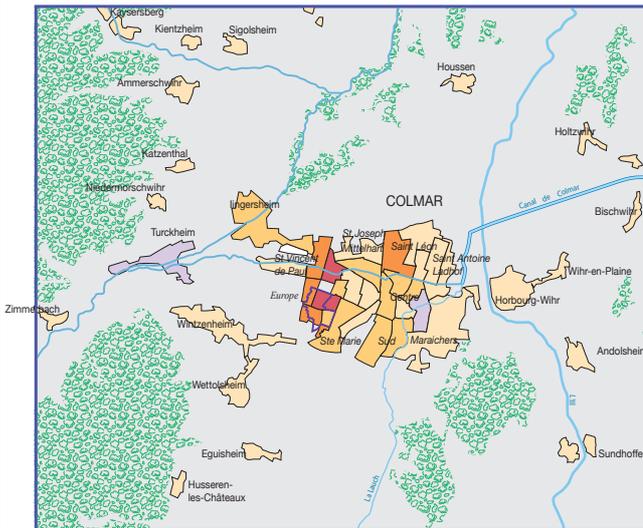


Entre 2001 et 2004, la population couverte par le RMI augmente dans les quatre agglomérations, mais pas exclusivement dans les Zones Urbaines Sensibles. Ces évolutions touchent essentiellement les communes centres de ces territoires.

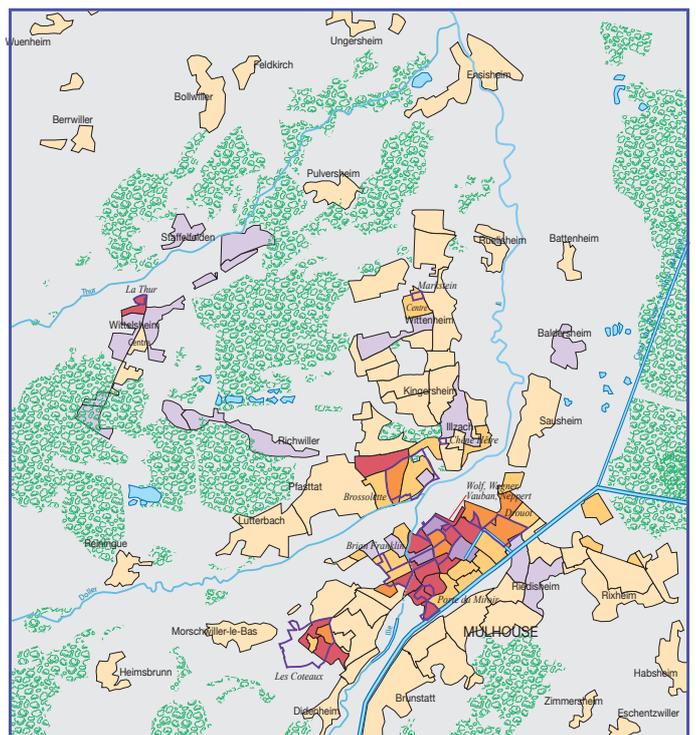
Zone de Strasbourg



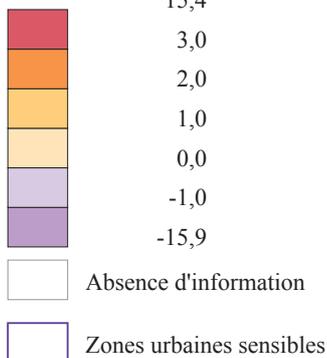
Zone de Colmar



Zone de Mulhouse



Évolution en points de la part de population couverte par le RMI en points (2001/2004) (la part est calculée à partir de la population de moins de 65 ans de 1999)



Agglomérations ou communautés d'agglomération

Haguenau (UU)	: 1,0
Strasbourg (CUS+UU)	: 1,2
Colmar (CAC)	: 1,1
Mulhouse (CAMSA+UU)	: 1,0

Alsace	: 0,7
Bas-Rhin	: 0,8
Haut-Rhin	: 0,7

UU : unité urbaine
 CUS : communauté urbaine de Strasbourg
 CAC : communauté d'agglomération de Colmar
 CAMSA : communauté d'agglomération de Mulhouse Sud Alsace

Pour Strasbourg et Mulhouse, les communes de l'unité urbaine ne figurant pas dans la communauté ont été ajoutées dans les données.

Sources : CAF du Bas-Rhin et du Haut-Rhin
 INSEE

Fonds de cartes : © SGARE Alsace
 Cartes réalisées avec le logiciel Philcarto : <http://perso.club-internet.fr/philgeo>

DES INDICATEURS DE PAUVRETE - PRECARITE

Entre 2001 et 2004, la population couverte par le RMI est passée de 35 000 à 46 000 personnes, soit une hausse de 31% et une augmentation du ratio de RMI de 0,7 points.

L'augmentation du ratio de RMI concerne principalement les communes et agglomérations ayant déjà un ratio élevé. Il s'agit principalement de Strasbourg (+1,5 points) et de communes faisant partie de son agglomération, de Mulhouse (+1,7 points), Kaltenhouse (+1,6 points) ou Sainte-Marie-aux-Mines (+1,7 points).

Les principales communes alsaciennes ont été touchées par l'augmentation du ratio de RMI entre 2001 et 2004. C'est le cas également des ZUS. Le nombre de personnes couvertes par le RMI y a augmenté de 15,2% entre 2001 et 2004 et la progression du ratio de RMI, +1,5 points, est supérieure à celle constatée pour l'ensemble de la région. Cette évolution défavorable n'est cependant pas exclusive aux ZUS, comme l'indiquent certains ratios d'IRIS hors ZUS, tels que le Nord de Brossolette à Mulhouse (+6,5 points), Saint-Vincent de Paul à Colmar (+4,4 points), ou le secteur d'Adelshoffen à Schiltigheim (+3,6 points).

À l'opposé, des territoires appartenant entièrement ou partiellement à une ZUS ont vu leur ratio de RMI diminuer entre 2001 et 2004. Il s'agit de la Klebsau et de Hautefort (ZUS du Neuhof), Becquerel (ZUS de Cronenbourg) à Strasbourg, ou d'une zone appartenant à la ZUS « Wolf Wagner » à Mulhouse. Cette amélioration, très locale, peut s'expliquer, soit par des personnes sorties du dispositif RMI, mais qui pour autant n'ont pas dépassé le seuil de bas revenus, soit par des mouvements de population, dûs à des opérations de renouvellement urbain.

Six profils d'allocataires en Alsace

L'INSEE a construit des catégories d'allocataires en utilisant simultanément plusieurs critères, comme le niveau de ressources, la situation familiale, l'activité des individus et les combinaisons de prestations délivrées par les Caisses d'Allocations Familiales.

L'ensemble des allocataires des CAF sont pris en compte, qu'ils bénéficient de minima sociaux, d'aides accordées sous condition de ressources (les allocations logement par exemple), ou d'allocations familiales, perçues sans condition par toute famille de deux enfants et plus.

La typologie aboutit à la classification sur une échelle de la pauvreté, des bénéficiaires de la CAF, en six groupes. Cependant, seuls les 4 premiers groupes, qui incluent 57 % des allocataires, sont caractérisés par la pauvreté. Les deux derniers regroupent des ménages plus aisés.

La pauvreté décrite en 4 classes, regroupant 57% des allocataires

Les plus pauvres : allocataires bénéficiaires de minima sociaux, souvent isolés et inactifs

Cette classe regroupe 10 % des allocataires des CAF. La quasi-totalité (98%) vit avec un revenu inférieur au seuil de bas revenus en 2004 et se trouve dans une situation de forte dépendance aux prestations. Ces dernières constituent une part importante de leurs revenus, sinon la totalité.

Deux profils sont mis en évidence :

- Le premier et le plus important, rassemble près des deux tiers des ayants droit, souvent des personnes isolées. Quelque 78% d'entre elles perçoivent uniquement un minimum social, sans bénéficier d'allocations logement. Elles peuvent être hébergées gratuitement par des parents ou des amis, ou dans des structures particulières (foyers...). Une personne sur cinq seulement cumule un minimum social et allocations logement.

DES INDICATEURS DE PAUVRETE - PRECARITE

- Le second, un peu plus d'un quart, regroupe principalement des familles monoparentales. Il s'agit généralement de foyers ayant plus de deux enfants à charge, bénéficiant de plusieurs prestations. Environ 70 % de ces familles monoparentales perçoivent à la fois un minimum social, des allocations logement et des allocations familiales.

Quel que soit leur profil, les allocataires de cette classe sont très éloignés du marché du travail : 7 % d'entre eux ont un emploi et 19 % sont au chômage. L'absence de revenus liés au travail renforce la dépendance aux prestations.

*Classe des pauvres : allocataires bénéficiaires de minima sociaux et d'allocations logement, **parfois handicapés, inactifs ou au chômage***

Les individus de ce groupe, 14 % des allocataires de la CAF, sont également confrontés à la pauvreté : près de 60% vivent avec des ressources inférieures au seuil de bas revenus et 22 % touchent le RMI.

De surcroît, l'allocation adulte handicapé (AAH), dont l'attribution n'est pas liée à une situation transitoire de précarité, mais à une incapacité de travailler, représente une part non négligeable des minima sociaux dans cette classe. Néanmoins, ces prestataires peuvent recevoir d'autres prestations leur permettant d'améliorer leurs ressources. Ainsi, 41 % d'entre eux cumulent un minimum social et des allocations logement.

L'éloignement du marché du travail, moins marqué que dans le groupe précédent, reste important. La proportion d'allocataires ayant un emploi est à peine d'un tiers, pour 60 % en moyenne. En outre, les emplois occupés ne sont que faiblement rémunérateurs, sans doute des emplois à temps partiel ou intérimaires.

*Plus précaires que pauvres : isolés, couples sans enfant ou allocataires en charge d'un seul enfant, **travailleurs précaires***

Dans cet ensemble (15 % des allocataires des CAF), moins d'un tiers des allocataires vit avec des ressources inférieures au seuil de bas revenus et 1 % touche le RMI.

Cette classe se compose de personnes isolées pour plus de 40%, mais également de foyers sans enfant et/ou en charge d'un seul enfant (couples ou parents isolés).

Malgré ces situations familiales diverses, cette classe reste homogène au regard des prestations perçues. La presque totalité, 93%, perçoit des allocations logement. Du fait de l'absence d'enfant ou de la présence d'un seul enfant, les allocataires ne bénéficient pas d'allocations familiales.

Cette classe, plus précaire que pauvre, compte près d'un tiers de chômeurs, mais presque 60% d'actifs avec un emploi. Ces derniers sont rendus moins dépendants des prestations du fait de leurs revenus d'activités ou même des allocations chômage. Cependant, parmi ces actifs et chômeurs, un quart d'entre eux subsistent avec des ressources inférieures au seuil de bas-revenus.

*Une pauvreté « moyenne » : foyers allocataires, **encore nombreux au chômage, en charge de deux enfants ou plus***

Cette classe rassemble près d'un cinquième des ayants-droit et parmi lesquels un tiers sont à bas revenus et 3 % sont titulaires du RMI.

Une majorité des prestataires vivent en couple avec trois enfants. La presque totalité bénéficient des allocations familiales et 72 % les cumulent avec des allocations logement.

Plus de la moitié de ces allocataires ont un emploi et 12% sont au chômage. Leurs revenus les préservent d'une plus grande pauvreté : ils disposent de revenus, par unité de consommation, proches du revenu médian des allocataires.

DES INDICATEURS DE PAUVRETE - PRECARITE

Deux classes plus aisées regroupant 43 % des allocataires

Non dépendants des prestations : allocataires en couple, actifs avec un emploi, avec un seul enfant

Cette classe, 11 % des allocataires CAF d'Alsace, ne compte que 6 % d'allocataires ayant des revenus inférieurs au seuil de bas revenus.

Environ 84% des foyers sont des couples avec un seul enfant et 12% sont des parents isolés, avec un seul enfant également.

Du fait de la présence d'un seul enfant et de revenus relativement élevés, ces allocataires sont exclus des critères d'attribution des allocations familiales ou liées au logement. Ils ne peuvent prétendre qu'à des prestations familiales, dont les conditions d'attribution ne sont pas liées à la taille de la famille ou au niveau de revenus (Allocation de garde d'enfant à domicile, ..).

85% des allocataires ont un emploi et seulement 7% sont au chômage. Leurs revenus d'activité leur garantissent des ressources supérieures à la moyenne. Ils sont également près de 85 % à disposer d'un revenu, par unité de consommation, supérieur au revenu médian des allocataires.

Des revenus plus élevés : allocataires en couples avec deux enfants, très peu de chômage

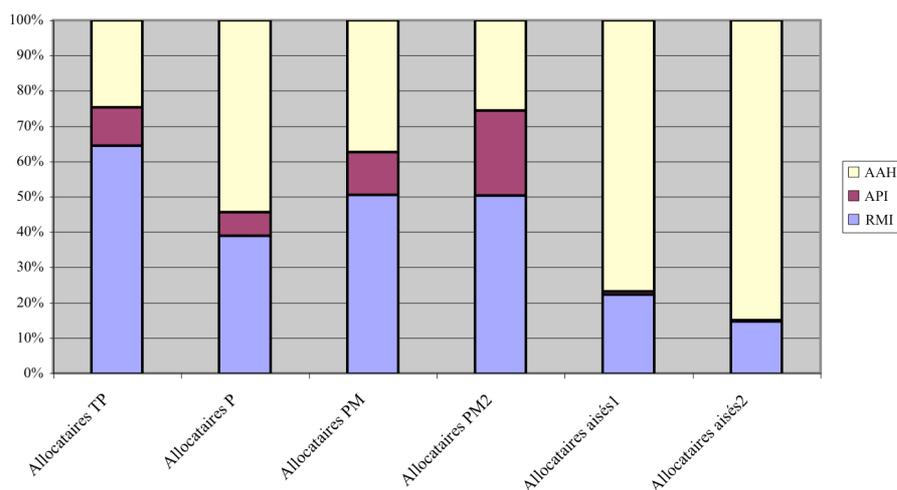
Cette classe, la plus importante, regroupe un tiers des allocataires. Les situations de pauvreté y sont encore plus rares que dans la classe précédente : seuls 4% d'entre eux vivent avec des ressources inférieures au seuil de bas revenus et très peu ont recours aux minima sociaux.

Les couples avec deux enfants représentent près de 80% des allocataires de ce groupe, alors qu'ils ne sont que 30 % au sein de l'ensemble des allocataires CAF.

Presque tous les allocataires de cette classe bénéficient d'allocations familiales. Leur niveau de revenus élevé explique la faible part d'allocataires touchant des prestations liées au logement. Cette classe est caractéristique de la politique familiale de la CAF.

Près de 80% des allocataires occupent un emploi et 3% sont au chômage.

Répartition des bénéficiaires de minima sociaux par profil



Source : CAF au 31/12/2004

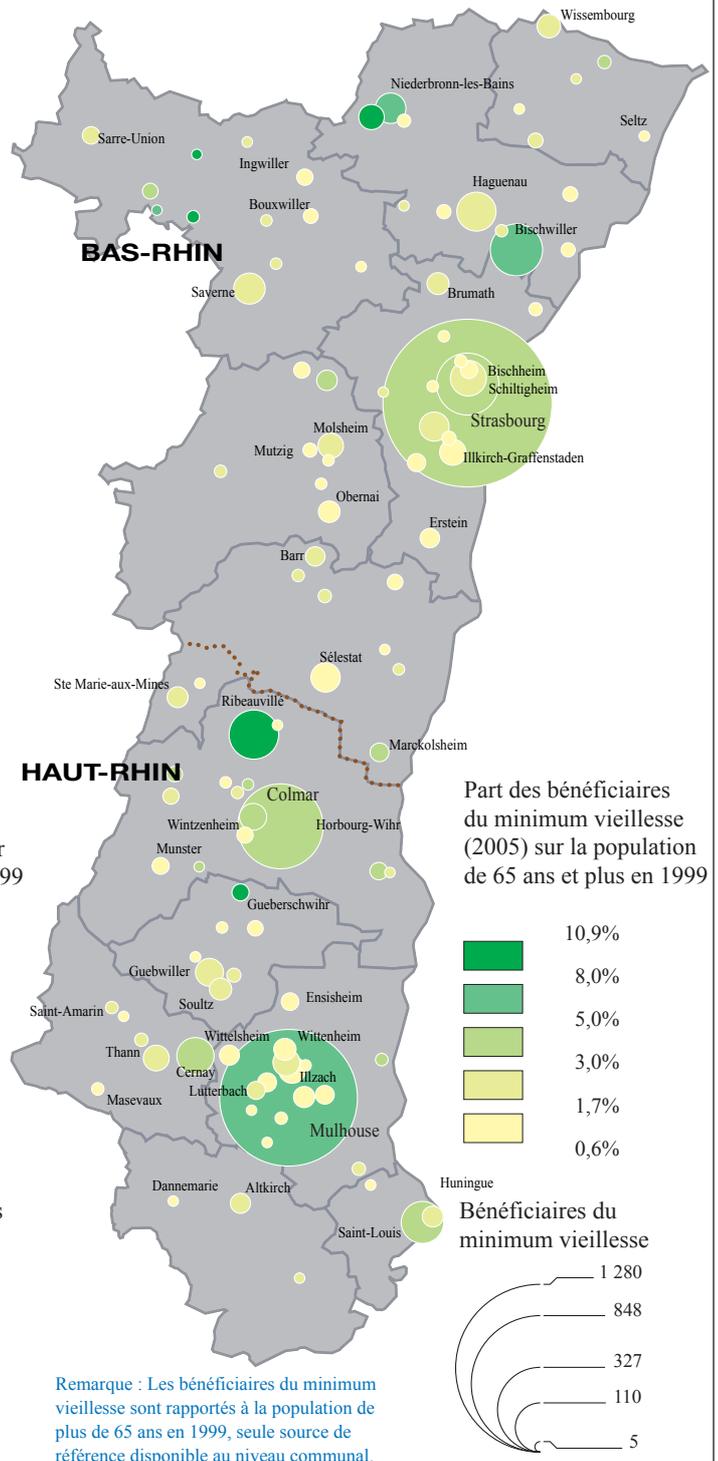
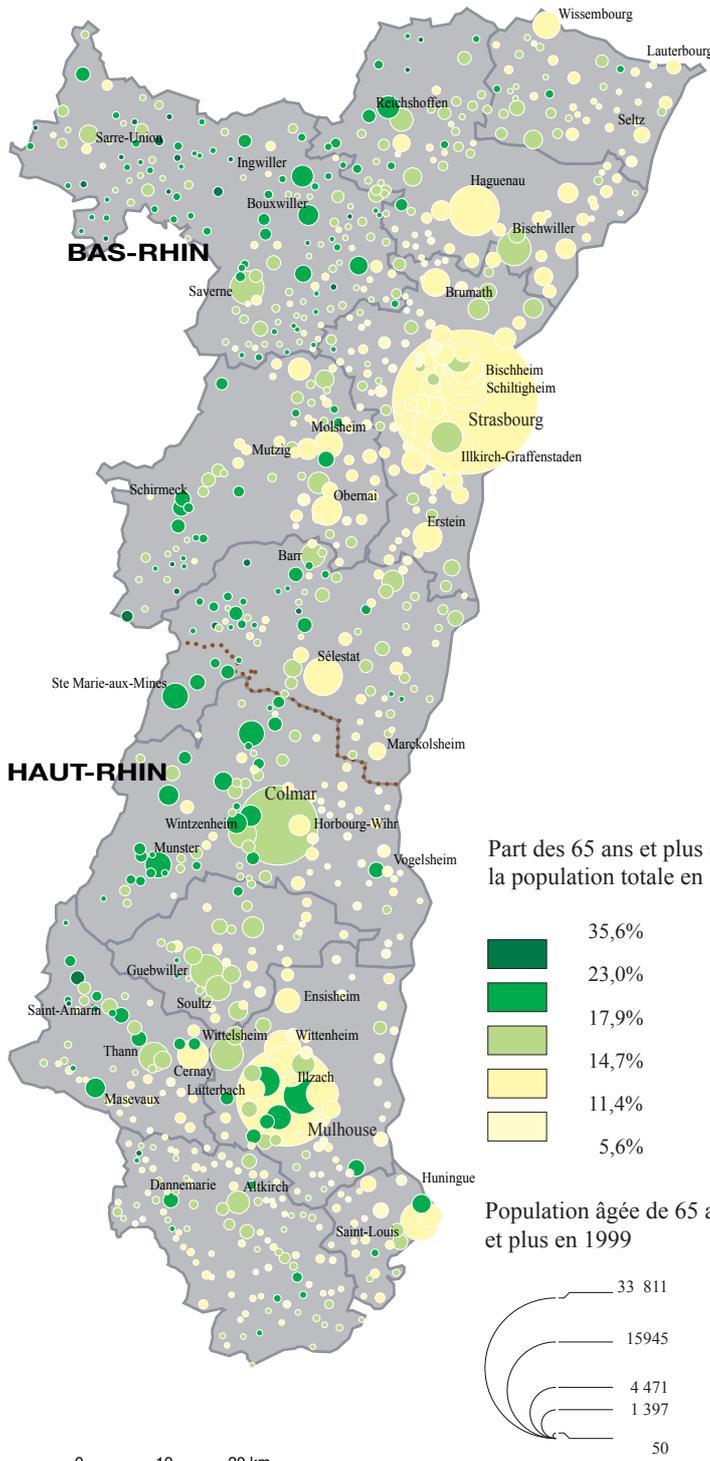
Ce graphique souligne le fait que la répartition des bénéficiaires de minima sociaux diffère selon la classe. En effet, parmi les allocataires de la classe la plus pauvre, le minimum le plus fréquent est le RMI, alors que pour la classe pauvre, c'est l'AAH. C'est aussi le cas pour la classe la plus aisée.

La pauvreté des personnes âgées dans les trois grandes villes

Les trois principales villes de la région concentrent les pauvres de 65 ans et plus, alors que les populations de cette tranche d'âge sont plus nombreuses en proportion dans les périphéries éloignées de ces villes.

Population âgée de 65 ans et plus en 1999

Part des allocataires (CRAV) du minimum vieillesse en 2004



Remarque : Les bénéficiaires du minimum vieillesse sont rapportés à la population de plus de 65 ans en 1999, seule source de référence disponible au niveau communal.

Sources : CRAV - INSEE
Fonds de cartes : © IGN - GEOFLA - 2001
Cartes réalisées avec le logiciel Philcarto : <http://perso.club-internet.fr/philgeo>

La précarité des personnes âgées est urbaine

9 237 personnes percevaient l'allocation supplémentaire du minimum vieillesse en Alsace au 31 décembre 2004, tous régimes confondus – le nombre d'allocataires de l'allocation supplémentaire diminue régulièrement – la CRAV verse l'allocation supplémentaire vieillesse ou le complément de retraite à 6 257 prestataires en Alsace en 2004

Les personnes âgées, moins nombreuses structurellement en Alsace, sont néanmoins concernées par la pauvreté, notamment en raison des difficultés du marché du travail, qui se traduisent sur le montant de certaines retraites. Si les chiffres ci-après indiquent une baisse du nombre de personnes âgées bénéficiaires du minimum vieillesse, l'arrivée à la retraite de nombreux travailleurs pauvres laisse présager une augmentation à venir des effectifs. Cette croissance pourrait cependant être impactée par les conditions d'attribution de la nouvelle allocation ASPA (voir encadré ci-dessous).

Le financement du « minimum vieillesse » est assuré par le Fonds de Solidarité Vieillesse (FSV) qui reverse aux organismes des différents régimes de retraite, dont le Régime général, les avantages vieillesse à caractère non contributif relevant de la solidarité nationale. Le FSV assure également le financement du Service de l'Allocation Spéciale Vieillesse (SASV) qui verse des prestations aux personnes ne pouvant pas bénéficier d'un avantage vieillesse à la charge d'un régime obligatoire de Sécurité Sociale.

En Alsace, les prestations des retraités du Régime général sont payées par la Caisse Régionale d'Assurance Vieillesse (CRAV).

Le « minimum vieillesse » est composé de 3 éléments :

- *la retraite, dont le montant résulte des cotisations versées durant l'activité*
- *le complément de retraite (L814 -2,) qui élève le montant de base de la retraite au montant de l'allocation des vieux travailleurs salariés (A.V.T.S.)*
- *l'allocation supplémentaire, qui est destinée à porter l'ensemble des retraites de base (y compris le complément de retraite) au minimum vieillesse.*

Le complément de retraite et l'allocation supplémentaire doivent être demandés par l'assuré.

Conditions d'attributions :

- *âge et résidence : avoir 65 ans ou être âgé de 60 à 65 ans dans certaines situations (inaptitude au travail...), et pour l'allocation supplémentaire, condition de résidence en France*
- *ressources : les ressources annuelles doivent être inférieures à 7 223,45€ (soit 601,95€ par mois) au 1/1/2004 pour une personne seule et 12 652,36€ pour un couple (soit 1054,36€ par mois). Les allocations ne sont dues que si le total des allocations et des ressources est inférieur au plafond de ressources. Le montant mensuel du complément de retraite est au plus de 241,52€ (pour une personne seule) auquel il est possible d'ajouter l'Allocation supplémentaire d'un montant égal à 346,22€ pour une (personne seule)*

Depuis le 1/1/2006, le « minimum vieillesse » est transformé en allocation de solidarité aux personnes âgées (A.S.P.A.) soumise à la condition de résidence en France. Le complément de retraite est supprimé avec le maintien d'un dispositif provisoire jusqu'au 31/12/2006.

DES INDICATEURS DE PAUVRETE - PRECARITE

Les allocataires de l'allocation supplémentaire du minimum vieillesse en Alsace (source DREES)

Au 31 décembre 2004, 9 237 personnes résidant en Alsace percevaient l'Allocation supplémentaire du minimum vieillesse. Ces bénéficiaires représentent 3,5% de la population des plus de 65 ans et sont en majorité des femmes (56,5%).

L'essentiel des allocations supplémentaires est versé par les caisses de retraite, principalement par la CRAV pour le Régime général et les Mutuelles Sociales Agricoles (MSA) pour les salariés agricoles. Néanmoins, une part non négligeable (16,4%) de personnes sont prises en charge par le service de l'allocation spéciale vieillesse, géré par la caisse des dépôts et consignation (CDC).

Titulaires de l'allocation supplémentaire vieillesse au 31 décembre (ensemble des régimes)

	1999		2000		2001		2002		2003		2004	
	nombre	nombre	évolution	nombre	évolution	nombre	évolution	nombre	évolution	nombre	évolution	
Bas-Rhin	6 513	6 366	-2,3%	6 047	-5,0%	5 749	-4,9%	5 634	-2,0%	5 994	6,4%	
Haut-Rhin	3 807	3 889	2,2%	3 895	0,2%	3 773	-3,1%	3 785	0,3%	3 743	-1,1%	
Alsace	10 320	10 255	-0,6%	9 942	-3,1%	9 522	-4,2%	9 419	-1,1%	9 237	-1,9%	

Source ; DRASS 31/12/2004

Le nombre de personnes bénéficiant de l'allocation supplémentaire est en diminution régulière. En 1999, les 10 320 allocataires représentaient 4,3% de la population des plus de 65 ans. En 2001, ils étaient 9 942, soit 3,7% de la population correspondante. En décembre 2004, la baisse du nombre de ces allocataires, 9 237, atteignait 10,5% par rapport à 1999.

Le niveau des pensions et des retraites versées explique la diminution du nombre d'allocataires. Les nouvelles générations de retraités ont perçu des salaires supérieurs, durant leurs périodes d'activités, à celles des générations précédentes.

En outre, les femmes arrivant à la retraite sont plus nombreuses. Elles ont aussi bénéficié d'une durée de cotisation beaucoup plus longue que précédemment. Les deux tiers des bénéficiaires de l'allocation supplémentaire du minimum vieillesse étaient des femmes en 1999. Cette évolution, plus favorable aux femmes, se retrouve dans la diminution de la proportion des allocataires dans la population des plus de 65 ans : en 1999, ce ratio était de 3,7% pour les hommes et 4,7% pour les femmes, il est respectivement de 3,8% et 3,3% fin 2004.

Par ailleurs, certains régimes de retraite ont amélioré le niveau des pensions réduisant ainsi le nombre d'allocataires du minimum vieillesse.

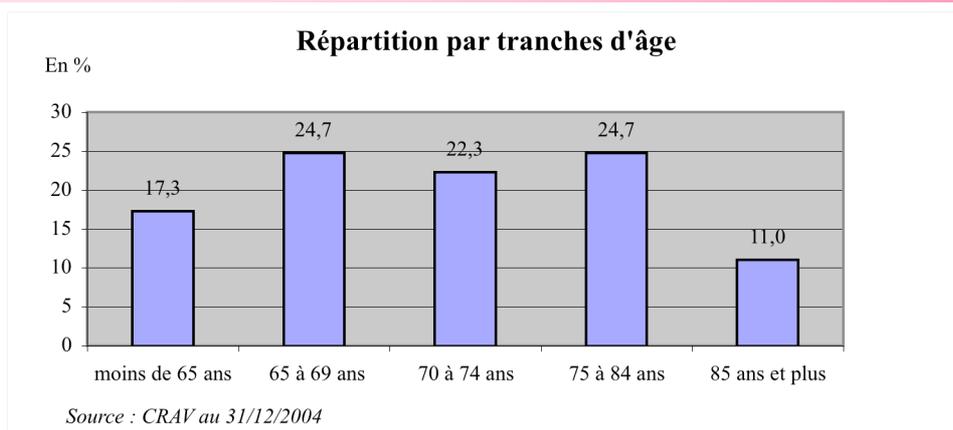
Les allocataires du régime général du minimum vieillesse en Alsace (source : CRAV)

Au 31 décembre 2004, la CRAV versait l'allocation supplémentaire vieillesse ou le complément de retraite à 6 257 personnes résidant en Alsace, dont 56,7% dans le Bas-Rhin et 43,3% dans le Haut-Rhin.

Ces personnes représentent 2,2% des prestataires de la CRAV résidant en Alsace. Ce taux est inférieur au taux national, 3,3%, en raison du niveau des pensions payées par la CRAV. Celui-ci est supérieur à la moyenne nationale des retraites versées par l'ensemble des caisses du régime général.

La population des prestataires de la CRAV allocataires du minimum vieillesse est répartie également entre hommes (49,9%) et femmes (50,1%).

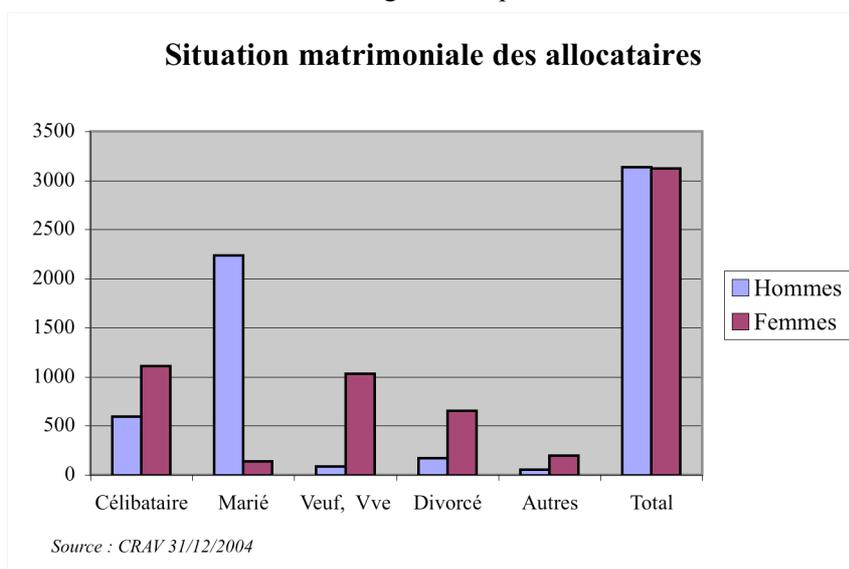
DES INDICATEURS DE PAUVRETE - PRECARITE



Environ 60% des bénéficiaires ont plus de 70 ans. La moyenne d'âge des personnes concernées par le minimum vieillesse est de 72,3 ans. Les femmes sont en moyenne plus âgées que les hommes : 75,1 ans pour 69,7 ans pour les hommes.

La situation matrimoniale des allocataires du « minimum vieillesse » correspond à la situation habituellement observée pour ces catégories d'âge. Les femmes vivent plus souvent seules que les hommes.

La répartition des populations âgées de 65 ans et plus, rapportée à la population totale, est particulièrement élevée dans les vallées vosgiennes, le piémont des Vosges du Nord, les communes viticoles entre Barr et Colmar et quelques communes résidentielles autour de Mulhouse. Les périphéries à l'écart des grands centres urbains se caractérisent également par des revenus fiscaux en deçà de la moyenne régionale.

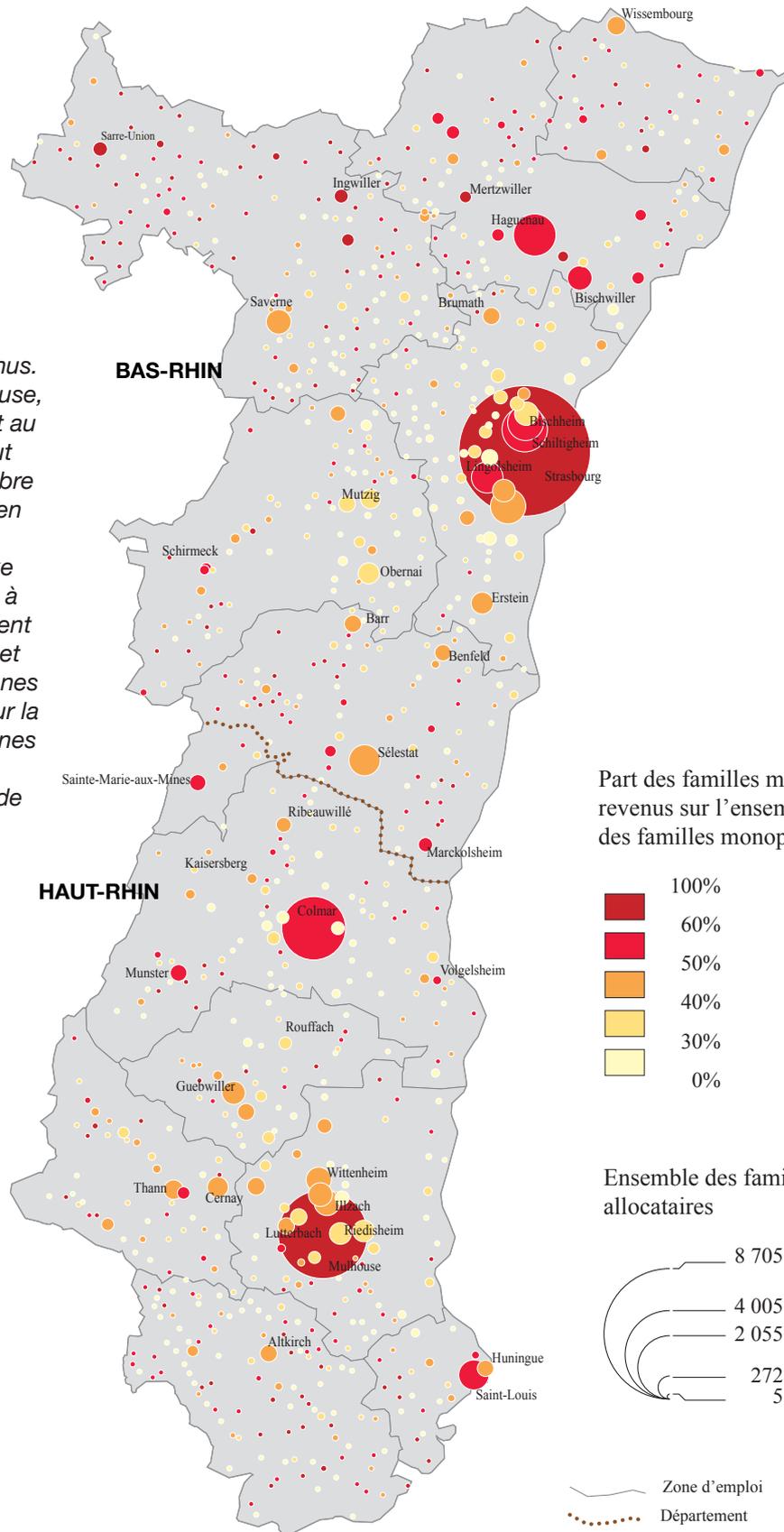


La pauvreté touchant les populations de 65 ans et plus est avant tout un facteur de pauvreté urbaine. Ainsi, la ville de Strasbourg regroupe un quart des bénéficiaires du minimum vieillesse de la région pour 13,4% des plus de 65 ans. 6,3% de ces bénéficiaires habitent à Colmar pour 4% des plus de 65ans. Ils sont 21% des effectifs de la région résidant à Mulhouse pour 16,4% de plus de 65 ans. C'est dans la capitale de la Haute Alsace que la part des bénéficiaires du minimum vieillesse rapportée à la population âgée de 65 ans et plus est la plus élevée des trois villes avec 5,3%.

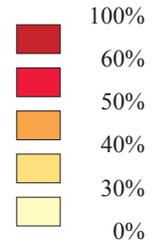
La concentration des bénéficiaires du minimum vieillesse dans certaines communes peut correspondre à la présence d'un établissement hébergeant un nombre conséquent de personnes âgées en situation de pauvreté. C'est le cas, par exemple, de la congrégation des « sœurs de Ribeauvillé ».

La pauvreté des familles monoparentales en 2004

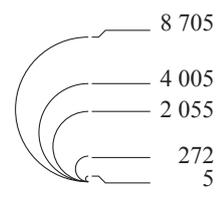
La moitié des familles monoparentales de la région sont des allocataires à bas revenus. À Strasbourg et Mulhouse, six familles sur dix sont au moins dans ce cas, tout comme dans bon nombre de petites communes en Alsace du Nord et du Nord-Ouest, sur un axe s'étirant du Val de Villé à Sélestat. C'est également le cas dans les vallées et dans certaines communes éloignées des grands pôles urbains, il s'agit de petits effectifs.



Part des familles monoparentales à bas revenus sur l'ensemble des familles monoparentales des CAF

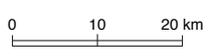


Ensemble des familles monoparentales allocataires



— Zone d'emploi
 Département

Sources : INSEE - CAF - 2004
 Fond de carte : © IGN - GEOFLA - 2001
 Carte réalisée avec le logiciel Philcarto : <http://perso.club-internet.fr/philgeo>



Précarité des familles monoparentales

14,1% des familles alsaciennes sont monoparentales parmi les familles comprenant au moins un enfant de moins de 25 ans (recensement de 1999) – Les difficultés sociales et d'accès au travail sont plus fréquentes dans ces familles - Les familles monoparentales sont majoritaires parmi les allocataires à bas revenus – La croissance du nombre de familles monoparentales à bas revenus est plus importante que celle des couples à bas revenus entre 2001 et 2004.

Certaines catégories de population présentent une plus grande fragilité face à la pauvreté. La monoparentalité, répandue et de plus en plus banalisée, est un mode de vie à fort potentiel de risque pour un ménage, par la fragilité ou la faiblesse éventuelle du revenu, mais également par les conséquences sociales de l'absence d'un des parents.

Paroles d'acteurs

Les difficultés de la monoparentalité

Des professionnels et des bénévoles représentant l'AFPA, ATD Quart-Monde, la Caisse d'Allocations familiales du Bas-Rhin, le Conseil général du Bas-Rhin, la DDASS du Haut-Rhin, le Syndicat des Familles Monoparentales et Recomposées, l'UDAF du Bas-Rhin et la Ville de Strasbourg, lors d'un atelier sur la monoparentalité, ont permis d'établir, de caractériser et d'illustrer la monoparentalité.

La famille s'est profondément transformée depuis les années 60. La monoparentalité s'est notamment normalisée. Cette structure familiale a gagné en visibilité. Elle concerne tous les milieux sociaux. Près de 17% des familles françaises au recensement de 1999 sont monoparentales parmi les familles comprenant au moins un enfant de moins de 25 ans. La monoparentalité reste toutefois moins fréquente en Alsace, avec 14,1% des familles (14,5% dans le Haut-Rhin et 13,8% dans le Bas-Rhin). La monoparentalité résulte désormais majoritairement d'une séparation ou d'un divorce, alors qu'avant il s'agissait essentiellement de veuvage.

La monoparentalité est avant tout féminine. Les services sociaux dressent le portrait de femmes ayant entre 15 et 45 ans, bénéficiant de minima sociaux (Allocation de Parent isolé, Revenu Minimum d'Insertion) ou disposant de bas revenus tirés d'un travail salarié faiblement rémunéré ou à temps partiel.

Les femmes chefs d'une famille monoparentale sont plus actives que les femmes vivant en couple, lorsqu'elles ont un ou deux enfants. Elles sont cependant davantage concernées par des problèmes d'insertion professionnelle et de précarité de l'emploi. Moins diplômées, elles occupent plus souvent des postes d'employées et d'ouvrières, quand elles ne sont pas au chômage. Elles disposent de niveaux de rémunération peu élevés ou insuffisants et subissent la dégradation des conditions du travail féminin en France : horaires flexibles, temps partiel imposé pour 70% d'entre elles.

En outre, l'accès à l'emploi pose souvent d'autres problèmes connexes comme des difficultés de mobilité ou de flexibilité.

.../...

DES INDICATEURS DE PAUVRETE - PRECARITE

La garde des enfants est aussi problématique. Hors des grandes villes, il n'existe pas ou peu de structures collectives et d'offre périscolaire. Les horaires de travail ne sont pas toujours en rapport avec ceux des garderies d'enfants. L'emploi nécessite une forte capacité d'organisation, de mobilisation de plusieurs personnes pour accueillir les enfants durant les périodes travaillées.

Toutefois, la mise en œuvre de la Prestation de Service Unique a permis une meilleure adaptation aux besoins des familles et un meilleur accès pour les familles à bas revenus.

La séparation au sein d'un ménage est souvent source de difficultés financières par la diminution des revenus et le maintien de nombreuses charges. Des femmes sans ressources sont conduites à solliciter les services sociaux pour des besoins fondamentaux tels que se loger, couvrir les frais usuels... Cela peut entraîner rapidement des situations d'endettement, imposer des choix résidentiels à travers des localisations dans des quartiers d'habitats sociaux. L'accès au logement pour ces familles est particulièrement problématique, notamment en l'absence de feuille de salaire. Certaines mères isolées, par peur des «cités», cherchent à rester dans des quartiers centraux en consacrant une part plus importante de leurs ressources au paiement du loyer et des charges locatives.

Certes, le système de protection sociale et les pensions alimentaires corrigent assez nettement cette situation, mais après le versement des prestations sociales, 14% des familles monoparentales peuvent être considérées comme pauvres, contre 10% pour la moyenne des ménages. Selon la Caisse Nationale d'Allocations Familiales, la situation des familles monoparentales tend à se dégrader. Entre 1994 et 2003, le nombre de familles monoparentales titulaires du RMI a augmenté de 53%, alors que l'effectif total des allocataires du RMI s'est accru de 26%.

La monoparentalité semble également contribuer à un processus de reproduction des inégalités. Les performances scolaires des enfants des familles monoparentales sont inférieures à celles des autres enfants. Ils obtiennent moins fréquemment des résultats bons ou moyens, que ceux qui vivent avec leurs deux parents⁶.

Ces difficultés entraînent souvent des sorties du système scolaire sans formation. Il faut cependant éviter d'associer systématiquement monoparentalité et difficultés scolaires des enfants. En effet, les catégories «employés» et «ouvriers» sont très fortement surreprésentées parmi les pères et les mères d'enfants de familles monoparentales. Ces parents ont des ressources plus faibles que l'ensemble des familles. Or la situation sociale et, plus encore les niveaux de revenus des parents restent des déterminants fondamentaux d'une inégale réussite à l'école.

Parmi les familles monoparentales rencontrées par les services de l'UDAF, beaucoup de jeunes mères sont sorties de l'école à 16 ans et disposent d'un faible niveau de qualification. Comment se situent-elles par rapport à l'école ? Comment les mobiliser, leur offrir les conditions d'assister aux réunions parent-élèves ?

Selon l'UDAF du Bas-Rhin, 40% des Tutelles aux Prestations Sociales Enfants concernent des familles monoparentales. Mais l'impact des difficultés économiques ne serait pas la seule cause des difficultés familiales. La pauvreté est aussi affective et culturelle. Le constat d'un phénomène de reproduction de génération en génération est fait par les participants aux ateliers. La projection dans la vie sociale se fait pour certaines jeunes femmes au travers de l'enfant. Des difficultés éducatives apparaissent souvent quand l'enfant grandit, passe la petite enfance.

⁶ Séchet R., David O., Quintin P, Les familles monoparentales et la pauvreté

DES INDICATEURS DE PAUVRETE - PRECARITE

L'Alsace compte 34 100 familles allocataires à bas revenus, dont 18 700 sont des familles monoparentales. Ainsi, une famille d'allocataires à bas revenus sur deux est une famille monoparentale, alors que la monoparentalité ne concerne qu'une famille sur sept dans les autres familles allocataires.

Répartition des allocataires selon le type de familles

	Allocataires bas revenus		Allocataires (hors bas revenus)		Total des allocataires	
	effectifs	%	effectifs	%	effectifs	%
Total Couples avec enfants	15 475	45,3%	117 842	86,2%	133 317	78,1%
Couples avec 1 enfant	4 539	13,3%	24 770	18,1%	29 309	17,2%
Couples avec 2 enfants	5 133	15,0%	64 847	47,5%	69 980	41,0%
Couples avec 3 enfants ou plus	5 803	17,0%	28 225	20,7%	34 028	19,9%
Total familles monoparentales	18 669	54,7%	18 797	13,8%	37 466	21,9%
Familles monoparentales avec 1 enfant	8 761	25,7%	10 603	7,8%	19 364	11,3%
Familles monoparentales avec 2 enfants	6 035	17,7%	6 217	4,5%	12 252	7,2%
Familles monoparentales avec 3 enfants ou plus	3 873	11,3%	1 977	1,4%	5 850	3,4%
Total Allocataires familles	34 144	100,0%	136 639	100,0%	170 783	100,0%

Source : CAF 31/12/04

Les familles monoparentales sont surreprésentées parmi les allocataires à bas revenus et elles le sont d'autant plus que la taille de la fratrie est importante.

Depuis 2001, le nombre de familles monoparentales sous le seuil de bas revenus augmente de façon légèrement plus importante (+10,5%), que celui des couples avec enfants (+9%).

La croissance du nombre de familles de petite taille (1 et 2 enfants) vivant sous le seuil de bas revenus, +12,5%, est plus importante chez les couples que chez les familles monoparentales. Dans les familles nombreuses (3 enfants et plus), ce sont les familles monoparentales (+7,9%) qui contribuent davantage à l'extension des familles (+3,7%) touchées par la pauvreté.

L'Allocation de Parent Isolé (API)

En Alsace, 12 124 personnes sont couvertes par l'API au 31 décembre 2004. La quasi totalité des allocataires de l'API sont des femmes. Les allocataires de 20/25 ans sont les plus nombreux. Dans l'ensemble de la population, 1,1% des femmes de 20 à 49 ans sont allocataires de l'API.

Les espaces urbains présentent les concentrations et les effectifs les plus importants de ces allocataires.

Ainsi, la ville de Strasbourg (15% de la population totale alsacienne) concentre 32,2% de la population couverte par l'API. Mulhouse (6,4% de la population totale) regroupe 14,3% de la population couverte par l'API.

À l'inverse, seulement 32,4% de la population couverte par l'API vit dans les communes situées en-dehors des unités urbaines de Colmar, Mulhouse et Strasbourg (55,9% de la population totale).

Le nombre d'allocataires de l'API rapporté à la population de femmes âgées de 20 à 49 ans (recensée en 1999) atteint 2,5% et 2% pour les communes de Mulhouse et Strasbourg, 0,6% et 0,7%, pour les communes haut-rhinoises et bas-rhinoises hors unités urbaines (Strasbourg, Colmar et Mulhouse).

Quatre des cinq communes les plus peuplées figurent parmi les 15 communes présentant les taux de couverture les plus élevés : Strasbourg, Mulhouse, Colmar et Schiltigheim. Les valeurs sont également supérieures à la moyenne pour les communes de Kaltenhouse (3,4%), Schirmeck (2,3%), Ingwiller (2,0%) et Vieux-Thann (1,9%).

DES INDICATEURS DE PAUVRETE - PRECARITE

Tableau : répartition territoriale des allocataires de l'API

	Nombre d'allocataires API	Population couverte API	Part des allocataires API parmi les femmes 20-49 ans	Taux de couverture parmi le nombre total d'allocataires CAF	Part de la zone dans la population couverte régionale CAF	Part de la zone dans l'ensemble de la population régionale RP99
Strasbourg	1 372	3 920	2,0%	2,7%	32,3%	15,2%
- Unité Urbaine	1 864	5 280	1,8%	2,5%	43,5%	24,6%
- CUS	1 880	5 324	1,7%	2,4%	43,9%	26,1%
Bas- Rhin hors Strasbourg UU	918	2 612	0,7%	1,2%	21,5%	34,5%
Total Bas Rhin	2 782	7 892	1,2%	1,9%	65,1%	59,2%
Mulhouse	610	1 734	2,5%	2,6%	14,3%	6,4%
- Unité Urbaine	776	2 182	1,5%	2,0%	18,0%	13,5%
Colmar	246	704	1,6%	2,2%	5,8%	3,8%
- Unité Urbaine	257	733	1,3%	1,9%	6,0%	5,0%
Haut-Rhin hors UU Mulhouse et Colmar	482	1 317	0,6%	1,0%	10,9%	22,3%
Total Haut-Rhin	1 515	4 232	1,0%	1,5%	34,9%	40,8%
Total Alsace	4 297	12 124	1,1%	1,7%	100,0%	100,0%

CAF 31/12/2004, INSEE RP 99

Le faible niveau du taux de couverture, compte tenu du dénominateur utilisé (les femmes de 20 à 49 ans), ainsi que les conditions d'attribution de l'API, ne reflètent qu'imparfaitement la part des familles pauvres au sein des familles monoparentales dans certains territoires.

En 2004, 3% des enfants de moins de 10 ans vivent dans des familles monoparentales bénéficiant de l'API.

L'API a été créée en 1976. Elle concerne en règle générale des familles monoparentales avec au moins un enfant de moins de 3 ans (ou des femmes en état de grossesse et à titre exceptionnel en cas de séparation pour toute personne ayant un enfant à charge de moins de 20 ans).

L'API est accordée pendant une durée limitée de douze mois consécutifs. En présence d'un enfant de moins de 3 ans, le droit sera prolongé jusqu'au mois précédant le 3^e anniversaire de l'enfant.

Le montant de l'allocation versée dépend du nombre d'enfants à charge. Il est égal à la différence entre le montant maximum de l'API et le total des ressources : salaires, pension alimentaire, certaines prestations, ... auxquels s'ajoute un forfait logement. Au 1er Janvier 2006, le montant maximal de l'API est de 551,81€ si l'allocataire attend un enfant, de 735,75€ pour un enfant auquel il faut ajouter 183,94€ par enfant supplémentaire. Pendant un an, le cumul de tout ou partie de l'allocation avec des revenus tirés d'une activité professionnelle ou d'une formation rémunérée est possible.

L'analyse considère uniquement les allocataires servis par la CAF. La Mutualité Sociale Agricole (MSA) verse également l'API. Il en résulte probablement une très légère sous-estimation du nombre d'allocataires dans les espaces ruraux alsaciens.

L'API est spécifiquement dédiée aux familles monoparentales. Cependant, il faut considérer le fait que le Revenu Minimum d'Insertion concerne également des familles monoparentales avec enfant(s) à charge (du mois de naissance jusqu'au 25^e anniversaire de l'enfant). En effectif, les familles monoparentales sont plus nombreuses à bénéficier du RMI. Pour exemple, au 31 décembre 2004, la commune de Strasbourg regroupe 1 372 allocataires de l'API, pour 2 305 allocataires du RMI isolés avec enfant(s).

DES INDICATEURS DE PAUVRETE - PRECARITE

Les situations de surendettement s'accroissent dans la région

Le surendettement est révélateur d'une société proposant de plus en plus de facilités pour l'acquisition immédiate de biens de consommation, mais qui se trouve fragilisée par une conjoncture économique défavorable. Il en résulte un certain nombre de difficultés financières, ne permettant plus aux ménages de faire face à leurs charges ou aux crédits contractés.

Le surendettement désigne les personnes ayant un endettement supérieur à leurs capacités de remboursement. Il s'agit généralement de personnes ou de ménages, dont les taux d'endettement dépassent 30% de leurs revenus annuels.

Les ménages concernés peuvent déposer un dossier de surendettement à la Banque de France, qui tente de mettre en œuvre un plan de remboursement des dettes, dans la mesure de leurs possibilités financières et de leurs nécessités quotidiennes.

Le droit local, alsacien et mosellan, permet également aux ménages de saisir le tribunal de grande instance pour demander l'ouverture d'un dossier de faillite civile, à savoir le redressement judiciaire (plan permettant de rembourser les dettes) ou la liquidation judiciaire (effacement de la dette).

En Alsace, la Banque de France enregistre une augmentation des dossiers déposés depuis 2001. Les demandes ont augmenté de 56% entre 2001 et 2005 pour atteindre 3 900 dossiers (+ 50% dans le Bas-Rhin et +64% dans le Haut-Rhin)⁷.

La Banque de France est le principal producteur de données sur le surendettement, car elle a pour mission de réceptionner et traiter les dossiers déposés par les ménages concernés.

Les analyses qui suivent présentent un état des lieux réalisé à partir des données des antennes départementales de la Banque de France en Alsace. Ces données permettent de connaître, à une date précise, le nombre de dossiers de surendettement dont l'instruction est en cours par les services de la Banque de France. Ainsi, l'extrait de la base fournie en mars 2006 contient également des dossiers datés de 2005, encore en cours de traitement. Dès lors que le dossier a été traité, il est éliminé de la base. Cette dernière est régulièrement purgée au regard de la loi informatique et liberté.

Cette contrainte permet toutefois de réaliser une analyse des grandes caractéristiques du surendettement et des surendettés, à partir de 4 144 dossiers.

Ces analyses sont enrichies par le nombre exhaustif de nouveaux dossiers enregistrés par la Banque de France en Alsace en 2001, 2004 et 2005. Ces chiffres prennent en compte les dossiers qui ont abouti à la procédure dite de rétablissement personnelle, issue de la loi du 1^{er} août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine. Cette procédure, nationale et inspirée du droit local, ne se substitue pourtant pas aux faillites civiles, même si elle aboutit à un effacement des dettes non-professionnelles. Le nombre de faillites civiles est également connu, pour les années 2001, 2004 et 2005, grâce aux statistiques des tribunaux.

Deux enquêtes typologiques sur le surendettement ont été réalisées au niveau national par la Banque de France, en 2001 et 2004. Un encart leur est également consacré.

Des professionnels ou des bénévoles représentant la Banque de France, la caisse régionale d'assurance maladie d'Alsace-Moselle, la chambre régionale du surendettement social d'Alsace (CRESUS), la confédération syndicale des familles du Bas-Rhin, le Conseil général du Bas-Rhin, le Conseil général du Haut-Rhin et la Ville de Strasbourg ont participé à l'élaboration de cette partie à travers leur contribution à un atelier consacré à la question du surendettement.

DES INDICATEURS DE PAUVRETE - PRECARITE

Si le département du Bas-Rhin semblait présenter une diminution du nombre de dossiers entre 2004 et 2005 (2 259 dossiers en 2004), la tendance au premier semestre 2006 est une hausse de 6% des dépôts de dossiers. L'écart entre le Bas-Rhin et le Haut-Rhin est encore relativement conséquent (+422 dossiers pour le Bas-Rhin), mais trouve son explication dans la différence du nombre total d'habitants. Cependant, le Haut-Rhin a enregistré une hausse de 14,1% du nombre de dossiers déposés entre 2004 et 2005.

À la fin du premier trimestre 2006, 1 050 dossiers ont été déposés dans la région.

Les faillites civiles prononcées, 551 en 2001 (sur 1 062 saisines), ont considérablement augmenté en 2004 avec 800 faillites (sur 1 275 saisines) pour enregistrer une baisse en 2005 avec 665 faillites (sur 1253 saisines). Les faillites prononcées ont tendance à s'élever dans le Bas-Rhin et à baisser dans le Haut-Rhin.

Un surendettement principalement passif

Les causes du surendettement sont multiples. La Banque de France les sépare en deux grandes catégories : le surendettement actif et le surendettement passif.

Le premier résulte d'une mauvaise gestion des ressources par rapport aux charges courantes ou au nombre de crédits contractés (crédits trop nombreux, logement trop onéreux, excès de charges ou mauvaise gestion du budget familial).

Le second résulte d'une conjoncture défavorable, d'un changement brutal de situation ne permettant plus de faire face aux charges (licenciement et chômage, séparation et divorce, baisse des ressources, maladie et accident, décès). Le surendettement passif est caractéristique d'un passage progressif d'une situation de précarité à une situation de réelle pauvreté.

Origine du surendettement

	Origine du surendettement	Nombre de dossiers	Part dans l'ensemble des dossiers (actif+passif)	
Actif	Trop de crédits	661	16,0%	27,1%
	Mauvaise gestion	317	7,6%	
	Logement trop onéreux	33	0,8%	
	Excès de charges	50	1,2%	
	Autres	63	1,5%	
Passif	Séparation/divorce	602	14,5%	72,8%
	Maladie/accident	369	8,9%	
	Licenciement/chômage	1 572	37,9%	
	Décès	61	1,5%	
	Baisse des ressources	289	7,0%	
	Autres	122	2,9%	

Sources : Banque de France (Bas-Rhin et Haut-Rhin)

Sur l'ensemble des dossiers examinés, sept sur dix relèvent du surendettement passif. Le chômage est une des principales causes de ce surendettement (la moitié des dossiers), la séparation ou le divorce viennent ensuite avec 20% des dossiers.

Paroles d'acteurs

Selon les acteurs au contact des populations concernées, d'autres raisons interviennent dans le glissement vers le surendettement :

- La Confédération syndicale des familles du Bas-Rhin constate que des familles disposant de bas salaires sont conduites à s'endetter pour des frais courants liés à l'alimentaire, ou pour offrir un certain niveau de vie à leurs enfants : accès aux vacances, achat d'un ordinateur.
- La Banque de France souligne également le manque de compétence de jeunes consommateurs dans la gestion de leur budget. Dans ce cas, l'endettement ou le surendettement ne correspond pas à de la surconsommation, mais relève d'une mauvaise gestion budgétaire. Selon la Chambre régionale du surendettement social (CRESUS), « beaucoup de personnes ne savent tout simplement plus ce qu'ils ont fait de l'argent ».
- L'Union départementale des allocations familiales du Bas-Rhin (UDAF), à travers les personnes sous tutelle aux prestations sociales enfants, indique que certaines familles monoparentales ont à faire face à un endettement « compulsif ». Cela peut relever d'une forme de pathologie.
- L'endettement peut également provenir d'une aspiration à disposer de biens de consommation nouvellement mis en avant par les campagnes de publicité, comme l'accès à la télévision par le câble, au téléphone portable, à l'internet, qui pèsent de plus en plus sur le budget des ménages.

Des conseillères en économie sociale et familiale soulignent aussi les effets de l'augmentation de charges comme le chauffage, les frais de transport, qui viennent déséquilibrer le budget de travailleurs pauvres. Par ailleurs, les situations d'endettements associant les retards de paiement de factures, de loyers et de prêts, semblent se développer au sein des populations touchées par le surendettement.

Enfin, l'endettement est de plus en plus intégré dans le budget des ménages. Le recours au prêt devient alors un moyen de palier le surendettement, sans vision à long terme. En outre, le crédit à la consommation est plus accessible que le prêt bancaire.

Aujourd'hui, un ménage sur deux a des emprunts en cours pour l'acquisition d'un logement, de biens d'équipement et de consommation, mais aussi, de plus en plus, ce qui est nouveau, au titre de crédits de trésorerie pour bénéficier de liquidités afin de faire face aux aléas de la vie quotidienne.

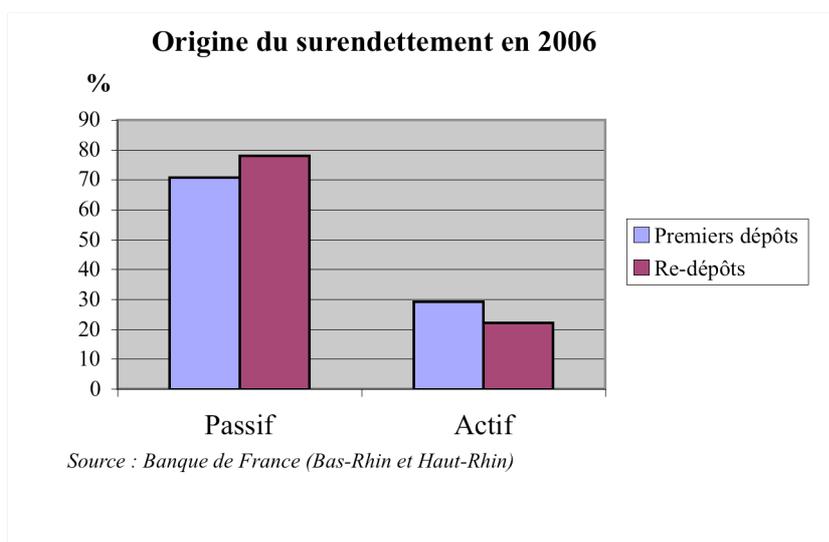
Premier dépôt ou « re-dépôt », quelle différence ?

Parmi les 4 144 dossiers en traitement à la Banque de France en mars 2006, près de trois affaires sur dix concernent le prolongement d'un surendettement préalable. La Banque de France qualifie ces dossiers de « re-dépôt ».

Concernant les re-dépôts, il convient de bien faire la distinction entre ce qui relève de l'origine du surendettement, lors de l'ouverture initiale du dossier, et la cause du re-dépôt, intervenant dans un second temps.

L'origine du surendettement est passif pour 71% des premiers dépôts, mais atteint 78% pour les deuxièmes dépôts. La différence est particulièrement notoire pour les origines de surendettement dues au licenciement/chômage et à la baisse de ressources. A l'inverse, l'excès de crédits et la mauvaise gestion sont moins représentés dans les origines de surendettement des seconds dépôts que des premiers.

DES INDICATEURS DE PAUVRETE - PRECARITE



Ces données indiquent qu'il est plus difficile de réaliser son plan d'apurement lorsque l'origine de la dette est passive, donc plus conjoncturelle que volontaire.

Les origines d'un deuxième dépôt sont dues, pour un tiers des dossiers, à un changement de situation (chômage, venue d'un enfant...), et pour 39%, à la fin du moratoire (période pendant laquelle la dette est suspendue). Le moratoire implique automatiquement un « re-dépôt » du dossier à la fin de la période.

En ne considérant pas les dossiers relatifs à la fin du moratoire, il est possible de distinguer trois origines pour un « re-dépôt » :

- parmi ceux dont le surendettement est passif, 58% ont pour cause un changement de situation (49% pour le surendettement actif) ;
- un nouvel endettement n'entraîne que 4% des « re-dépôts » pour les dossiers de surendettement passif, alors que cette part est de 7% pour le surendettement actif ;
- la part de l'échec du plan précédent passe du simple au double (6,6% à 12%) selon que les « re-dépôts » ont pour première origine un surendettement passif ou actif.

L'origine du surendettement semble avoir une grande influence dans la réalisation, l'échec ou la réussite du plan de remboursement. Ainsi, le surendettement passif est un état dont il est particulièrement difficile de sortir. La précarité peut être antérieure au surendettement du ménage, comme elle peut se prolonger au-delà du remboursement de la dette. Un nouvel endettement, ou l'échec du plan précédent, plus fréquent parmi les « re-dépôts » ayant pour origine un surendettement actif, peut mettre en évidence les difficultés chroniques rencontrées par un ménage dans la gestion de ses ressources et son incapacité à respecter un plan de remboursement ou à ne pas s'endetter à nouveau, une fois la dette effacée.

Le profil des personnes touchées par le surendettement

Les données des Banques de France de l'Alsace permettent de dégager certaines caractéristiques socio-économiques des ménages surendettés.

- Les personnes âgées de 25 à 54 ans rassemblent 80% des dossiers. Au sein de cette classe d'âge, les parts de populations endettées sont sensiblement identiques avec cependant une légère prédominance des 35 à 44 ans ;
- Le surendettement des jeunes, en croissance selon les experts de terrain, comme celui des personnes âgées, n'apparaît pas encore de façon significative dans les statistiques.

DES INDICATEURS DE PAUVRETE - PRECARITE

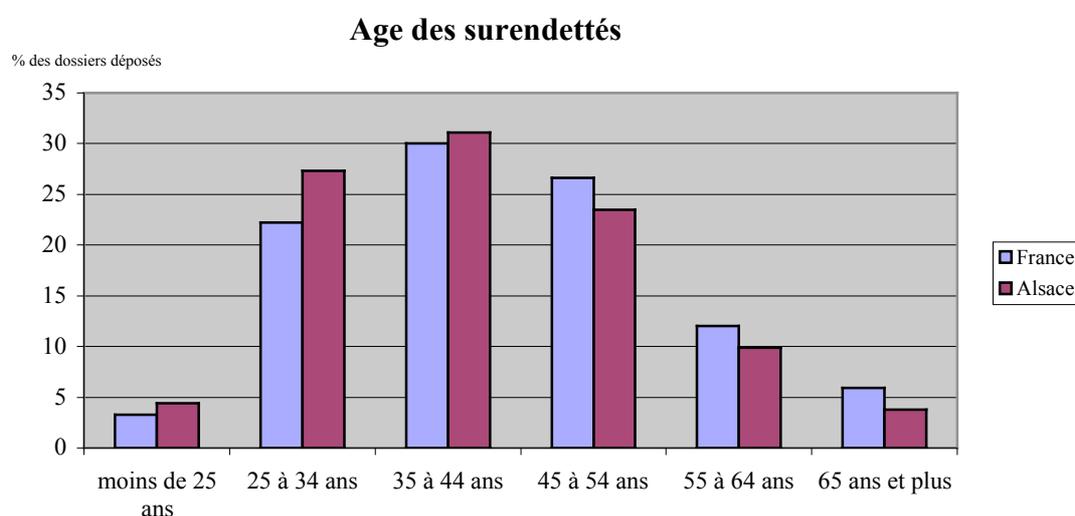
- Les inactifs, dont les chômeurs n'ayant jamais travaillé, représentent le tiers des dossiers.
- Les employés, également un tiers des dossiers, sont particulièrement nombreux. Le surendettement est moins répandu chez les ouvriers, un quart des dossiers.
- Parmi les dossiers, 23% des demandeurs touchent une allocation liée au chômage et 13% perçoivent le RMI.
- Les couples sont à l'origine de 36% des dossiers, dont 28% pour les personnes mariées. Près de 30% des surendettés sont des célibataires. Les personnes divorcées ou séparées génèrent 31% des dossiers examinés.
- Le nombre de personnes à charge des déclarants est faible. Alors que les personnes seules représentent 39% des ménages alsaciens, plus de 50% des surendettés n'ont aucune personne à charge. Un cinquième des dossiers concerne un ménage surendetté ayant une personne à charge⁸ et 16,4%, deux personnes à charge.
- Huit surendettés sur dix sont locataires et s'exposent ainsi au risque de l'expulsion.

L'Alsace se démarque du profil national

Une enquête typologique effectuée par la Banque de France en 2004 permet de définir un profil sociologique des surendettés au niveau régional et de situer ainsi la situation de l'Alsace dans son contexte national.⁹

La région présente une plus forte proportion de célibataires parmi les surendettés que la moyenne française, alors qu'ils sont relativement moins nombreux dans la région. À l'inverse, la proportion des couples, divorcés et veufs, y est sensiblement inférieure qu'au niveau national.

En conséquence, la proportion de population n'ayant pas de personne à charge est légèrement plus importante en Alsace par rapport à la moyenne française.



Source : Banque de France 2004

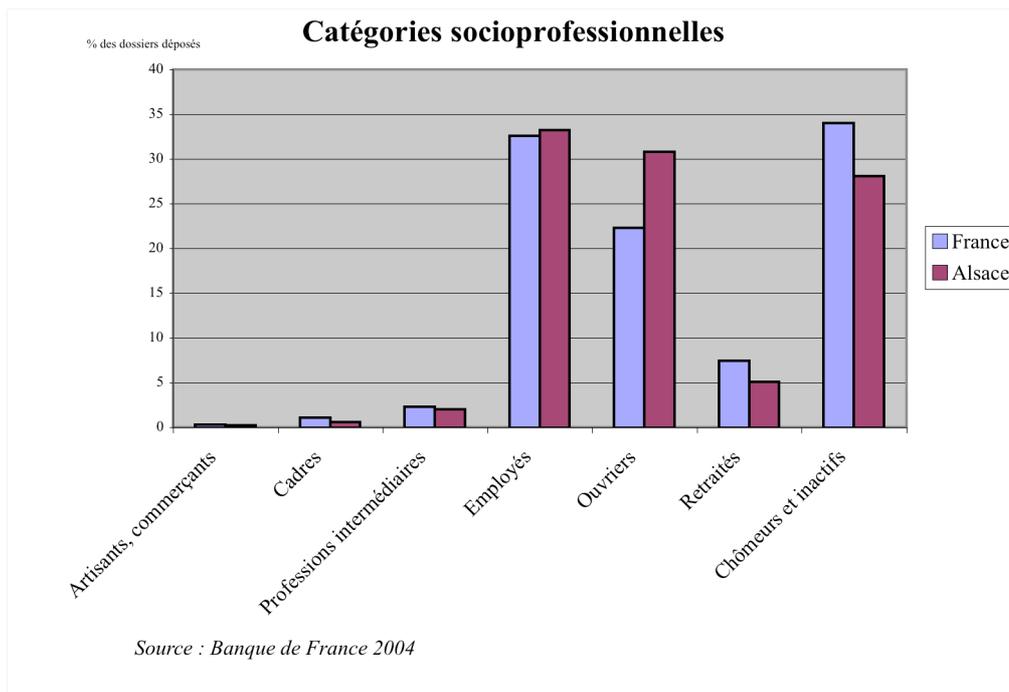
⁸ Le conjoint peut être compté à charge s'il n'est pas concerné par l'endettement

⁹ Cette enquête a également été réalisée sur la base d'une photographie des dossiers à un instant T, mais au 31 décembre 2004, ce qui explique les éventuels écarts avec les résultats précédents.

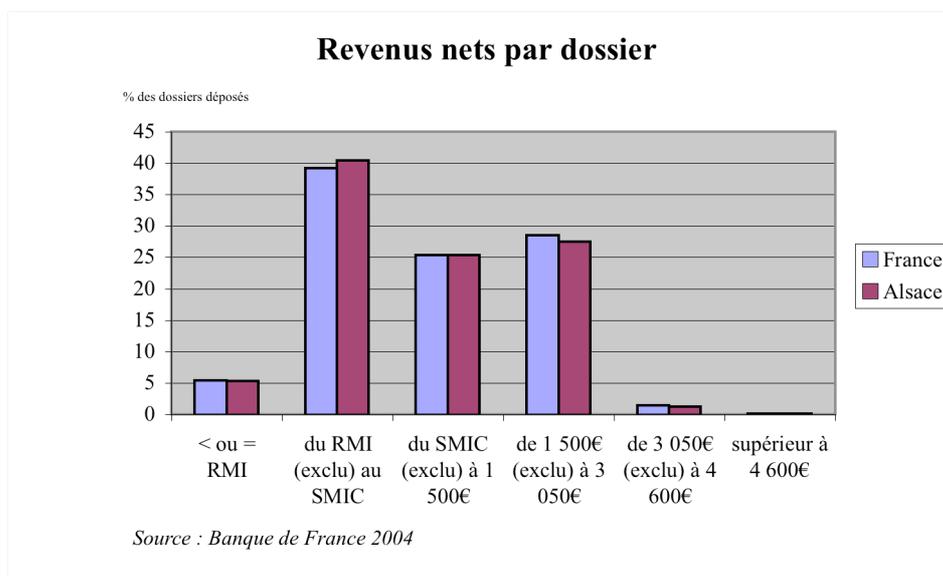
DES INDICATEURS DE PAUVRETE - PRECARITE

En Alsace comme en France, le surendettement concerne plutôt des individus entre 25 et 54 ans, mais dans des proportions plus grandes en Alsace jusqu'à 44 ans, et plus faibles ensuite.

L'Alsace se distingue particulièrement par une forte proportion d'ouvriers parmi les surendettés, comparativement à la France. Ce constat est probablement lié à l'activité industrielle encore très ancrée dans la région. En revanche, les inactifs (dont les chômeurs n'ayant jamais travaillé) représentent une part moins importante en Alsace qu'en France. Cette lecture peut être mise en parallèle avec le taux de chômage alsacien encore inférieur au taux national.



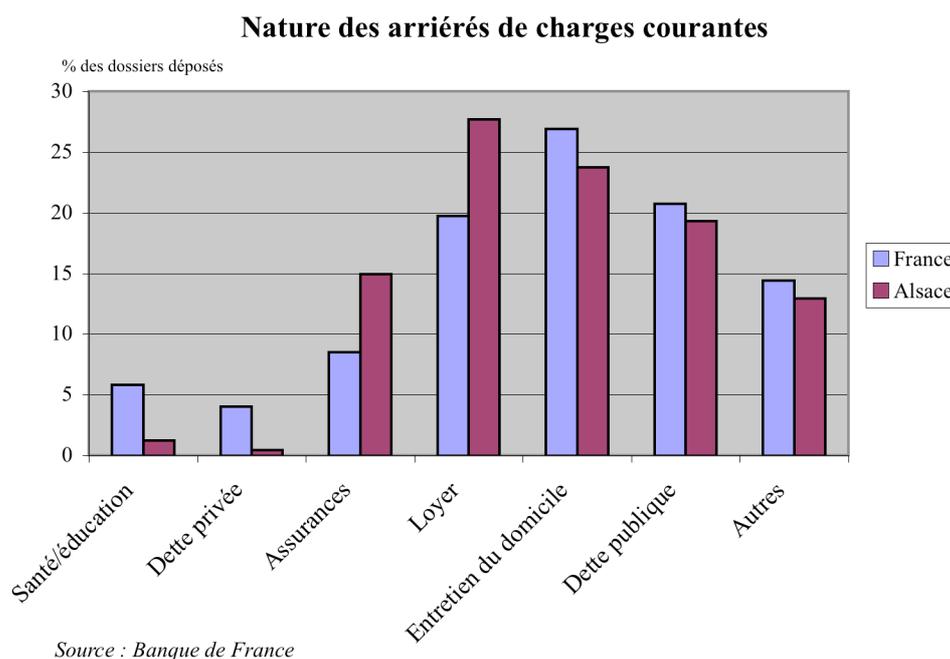
Selon le critère du revenu net par dossier, l'Alsace se démarque peu de la moyenne française. Les dossiers, pour lesquels le revenu se situe entre le RMI et le SMIC, sont prépondérants. Ces résultats montrent notamment, d'un point de vue monétaire, l'importante présence des travailleurs pauvres et des chômeurs bénéficiant de faibles allocations dans le surendettement.



DES INDICATEURS DE PAUVRETE - PRECARITE

Les ressources des surendettés sont principalement composées du salaire, des allocations logement et des allocations familiales. La part du salaire et des allocations familiales est légèrement plus haute en Alsace par rapport à la moyenne française.

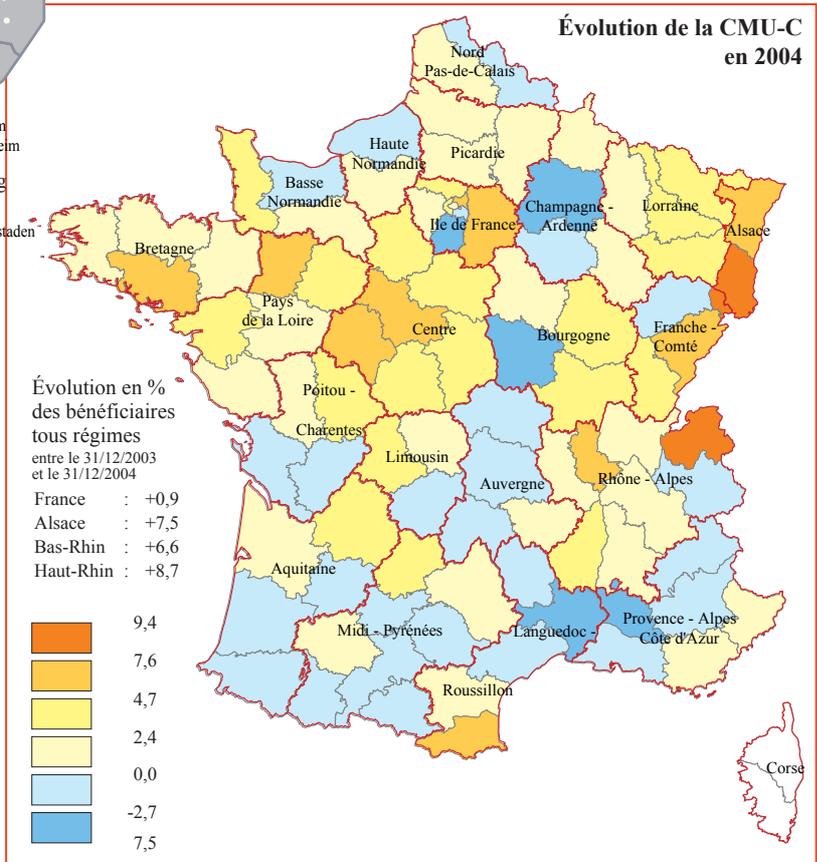
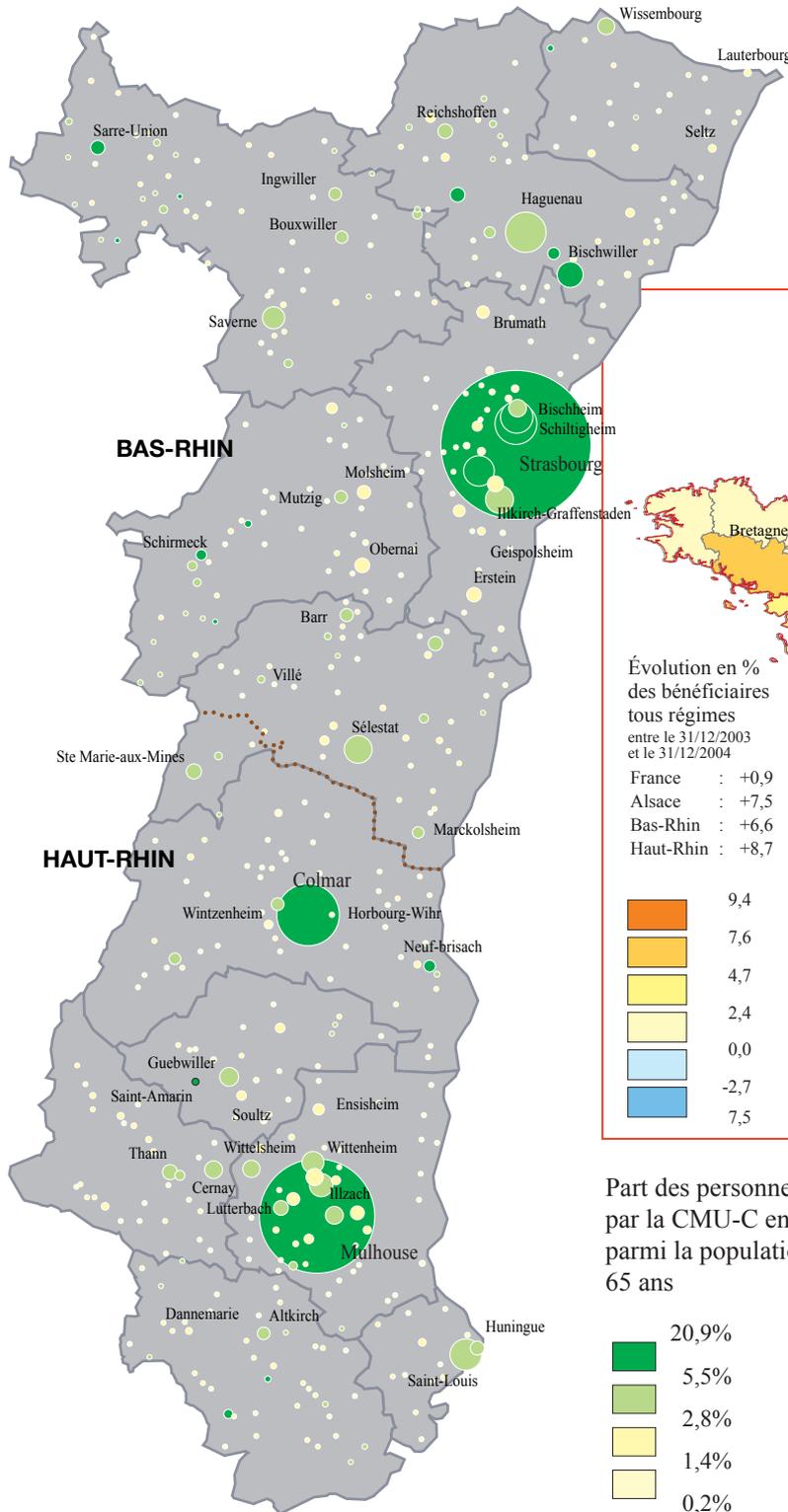
Les arriérés de dettes concernant la santé et l'éducation sont beaucoup plus limités dans la région, par rapport à la moyenne nationale. Ce constat peut être mis en relation avec le système local de remboursement des soins, relativement favorable, notamment pour la sécurité sociale. Le différentiel concernant la dette privée est probablement à mettre en relation avec celui qui est observé pour les dettes de loyers.



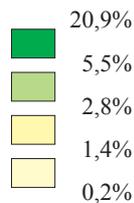
La part des locataires parmi les surendettés est particulièrement élevée par rapport à la moyenne française, ce qui rend les dettes de loyers plus fréquentes, alors que celles qui sont liées au remboursement d'un bien immobilier apparaissent moins importantes. Elles sont probablement comptabilisées dans la catégorie des dettes privées. Par ailleurs, Strasbourg se place parmi les villes françaises, dont les loyers sont les plus élevés. L'Alsace se démarque également concernant les dettes liées aux assurances.

La Couverture Maladie Universelle Complémentaire en 2005 (régime général)

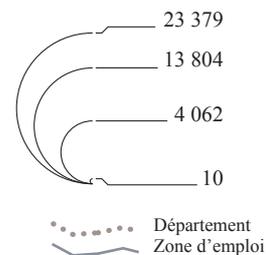
Haguenau/Bischwiller, Strasbourg, Colmar et Mulhouse regroupent 78% des bénéficiaires de la CMU-C de la région, alors qu'elles ne représentent que 49% de la population âgée de moins de 65 ans. Cette concentration est comparable à celle des bénéficiaires du RMI. Ce sont surtout les trois plus grandes villes de la région qui concentrent les bénéficiaires de la CMU-C : 6 sur 10 pour un quart de la population de moins de 65 ans. Au cours de l'année 2004, l'Alsace se place en tête des régions pour l'évolution des bénéficiaires de la CMU-C, le Haut-Rhin se classant au 2^e rang des départements français après la Haute-Savoie.



Part des personnes couvertes par la CMU-C en 2005 parmi la population de moins de 65 ans



Personnes couvertes par la CMU-C au 31 décembre 2005



Sources : Alsace : INSEE, URCAM, France : DRESS, CNAMTS, CANAM, CCMISA
Fonds de cartes : © IGN - GEOFLA - 2001
Cartes réalisées avec le logiciel Philcarto : <http://perso.club-internet.fr/philgeo>

0 10 20 km

La croissance des bénéficiaires de la CMU-Complémentaire en Alsace

Les liens entre la santé et la précarité

Pauvreté, précarité et indicateurs de santé

Des travaux se sont orientés vers l'étude de problèmes de santé qui s'avèrent spécifiques ou prédominants dans des groupes de personnes touchées par la pauvreté ou la précarité : pathologies et infections particulières comme la tuberculose qui est réapparue parmi les plus exclus, ou le saturnisme lié à l'insalubrité de logements.

D'autres approches ont mis en évidence une diminution des risques non seulement de mortalité, mais également de mauvaise santé, voire de morbidité en remontant l'échelle sociale. Certains troubles ou maladies sont plus fréquents au sein de populations défavorisées et se déclarent plus précocement. Dès le plus jeune âge, une différenciation entre indicateurs de santé selon les caractéristiques sociales apparaît. La dégradation de l'état physiologique des individus est progressive tout au long de la vie, ce qui entraîne une accentuation des différences.

Plus récemment, ont été caractérisées des dynamiques cumulatives d'altération de la santé¹⁰. Ainsi, l'aggravation des inégalités sociales de santé au cours de la vie serait en partie expliquée par les conséquences d'un moindre recours aux soins des populations jeunes à faibles revenus. Ce report entraînerait une consommation ultérieure de soins plus élevée. Un deuxième mécanisme concerne les effets d'une détérioration de l'état de santé qui, par une diminution de capacité de travail, peut entraîner une dégradation de la situation socio-économique¹¹. Plus largement, les difficultés sociales fragilisent les individus, les rendent moins vigilants aux problèmes de santé qui sont peu pris en compte, ce qui réduit les chances de guérison, ou de récupération.

Au-delà de ces mécanismes, émerge une dimension spatiale à cette problématique du lien entre état de santé et situation sociale, car dans les territoires à forte mortalité, les disparités sociales de santé et de morbidité semblent plus fortes que là où les indicateurs de mortalité sont plus favorables.

La mortalité est marquée socialement

Les inégalités sociales face à la mort sont connues de longue date. Elles se traduisent notamment par des différentiels d'espérance de vie entre catégories sociales, qui, loin de se réduire, semblent se creuser. Les écarts sont importants : l'espérance de vie à 35 ans des hommes cadres ou exerçant une profession libérale dépasse de plus de 6 années celle des ouvriers, et de plus de 4 années celle des employés. Chez les femmes, bien que moins marquées, les inégalités vont dans le même sens.

Toutes choses égales par ailleurs, le risque de mortalité d'un chômeur est deux fois plus important que pour une personne en activité. Pour les hommes, le rapport est même de 2,3 et pour les femmes de 1,8.

¹⁰ Synthèse réalisée notamment à partir des travaux menés et publiés par l'Institut de recherche et de documentation en économie de la santé (IRDES) ou par l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (rapport 2003-2004).

¹¹ Cf. note ci-dessus.

DES INDICATEURS DE PAUVRETE - PRECARITE

L'analyse récente de la mortalité et des causes de décès par secteur économique a démontré que les hommes en activité ou ayant travaillé dans la plupart des secteurs industriels présentent des taux de mortalité plus élevés que la moyenne, ainsi que les personnes des secteurs du commerce alimentaire et de l'hôtellerie et restauration.

Les interactions entre plusieurs de nombreux déterminants sociaux de santé

Les écarts de santé et de mortalité constatés selon l'origine sociale des individus, renvoient à la question de l'identification de déterminants sociaux qui impactent la santé. Il apparaît rapidement que ces déterminants sont nombreux et interdépendants. Ils peuvent relever de la sphère individuelle, des choix propres à chacun, ou à son identité culturelle. Ils sont également marqués par les conditions de vie qui s'imposent aux individus, les contraintes sociales, professionnelles ou environnementales, l'accès aux soins et aux dispositifs collectifs d'aide.

Des situations de vie peuvent avoir une influence directe sur la santé des individus. Ainsi un état dégradé du logement, avec en particulier la présence de plomb dans l'habitat, est responsable de pathologies spécifiques. Plus largement, une mauvaise situation environnementale du lieu de résidence et les nuisances qui lui sont associées est potentiellement nuisible à terme.

De la même manière, les conditions de travail, sa pénibilité, les expositions répétées à des substances nocives, et une prévalence plus élevée aux accidents du travail dans certains secteurs de l'économie, sont autant de facteurs de risque qui touchent essentiellement les travailleurs parmi les moins qualifiés.

Les comportements dommageables pour la santé sont marqués socialement. En particulier, les consommations abusives d'alcool ou de tabac sont plus fréquentes dans les milieux ouvriers, que parmi les cadres. De même, les consommateurs de drogues illicites se caractérisent, pour une part importante, par des situations personnelles plus instables, génératrices de stress, d'angoisse, d'une faible estime de soi. Ce sont autant de fragilités qui peuvent être le fruit de situations sociales et professionnelles difficiles.

La mauvaise nutrition reste, du fait du coût des aliments et des repas équilibrés, un facteur de risque important et discriminant socialement, ceci malgré une conscience plus largement répandue dans la population du "bien manger" suite aux campagnes menées par le Ministère de la santé. Le problème de l'obésité chez les enfants et les adolescents est à cet égard illustratif du lien entre des conditions de vie plus difficiles (sédentarité, mauvaise alimentation, activité physique et sportive restreinte, renoncement aux vacances...), et prévalence de surpoids.

Dans le même temps, les comportements de type préventif (sensibilité aux messages de prévention, dépistages précoces, suivis de facteurs de risque physiologiques, bilans de santé), sont moins fréquents parmi les populations devant faire face à des situations de pauvreté.

Le chômage, et l'inactivité qui en résulte, constitue également un facteur de fragilité pour les individus, au travers de l'aspect économique et de la diminution des revenus, mais également dans son impact sur l'image de soi et la perte des liens et repères sociaux. Les risques de troubles, de maladies et de décès sont plus élevés pour les chômeurs. En particulier, ils sont plus souvent touchés par des symptômes dépressifs. L'isolement social éloigne les individus, non seulement d'autrui, mais également des services de soins.

Tout au long de leur vie, les personnes en situation sociale difficile sont exposées, plus que la moyenne, à des risques de santé et ceci de manière cumulative. À ce constat s'ajoutent des problématiques d'accès aux soins, qui selon les cas, aggravent les risques.

Paroles d'acteurs

Conséquences de la pauvreté sur l'accès aux soins et la santé

Un atelier relatif aux questions de santé et de pauvreté a regroupé des professionnels de plusieurs organismes publics (caisse régionale d'assurance vieillesse d'Alsace-Moselle, caisse primaire d'assurance maladie de Sélestat, conseil général du Bas-Rhin, direction régionale des affaires sanitaires et sociales d'Alsace, union départementale des associations familiales du Bas-Rhin, union régionale des caisses d'assurance maladie d'Alsace et Ville de Strasbourg). Il a permis d'aborder les difficultés rencontrées par les populations en situation de pauvreté en matière d'accès aux soins.

La prise en charge financière des soins : un enjeu pour les populations les plus démunies

La mise en œuvre au 1^{er} janvier 2000, de la CMU - Complémentaire, a facilité et amélioré l'accès aux soins pour les plus démunis. Ce dispositif a permis de diminuer les renoncements aux soins pour des raisons financières, sans pour autant les éliminer. Même parmi les bénéficiaires de cette aide, une enquête réalisée en 2003, a montré que le renoncement aux soins, pour ce motif, est encore 1,8 fois plus fréquent que celui des personnes bénéficiant d'une autre couverture maladie complémentaire.

L'accès à un niveau de couverture complémentaire pour les ménages modestes, dont les ressources dépassent tout juste les seuils d'exclusion du dispositif, reste très limité. Le coût des contrats est trop élevé, d'autant que leur situation professionnelle ne leur permet pas de bénéficier de la participation d'un employeur. Dans un budget contraint, ce poste est un des premiers auquel renoncent les individus en cas de perte de revenu.

Même parmi les personnes couvertes par une complémentaire santé, certaines ont une prise en charge minimum, avec des niveaux de remboursements particulièrement faibles. Le renoncement à certains soins très peu pris en charge, comme les soins dentaires par exemple, est alors fréquent.

Concernant l'aide médicale d'Etat (AME), dispositif qui apparaît comme subsidiaire de la couverture maladie universelle, de nouvelles contraintes ont facilité l'accès aux soins pour les personnes étrangères sans papier, à condition que celles-ci résident sur le territoire national depuis suffisamment longtemps. Pourtant, nombreux sont ceux qui, bien que pouvant prétendre à cette aide, refusent d'intégrer le dispositif du fait des risques qu'ils estiment encourir au regard de la loi sur le séjour des étrangers en situation irrégulière sur le territoire national. Par ailleurs, de nouvelles dispositions ont été prises pour encadrer plus strictement l'entrée dans le dispositif ainsi que sur le périmètre de soins pris en charge.

Malgré ces dispositifs facilitant l'accès aux soins, certaines franges de la pauvreté échappent à ces aides, par manque d'information, d'incitation aux soins, par désocialisation trop importante.

Les raisons d'échapper à un recours possible aux dispositifs d'aide sont multiples.

La réglementation relative aux plafonds de ressources qui déterminent l'attribution des prestations d'intervention sociale engendre des effets de seuil. C'est le cas notamment des personnes bénéficiant d'un minimum social (AAH et minimum vieillesse) mais dont les ressources sont juste au-dessus du seuil de la CMU-Complémentaire. Cela peut conduire des personnes allocataires du RMI et relevant de l'allocation adulte handicapé (AAH), à refuser leur entrée dans l'AAH afin de ne pas perdre des droits comme la CMU-Complémentaire ou l'exonération de taxe d'habitation, par exemple, ou à subir une baisse de l'aide personnalisée au logement.

La non prise en charge de certains dépassements d'honoraires dans le cadre de la CMU-Complémentaire pose de vrais problèmes aux assurés concernés. Ils qui n'ont pas toujours les moyens de faire face à ces situations, notamment en chirurgie.

DES INDICATEURS DE PAUVRETE - PRECARITE

Comment orienter les personnes vers une démarche de soins.

L'union départementale des associations familiales (UDAF) du Bas-Rhin prend en charge et suit des personnes isolées, éloignées de l'emploi et de toute socialisation : personnes sans domicile fixe qui disposent soit du RMI, soit de l'AAH. Il faut « remettre ces personnes debout ». En amont de l'accès à une couverture maladie, l'enjeu de l'accompagnement est de les amener à se soigner. Les personnes les plus concernées sont des isolées, jeunes, entre 25 et 35 ans. La psychiatrie les oriente vers les services de tutelle, mais elles ne sont pas forcément connues des services sociaux. Il faut parfois une année et demie pour induire une démarche de soins.

Des professionnels intervenant dans la rue ou dans les centres d'accueil d'urgence font des constats similaires : les personnes en situation de très grande précarité vivent repliées sur elles-mêmes. La question des soins se pose quand la santé devient invalidante. Le travail consiste à les orienter vers le RMI et l'AAH. Ces personnes n'ont pas de suivi, n'arrivent pas à « se poser ». En hébergement d'urgence, la population accueillie est composée essentiellement d'hommes souvent âgés de 50 à 60 ans.

Les travailleurs sociaux observent également que la santé ne constitue pas une priorité. En cas de surendettement, par exemple, l'adhésion à une mutuelle ou une couverture complémentaire de santé est souvent la première dépense à être éliminée du budget.

Des modalités d'accès aux soins différentes

Au-delà des contraintes financières, les modalités de l'accès aux soins sont très différentes selon l'origine sociale des individus. Les plus pauvres se rendent à l'hôpital public, entrent généralement dans un processus de soins par les services des urgences qui ne sont pas toujours, à cet égard, les mieux placés pour offrir un dispositif de suivi sanitaire.

Les médecins généralistes sont privilégiés dans l'usage de la médecine de ville au détriment des consultations de spécialistes. Cette sous-consommation de médecine spécialisée est d'autant plus dommageable que les besoins sont importants du fait des problèmes de santé plus fréquents et plus graves qui touchent ces populations.

L'aide médicale d'État

Dispositif subsidiaire de la couverture maladie universelle, l'aide médicale de l'État (AME) est destinée à prendre en charge, sous conditions de ressources, les frais de santé des personnes qui ne peuvent pas remplir les conditions de stabilité et de régularité de résidence pour bénéficier de la CMU-Complémentaire. Cette aide permet notamment à des étrangers en situation irrégulière au regard de la législation sur le séjour des étrangers sur le territoire national, de bénéficier de soins médicaux. La loi de finances de 2003 a conditionné l'accès à l'AME par une résidence en France de manière ininterrompue depuis plus de trois mois.

Sur l'ensemble du pays, cette aide concerne 145 000 personnes fin 2004, et leur nombre tend à baisser. La plupart (70%) résident en Ile-de-France, et un peu plus de 40 000 sont en province. En Alsace, les caisses primaires d'assurance maladie dénombrent, à cette date, 1 262 bénéficiaires de l'AME, dont près d'un quart sont des ayants droit. Les caisses de Mulhouse et de Strasbourg en gèrent 90%.

La santé en Alsace

En Alsace, un certain nombre d'indicateurs de mortalité ou de santé sont plutôt défavorables. Les espérances de vie à la naissance sont pourtant voisines de celles observées pour la France métropolitaine. En 2003, l'espérance de vie atteint 76 ans pour les hommes et 82,4 ans pour les femmes. Comparés à l'ensemble des Français, les Alsaciens vivent aussi longtemps, mais les Alsaciennes vivent 0,3 an de moins.

Malgré une évolution positive, la région connaît toujours une nette surmortalité par rapport à la moyenne nationale, plus marquée encore pour les femmes. La situation est préoccupante surtout pour les générations âgées aujourd'hui de plus de 60 ans.

En ce qui concerne les causes de décès, les Alsaciens sont particulièrement touchés par les maladies cardiovasculaires (1^e cause de décès chez les femmes et 2^e chez les hommes). Avec le Nord-Pas-de-Calais, l'Alsace se situe parmi les territoires où les affections cardio-vasculaires font proportionnellement le plus de victimes. Le risque de mourir par cancer est également plus élevé dans la région, (1^e cause de décès chez les hommes et 2^e chez les femmes). De même, les taux de mortalité pour les maladies de l'appareil respiratoire et pour les chutes accidentelles dépassent les moyennes nationales.

DES INDICATEURS DE PAUVRETE - PRECARITE

Contexte régional et données de cadrage sur les bénéficiaires de la couverture maladie universelle complémentaire

Une des principales approches statistiques de la pauvreté consiste en l'étude des bénéficiaires de la CMU-Complémentaire et de leur profil.

L'Alsace n'est plus la région où le taux de couverture par la CMU-Complémentaire est le plus faible - Au 31 décembre 2004, 76 600 personnes bénéficient de la CMU-Complémentaire, en tant qu'assurés ou ayants-droit – Le nombre de bénéficiaires de la CMU-Complémentaire progresse – Plus de la moitié des bénéficiaires résident à Strasbourg et Mulhouse

La CMU-Complémentaire : un dispositif pour les plus démunis

Au 31 décembre 2004, en Alsace, cinq années après la mise en œuvre du dispositif, 76 600 personnes bénéficient de la CMU-Complémentaire en tant qu'assurés ou ayants droit, soit 1,9% des 4,07 millions de personnes qui sont couvertes par cette aide en France métropolitaine.

Cette protection, accordée sous conditions de ressources et de résidence, permet un accès aux soins pour les plus démunis sans qu'ils aient à supporter une partie des frais occasionnés. Elle concerne 4,3% de la population régionale. La part de la population couverte en moyenne nationale est de 6,7% fin 2004, soit un taux très supérieur au taux alsacien.

Depuis le début de la mise en place de la CMU-Complémentaire, l'Alsace était la région où ce taux était le plus faible. En 2004, c'est la Bretagne. Les écarts entre régions sont importants. Le recours à cette protection est le plus fort dans le nord et le sud-est du pays, zones par ailleurs fortement touchées par le chômage. Dans le Languedoc-Roussillon, 11,0% des habitants sont concernés et 10,7% dans le Nord-Pas-de-Calais.

Les départements alsaciens, alpins et bretons, ont les taux de recours à la CMU-Complémentaire parmi les plus bas. Le Bas-Rhin se situe au 16^e rang des départements, alors que la Haut-Rhin au 12^e, sur une échelle allant d'un taux de 3,2% en Haute-Savoie, à 13,0% en Seine-Saint-Denis. Désormais, les disparités départementales comme régionales s'expliquent essentiellement par les situations socio-économiques. En effet, avant la mise en place de la CMU-Complémentaire, les conditions d'accès qui étaient en vigueur pour bénéficier de l'aide médicale des conseils généraux étaient propres à chaque département, rendant les taux départementaux d'accès à cette aide particulièrement hétérogènes. La mise en place de la CMU-Complémentaire a permis que chaque demande soit traitée de manière uniforme sur l'ensemble du territoire national.

Les bénéficiaires de la CMU-Complémentaire sont constitués de l'ensemble des personnes d'un ménage couvertes par la CMU-Complémentaire

Les assurés sont les personnes titulaires de la CMU-Complémentaire.

Les ayants droit sont les personnes prises en compte par la couverture d'un assuré (les enfants par exemple)

Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2000, la couverture maladie universelle pose le principe d'une protection maladie qui garantit à tous une prise en charge des soins par un régime d'assurance maladie.

La CMU dite « complémentaire » constitue le second volet de ce dispositif. Elle offre aux ménages aux revenus les plus faibles une protection complémentaire aux prestations de base de l'assurance maladie, qui de surcroît est gratuite pour le bénéficiaire. Elle couvre notamment le ticket modérateur, le forfait journalier en cas d'hospitalisation, des frais supplémentaires dans le cas de prothèses dentaires, d'orthodontie, d'optique, etc.

La CMU-Complémentaire a remplacé l'aide médicale départementale, qui était dispensée avant 2000 par les Conseils généraux dans le cadre de l'aide sociale des départements. Les bénéficiaires de cette aide ont ainsi été basculés dans le nouveau dispositif.

DES INDICATEURS DE PAUVRETE - PRECARITE

Une forte progression du nombre des bénéficiaires de la CMU-Complémentaire jusqu'en 2004.

Les bénéficiaires de la CMU-Complémentaire ont augmenté de 3,6% en 2003 en France métropolitaine, progression qui s'est très ralentie début 2004, pour se situer en fin d'année à +0,9%, signe de tensions économiques atténuées.

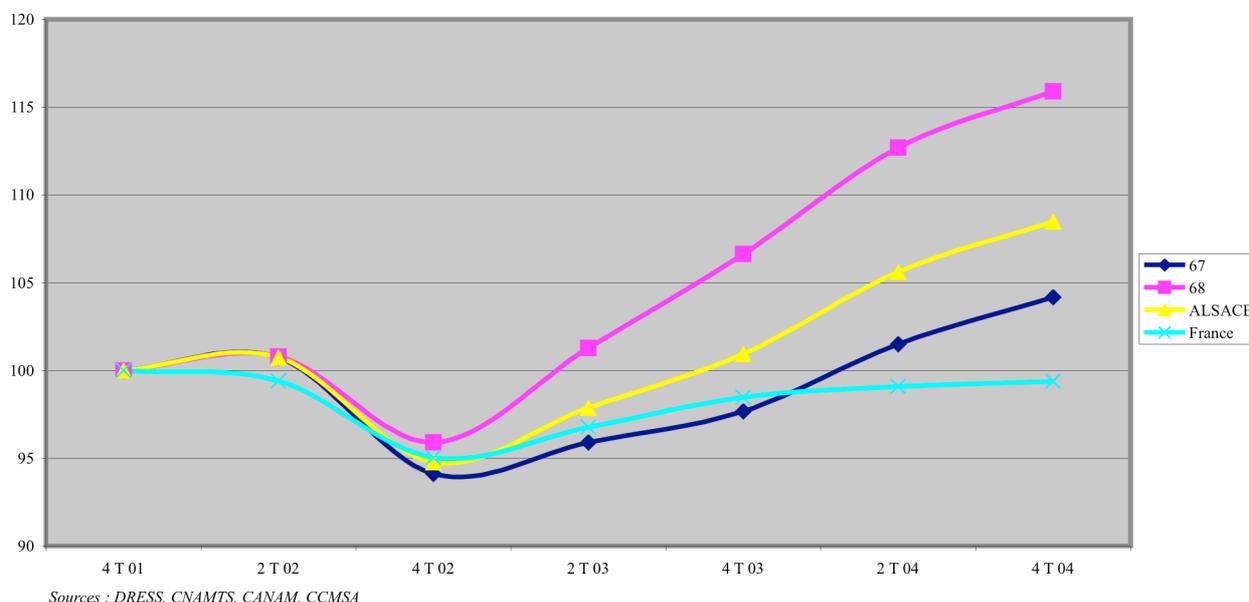
La situation alsacienne est différente. La progression du nombre des bénéficiaires, de + 6,5% en 2003, plus marquée qu'en moyenne nationale, s'est encore intensifiée en 2004 pour se situer à + 7,5%.

Cette évolution régionale est la plus forte enregistrée en 2004, nettement supérieure à celle de la région Centre qui se classe juste après l'Alsace avec une croissance de + 4,3%.

Pour l'essentiel, la progression du nombre de bénéficiaires de la CMU-Complémentaire résulte de la progression des RMistes. En effet, les personnes entrant dans le dispositif RMI, ainsi que leurs ayants droit sont automatiquement éligibles à la CMU-Complémentaire. En 2004, l'Alsace compte 3 100 allocataires supplémentaires du RMI (soit une progression de 15,3% sur un an), alors qu'on dénombre, dans le même temps, 5 300 bénéficiaires de la CMU-Complémentaire de plus (assurés et ayants droit).

Le Haut-Rhin est particulièrement touché par ce besoin croissant de prise en charge des populations démunies. Ce département, où l'emploi et la richesse ont fortement progressé jusqu'en 2001, est confronté depuis, à une dégradation rapide de la situation économique. La progression du nombre de bénéficiaires de la CMU-Complémentaire, de 8,7% en 2004, fait suite à une augmentation de 11,2% en 2003. Près de 30 000 personnes bénéficient de cette protection dans le Haut-Rhin, soit 4,1% de la population. Seule la Haute-Savoie, parmi les départements métropolitains, subit une croissance plus élevée.

Evolution en indice - (base100=4T01)



Dans le Bas-Rhin, avec une progression de 6,7% en 2004, le diagnostic y est analogue. Il n'y a que quatre départements métropolitains à enregistrer des augmentations plus importantes. Le Bas-Rhin compte désormais 46 600 bénéficiaires de la CMU-Complémentaire, soit 4,4% de la population.

Les textes réglementaires qui régissent la CMU-Complémentaire précisent que les droits sont ouverts pour un an. Mais durant les trois premières années, le dispositif s'est régulé au fil des vagues d'examen des ressources de l'ensemble des personnes entrées dans le dispositif par intégration des effectifs enregistrés à l'aide sociale des départements. Cette phase s'est achevée progressivement courant 2002.

DES INDICATEURS DE PAUVRETE - PRECARITE

Description des bénéficiaires de la CMU - Complémentaire du régime général en Alsace en 2005

En Alsace, fin 2005, l'assurance maladie du régime général compte 68 700 bénéficiaires de la CMU-Complémentaire, dont 40% résident dans le Haut-Rhin et 60% dans le Bas-Rhin. Le régime général d'assurance maladie gère, en Alsace, plus de 90% des bénéficiaires de la CMU-Complémentaire.

Près d'un bénéficiaire sur deux est un ayant droit d'un assuré (47,6%).

Données générales : bénéficiaires de la CMU Complémentaire du régime général d'assurance maladie
(situation en Alsace au 31 décembre 2005)

	Nombre de bénéficiaires de la CMU-C	dont nombre de bénéficiaires par âge		Taux de couverture de la population (1)			Part de la zone pour la population couverte par la CMU-C (en %)	Part de la zone pour la population totale situation RP99 (en %)
		enfants de 0 à 14 ans	adultes de 25 à 49 ans	Population totale	enfants de 0 à 14 ans	adultes de 25 à 49 ans		
Strasbourg	23 379	7 489	9 364	8,9	16,6	9,3	34,0	15,2
Unité urbaine (UU) de Strasbourg	29 301	9 540	11 648	6,9	12,9	7,0	42,7	24,6
CUS	29 472	9 587	11 712	6,5	12,2	6,7	42,9	26,1
Bas-Rhin hors Strasbourg UU	11 779	4 095	3 842	2,0	3,7	1,6	17,2	34,5
TOTAL Bas-Rhin	41 080	13 635	15 490	4,0	7,4	3,9	59,8	59,2
Mulhouse	13 804	4 661	5 041	12,5	22,1	12,0	20,1	6,4
Unité urbaine (UU) de Mulhouse	16 894	5 590	6 131	7,2	12,7	6,9	24,6	13,5
Colmar	4 062	1 515	1 364	6,2	12,7	5,4	5,9	3,8
Unité urbaine (UU) de Colmar	4 376	1 605	1 483	5,0	10,2	4,4	6,4	5,0
Haut-Rhin hors UU Mulhouse et UU Colmar	6 311	1 978	2 114	1,3	2,3	1,2	9,2	22,3
TOTAL Haut-Rhin	27 581	9 173	9 728	3,9	7,0	3,6	40,2	40,8
TOTAL ALSACE	68 661	22 808	25 218	4,0	7,2	3,8	100,0	100,0

Sources, URCAM, Insee, réalisation DRASS

(1) Les populations de référence utilisées ici sont celles issues du recensement de la population de 1999

L'ouverture des droits à la CMU-Complémentaire est conditionnée par le dépôt d'une demande auprès d'une caisse d'assurance maladie. En Alsace, la quasi totalité des bénéficiaires relèvent du régime général (96%). Seuls 1% des bénéficiaires sont affiliés au régime agricole et 3% au régime social des indépendants. Une fois son dossier instruit et accepté, le demandeur peut choisir que ses droits soient gérés par un organisme complémentaire de type mutualiste.

DES INDICATEURS DE PAUVRETE - PRECARITE

De nombreux enfants parmi les bénéficiaires

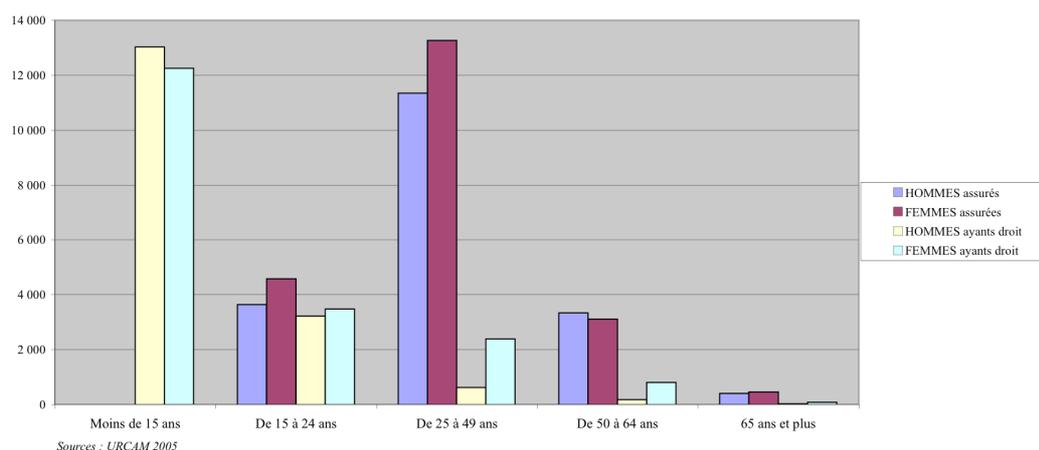
L'analyse de la population des bénéficiaires montre une prédominance des enfants. En particulier, 70% des ayants droit sont des enfants de moins de quinze ans. Dans l'ensemble des bénéficiaires, 33% sont des enfants.

À l'opposé, au-delà de 50 ans, le nombre de bénéficiaires diminue rapidement. Après 65 ans, les plus démunis peuvent prétendre à l'allocation supplémentaire vieillesse. Ils atteignent ainsi le minimum vieillesse et donc les plafonds d'exclusion de la CMU-Complémentaire.

Parmi les adultes de 25 à 49 ans, les bénéficiaires sont à 89% des assurés, dont 54% sont des femmes. Les ayants droit, peu nombreux dans ce groupe d'âges, sont essentiellement des femmes. Ces éléments caractérisent une population composée à la fois de personnes vivant seules, et de familles monoparentales avec un adulte et des enfants.

Le taux de recours à la CMU-Complémentaire diminue avec l'âge, mais plus vite pour les hommes que pour les femmes. Pour une moyenne régionale de population couverte par le régime général d'assurance maladie de 4,0%, le taux varie de 7,2%, pour les enfants de moins de 15 ans, à moins de 1% pour les personnes après 60 ans.

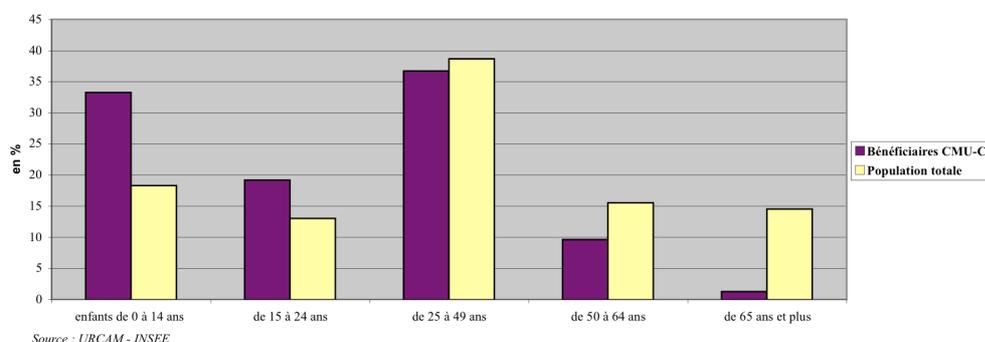
Nombre de bénéficiaires par sexe et tranches d'âge



Deux groupes prédominant, les enfants de moins de quinze ans et les assurés adultes.

Comparaison des structures : population totale et bénéficiaires de la CMU-C

Alsace au 31.12.2005



Les enfants sont sur représentés parmi les bénéficiaires de la CMU-C.

DES INDICATEURS DE PAUVRETE - PRECARITE

Plus de la moitié des bénéficiaires résident à Strasbourg et Mulhouse

Les villes de Strasbourg et de Mulhouse concentrent plus de la moitié des bénéficiaires (54%), soit 37 000 personnes. Plus largement, 2 bénéficiaires sur 3 résident dans les unités urbaines de ces deux métropoles, soit 46 200 personnes.

Les taux de recours au dispositif les plus importants observés dans la région sont à Mulhouse, où 12,5% des habitants sont concernés par ce dispositif, et à Strasbourg (8,9%). Dans la seule population des enfants de moins de quinze ans, ce taux s'élève à 22,5% à Mulhouse, soit plus d'un enfant de moins de 15 ans sur 5 dans cette ville, et à 16,6% à Strasbourg. En moyenne régionale, 7,2% des enfants sont couverts par cette aide.

D'autres communes voient se renforcer des foyers de pauvreté. C'est le cas notamment autour de Strasbourg à Bischheim et à Schiltigheim, plus au nord dans l'arc Haguenau, Kaltenhouse et Bischwiller, à Colmar où 6,2% de la population est dans le dispositif, à Sélestat et au sud-est à Saint-Louis.

Sauf cas particuliers, la composante urbaine est prédominante dans la répartition des bénéficiaires sur le territoire régional.

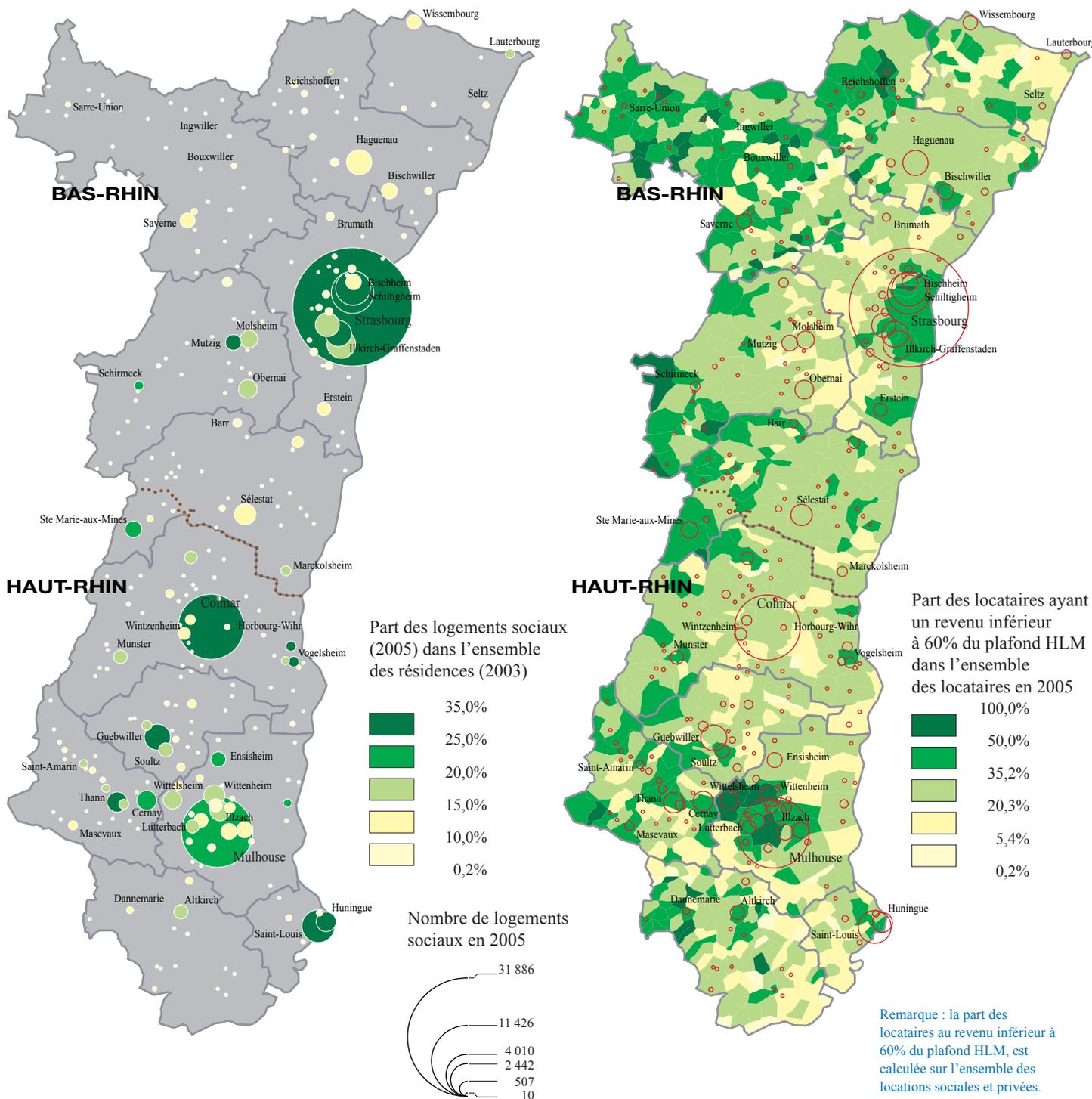
À l'opposé, dans les zones rurales, la CMU-Complémentaire ne concerne plus que 2,2% de la population, et dans les communes multi - polarisées, qui desservent plusieurs pôles urbains, ce taux tombe à 1,4%.

Concentration du logement social

Près de la moitié du parc de logements sociaux de la région est localisée dans l'agglomération de Strasbourg. Dans le département du Haut-Rhin, le parc ne se limite pas aux deux principales villes. Les périphéries éloignées des grands pôles urbains présentent un déficit de l'offre de logements sociaux pour des populations à faibles revenus.

Parc de logement social en 2005

Part de locataires au revenu inférieur à 60% du plafond HLM



Remarque : la part des locataires au revenu inférieur à 60% du plafond HLM, est calculée sur l'ensemble des locations sociales et privées.

Source : DRE - Alsace (EPLS - Filocom)
Fonds de cartes : © IGN - GEOFLA - 2001
Cartes réalisées avec le logiciel Philcarto : <http://perso.club-internet.fr/philgeo>

0 10 20 km

— Zone d'emploi
- - - Département

Éléments de cadrage sur le logement

Le mal-logement recouvre cinq dimensions, selon la fondation Abbé Pierre*:

- l'absence de logement
- les difficultés d'accès au logement
- le manque de confort et l'insalubrité
- les difficultés de maintien
- la mobilité difficile et l'assignation à résidence

Les ménages pauvres sont les plus touchés par le mal-logement. Leurs ressources, provenant d'un travail, mais aussi pour tout ou partie des prestations sociales, sont insuffisantes pour accéder à d'autres logements que ceux du parc social. Néanmoins, les difficultés de logement touchent également des ménages à revenus modestes voire moyens, localisés dans des zones où les prix de l'immobilier ont beaucoup augmenté. Les trop faibles ressources, associées à une fragilisation de la situation professionnelle, peuvent contraindre ces ménages à occuper un logement inadapté ou à s'éloigner des centres urbains.

Les populations jeunes sont particulièrement confrontées au problème de logement. La principale cause réside dans la montée du chômage et de la précarité de l'emploi, tant par les statuts (CDD, intérim, ...), que par les revenus qu'il procure (« travailleurs pauvres »). Les étudiants ne sont pas épargnés, la durée de scolarité s'allongeant et les frais augmentant sans cesse.

Parallèlement à cette réalité socio-économique, les jeunes sont confrontés à une offre de logement restreinte, portant principalement sur des petits logements dans le parc privé, supportant les loyers les plus élevés. La rotation et la demande y sont telles, que les jeunes les plus défavorisés ont de plus en plus de difficultés à faire le poids face aux titulaires de CDI, ayant au moins des ressources stables, ou face à des personnes ayant des garanties familiales.

Cette crise du logement a de lourdes répercussions sur la vie quotidienne de ces jeunes. Par manque de moyens de transport adaptés, le lieu de résidence peut réduire le champ géographique dans la recherche d'un emploi. La difficulté à se loger entraîne un handicap en cas de mobilité professionnelle demandée. Le prix croissant des loyers, associé à de faibles ressources, entraîne un « reste à vivre » de plus en plus faible, conduisant parfois à des choix lourds de conséquences : réduction des dépenses de santé, d'alimentation,

Obligés de s'adapter à ces nouvelles réalités en matière de logements, les jeunes choisissent de plus en plus des solutions involontairement choisies : colocation, éloignement des centres urbains...

En outre, le durcissement des critères de sélection des bailleurs, propriétaires ou agences immobilières ne concernent plus uniquement l'âge. La nature du travail, le montant de la rémunération, la qualité de la garantie, la situation familiale, ou l'origine ethnique sont autant de barrages au logement pour une partie croissante de la population.

Le taux d'effort des ménages ne cesse de progresser et concerne particulièrement les ménages à bas revenus : en 2005, pour un couple avec deux enfants et un revenu égal à 1,5 SMIC, les dépenses liées au logement représentaient près de la moitié de leur revenu dans le parc privé, et près d'un quart dans le parc social. Dans ce contexte, les risques d'impayés et de surendettement sont de plus en plus importants.

*Source : Synthèse du rapport mal-logement 2006 de la Fondation de l'Abbé Pierre

DES INDICATEURS DE PAUVRETE - PRECARITE

Un renforcement de la demande de logements

Une croissance démographique soutenue (source : enquête de recensement 2004 – Insee)

L'Alsace est caractérisée par une croissance démographique soutenue sur presque tout le territoire. Cette croissance est alimentée par un solde naturel et un solde migratoire positifs. De plus, la croissance du nombre de ménages est accentuée par la diminution de leur taille. Ainsi, entre 1999 et 2004, la population alsacienne a augmenté de 0,68% par an et le nombre de ménages de 1,5% par an (+ 10 600 ménages par an). Le nombre de personnes vivant seules s'est accru de 32 000 de 1999 à 2004. Durant la même période, le tiers des ménages a changé de logement.

Le prolongement de ces tendances est porteur, sur le court et le long terme, d'un renforcement de la pression de la demande en logements.

Une forte demande de logements sociaux

Dans le Bas-Rhin, l'observatoire de la demande de logements sociaux permet de quantifier et suivre cette demande¹². Dans les 54 200 logements locatifs sociaux du Bas-Rhin, environ 5 000 logements changent d'occupant chaque année.

Au 1^{er} janvier 2005, 19 200 demandeurs étaient recensés. Un tiers des demandeurs est sans logement propre. Les revenus de 76% des ménages demandeurs se situent en-dessous de 60% des plafonds Hlm. Les familles monoparentales sont particulièrement représentées (26% des demandeurs), ainsi que les familles étrangères (28% des demandeurs). Les ménages de plus de cinq personnes concernent près de 14% des demandes.

Dans les 41 700 logements locatifs sociaux du Haut-Rhin, près de 3 900 logements changent d'occupant chaque année¹³. L'exploitation du système d'enregistrement départemental des demandeurs de logements locatifs sociaux indique qu'au 1^{er} janvier 2005, 17 970 demandes en instance d'attribution ont été déposées par 14 100 personnes. Près de 23% des demandes sont constituées de projets de mutation au sein du parc social.

Les ménages d'une personne, ainsi que les ménages de deux personnes, représentent chacun un quart des demandeurs. Les ménages de plus de cinq personnes concernent près de 15% des demandes.

Augmentation des coûts du marché immobilier

Aux plans national et régional, le marché de l'immobilier est caractérisé par un niveau élevé de production de nouveaux logements et par une augmentation soutenue des coûts pour le logement neuf, mais aussi ancien¹⁴. Dans ces conditions, le taux d'effort moyen des ménages ne cesse de progresser et les plus modestes sont peu à peu exclus du marché.

Depuis l'année 2000, plus de 10 000 logements ont été mis en chantier chaque année en Alsace. Pratiquement 90 % de ces constructions sont des logements privés destinés, soit à l'occupation personnelle, pour l'essentiel des maisons individuelles, soit à la location. Les promoteurs privés ont ainsi mis sur le marché 5 000 appartements neufs en 2005.

Le prix moyen de vente des logements neufs atteint 2 269 € le m² en Alsace. Il est plus élevé dans l'agglomération de Strasbourg (2 510 € le m²). Dans le Haut-Rhin, les prix de vente sont toujours supérieurs dans l'agglomération de Colmar (2 371 €) à ceux de celle de Mulhouse (2 191 €).

La progression des prix des logements neufs, entre 2001 et 2005, est de l'ordre de 30% en Alsace, quelle que soit la zone géographique considérée.

¹² Observatoire de l'habitat dans le Bas-Rhin au 1er janvier 2005 – Adeus.

¹³ la demande locative sociale dans le Haut-Rhin – juillet 2005 – DDE du Haut-Rhin.

¹⁴ la conjoncture du Btp – Cebtp Alsace – avril 2006.

DES INDICATEURS DE PAUVRETE - PRECARITE

En 2005, le montant moyen des transactions pour des appartements anciens atteint 1 690 euros par m² dans le Bas-Rhin et 1 367 dans le Haut-Rhin.

Ces niveaux des prix élevés et leurs croissances contribuent à la cherté des loyers du parc privé.

Les dépenses de logement

Le logement est devenu le premier poste du budget des ménages, loin devant celui de l'alimentation¹⁵. Au début des années quatre-vingt, ces deux dépenses représentaient respectivement 14% et 15% du budget familial. En 2004, la part du logement correspond à 21% et celle de l'alimentation à 12%. Cette hausse vient de l'inflation, mais aussi de l'amélioration de la qualité des logements, qui entraîne une augmentation des prix.

En 2004, les loyers absorbent les trois quarts des dépenses courantes de logement (62% en 1984). L'énergie ne compte plus que pour 16%, soit presque deux fois moins que vingt ans plus tôt. Le poids des charges est resté stable, autour de 10% en moyenne de 1984 à 2004.

Les dépenses courantes de logement des ménages comprennent les loyers, les dépenses de chauffage et d'éclairage, l'assurance, les impôts et taxes, ainsi que les dépenses d'entretien courant à la charge du locataire. Elles n'intègrent pas l'achat du logement, les gros travaux d'amélioration, ni les travaux d'entretien à la charge du bailleur.

Les hausses des prix des loyers, 3,4% en moyenne annuelle de 1984 à 2004, sont supérieures à l'inflation (2,3%). Après une période de stagnation entre 1993 et 1998, les loyers augmentent fortement à partir de 1999.

Si, depuis 2003, la hausse des dépenses de logement est vive, portée par les loyers, les hausses des prix de l'énergie, qui avaient globalement un rôle modérateur ces vingt dernières années, l'ont encore renforcée en 2005.

Les aides personnelles versées par l'Etat et les collectivités aux locataires sont passées de 11% des dépenses des locataires en moyenne en 1984 à 16% en 2004. En effet, en 2004, les aides personnelles couvrent 14% des dépenses de logement des locataires dans le parc privé (9% en 1984) et 18% dans le parc social (15% en 1984).

En 2004, les aides sont davantage orientées vers les ménages à bas revenus. Ainsi au sein du premier quart des ménages les plus pauvres, la moitié bénéficie d'une aide au logement pour seulement un sur quatre-vingt ans plus tôt.

Les loyers du parc locatif privé (exemple de Strasbourg)

Une étude sur l'évolution des loyers des logements locatifs privés a été menée sur la Communauté urbaine de Strasbourg en suivant une méthodologie de l'observatoire des loyers de l'agglomération parisienne (OLAP)¹⁶.

De manière générale, la progression de la hausse des loyers se poursuit depuis 1999 dans l'ensemble des agglomérations enquêtées en France. Dans la CUS, la hausse des loyers moyens est de 3,4% en 2005. Lors d'un changement de locataire, elle atteint 5,8%. La hausse globale des loyers est l'une des plus fortes, enregistrée depuis les années 1990.

¹⁵ Étude "Forte augmentation des dépenses de logement sur vingt ans" de Claire Plateau publiée dans les Notes de synthèse du Sesp de la direction des affaires économiques du ministère de l'Équipement n° 160 – août à décembre 2005.

Cette étude s'appuie sur les données nationales, en particulier du Compte du logement.

¹⁶ source : Evolution des loyers dans l'agglomération strasbourgeoise – octobre 2005 – Adeus.

Elle est réalisée en région parisienne et dans onze grandes agglomérations françaises. Elle porte sur un panel de logements qui sont suivis dans le temps afin de comparer l'évolution des loyers (y compris quand le locataire reste en place).

DES INDICATEURS DE PAUVRETE - PRECARITE

Dans la CUS, le loyer moyen du m² d'un logement d'une pièce est de 11,3 euros le m² au 1^{er} janvier 2005 (pour une surface moyenne de 27m²), celui d'un cinq pièces est de 5,9 euros (pour une surface moyenne de 124m²).

L'évolution des loyers selon les zones montre une tendance au rattrapage progressif dans les quartiers ou les communes les moins chères, entraînant un nivellement de l'ensemble vers le haut. Participant au même mouvement, les loyers des logements les plus anciens rattrapent progressivement le niveau des logements neufs.

Les résidences principales

Les statuts d'occupation des résidences principales se répartissent entre des propriétaires occupants (55%), des locataires du secteur privé (28%), des locataires du secteur HLM (13%) et d'autres occupants (occupants à titre gratuit, locataires de meublés, 4%).

Les propriétaires occupants¹⁷

En Alsace, 70% des propriétaires possèdent une maison individuelle et 30% un logement dans un immeuble collectif.

Les résidences principales, dont le classement cadastral est qualifié de médiocre ou très médiocre, constituent plus de 5% des résidences principales occupées par leur propriétaire. Ces logements sont relativement moins présents dans les agglomérations, puisque Mulhouse est au niveau de la moyenne régionale et Strasbourg nettement en-dessous. Ils sont plus fréquents dans certaines zones rurales ou dans des petites villes : Sainte-Marie-aux-Mines, Saint-Amarin, Lapoutroie, Barr, Bischwiller, Wissembourg, Seltz.

Les logements ne disposant d'aucun élément de confort (chauffage central, douche ou baignoire, toilettes intérieures), sont peu nombreux (5%), alors que 28% d'entre eux ne bénéficient que d'un confort partiel.

Dans la région, la moyenne des ressources des propriétaires occupants est proche de 125% du plafond HLM¹⁸ (116% moyenne France entière). Les moyennes communales les plus élevées sont à Strasbourg, Colmar, Wintzenheim, Truchtersheim.

Les propriétaires occupants dont les revenus sont inférieurs à 60% du plafond HLM représentent 9,6% des ménages alsaciens, 37% des ménages dans cette tranche de revenus et 16% de l'ensemble des propriétaires occupants.

Les logements locatifs privés

Le parc locatif privé est constitué de 13% de maisons individuelles et de 87% de logements dans un immeuble collectif.

Les logements locatifs privés, dont le classement cadastral est médiocre ou très médiocre, représentent 1% du total des résidences principales et 3,6% du parc locatif privé. Seuls 4% des logements du parc locatif privé ne disposent d'aucun élément de confort et 23% d'un confort partiel. Rares sont les ménages en situation de suroccupation.

La moyenne des ressources des locataires du parc privé atteint environ 75% du plafond HLM. La moyenne France entière est de 72%. Les moyennes communales les plus basses sont à Mulhouse, Strasbourg, Schiltigheim et Drulingen.

Les locataires du parc privé dont les revenus sont inférieurs à 60% du plafond HLM, représentent 8,3% des ménages alsaciens, 32% des ménages dans cette tranche de revenus et 33% des locataires du parc privé.

¹⁷ (source : Filocom 2001 et 2003)

¹⁸ Plafond HLM : revenu plafond, fixé réglementairement, d'un ménage, selon la taille du ménage, pour pouvoir accéder à un logement locatif social.

DES INDICATEURS DE PAUVRETE - PRECARITE

Le parc locatif social en Alsace au 1^{er} janvier 2005

Au 1^{er} janvier 2005, le parc social est constitué de 97 500 logements, dont 95 900 sont loués ou proposés à location, soit 1 240 de plus qu'en 2004¹⁹.

Le parc alsacien ne constitue que 2,3% du parc français. L'accès au logement social reste difficile en raison de la rareté de l'offre : la région ne compte en moyenne que 54 logements locatifs sociaux pour 1000 habitants, alors que la moyenne nationale est de 69 logements.

Le Haut-Rhin, avec 58 logements sociaux pour 1000 habitants, en compte proportionnellement plus que le Bas-Rhin (52). Le parc social est très majoritairement (74%) situé dans les agglomérations de Strasbourg, Mulhouse et Colmar et 30% du parc alsacien est en Zone Urbaine Sensible.

Le parc de logement social en Alsace en 2005

	Nombre logements sociaux	Mobilité	Vacance totale	Vacance de plus de 3 mois
Alsace	97 543	9,4%	2%	1%
Agglomération Strasbourg	44 656	8,8%	1,6%	0,8%
Agglomération Colmar	10 335	12%	2,2%	1,2%
Agglomération Mulhouse	17 493	7,2%	3,1%	1,4%

Source : EPLS au 1^{er} janvier 2005

Le nombre de logements individuels est particulièrement faible : 4% des logements sociaux pour 13,3% au niveau national.

Les logements de deux, trois et quatre pièces constituent 85% du parc social, ceux de cinq pièces et plus sont peu nombreux (10,5%) et ceux d'une pièce sont rares (4,5%). L'agglomération de Colmar ne compte que 8% de logements de cinq pièces et plus, celle de Strasbourg 10% et celle de Mulhouse 13%.

Les indicateurs du logement social caractérisent nettement la tension sur ce marché : nombreuses demandes en attente, faibles taux de vacance et de mobilité. En effet, la mobilité dans les logements sociaux se limite à 9,4%²⁰. Ce taux, qui était déjà un des plus faibles de France, a diminué de 1 point en deux ans.

Le taux de vacance se situe aussi à un niveau très bas (2%). Ce taux de vacance comprend à la fois la vacance de courte durée, moins de 3 mois, qui est de 1% et une vacance supérieure à 3 mois pour absence de candidat, 1% également.

La suroccupation est aussi marginale que dans le parc locatif privé.

La moyenne des ressources des locataires du parc HLM est à environ 52% du plafond HLM. Les locataires du parc HLM, dont les revenus sont inférieurs à 60% du plafond HLM, représentent 6,5% des ménages alsaciens, 25% des ménages dans cette tranche de revenus et 57% des locataires du parc HLM.

Autres résidences principales

Le recensement de 1999 indique qu'en Alsace des personnes déclarent comme résidence principale, soit des chambres d'hôtels (602 personnes, 435 "logements"), soit des constructions provisoires ou habitations de fortune (902 personnes, 329 "logements"). Il s'agit là de logements éminemment précaires, dont le nombre est vraisemblablement sous-estimé.

¹⁹ Enquête Epls - Dre Alsace

²⁰ Ce taux, qui était déjà un des plus faibles de France, a diminué de 1 point en deux ans.

Les populations "spécifiques"

Le logement des immigrés

Les immigrés sont plus souvent locataires (58%), que la moyenne des Alsaciens (45%)²¹. Les locataires se répartissent autant dans le parc locatif privé (28%), que dans le parc social (25%).

Ils occupent davantage les segments de marché les plus défavorisés ou dévalorisés. De surcroît les migrants arrivés récemment rencontrent le plus de difficultés à se loger.

Foyers de travailleurs migrants

En 2005, il existe, en Alsace, 24 foyers de travailleurs migrants, soit environ 4 200 lits. Le Haut-Rhin totalise 59,5% de cette offre, qui est répartie en 14 foyers situés à Mulhouse (6), Colmar (2), Cernay, Ingersheim, Ottmarsheim, Riedisheim, Saint-Louis et Vogelsheim. Le Bas-Rhin compte 10 foyers dont 9 sont à Strasbourg et 1 à Molsheim.

Les gens du voyage

Par sa situation frontalière et l'intérêt que suscite la métropole strasbourgeoise (hôpital, services, économie), l'Alsace apparaît comme une plaque importante de passage, où circulent et stationnent, parfois durablement, des groupes de voyageurs d'origines ethniques variées : communautés tziganes (Manouches, Roms, Gitans), Yenniches.

Cette population, toujours difficile à dénombrer, n'est pas constante tout au long de l'année. Qu'elle soit partiellement sédentarisée ou non, la diversité de cette population et de ses modes de vie communautaires, ainsi que son instabilité géographique et numéraire, accentuent ses difficultés d'insertion, de scolarisation, de logement et accroît sa précarité.

Dans le Bas-Rhin par exemple, environ 300 familles de nomades sédentarisés logent dans des conditions précaires ou inadaptées.

²¹ Étrangers et immigrés en Alsace, guide pour comprendre et agir – ORIV

Sites internet utiles pour la recherche d'informations statistiques et/ou documentaires

Sites nationaux

INSEE

<http://www.insee.fr>

Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement

Direction de l'Animation et de la Recherche des Etudes et des Statistiques (DARES) : <http://www.travail.gouv.fr>

Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale : <http://www.social.gouv.fr>

Ministère de la santé et des solidarités

Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques (DREES) : <http://www.sante.gouv.fr>

Ministère des Transports, de l'Equipement, du Tourisme et de la Mer

<http://www.statistiques.equipement.gouv.fr/>

Délégation Interministérielle à la Ville (DIV)

Centre de ressources : <http://sig/ville.gouv.fr>

Système d'information géographique : <http://i.ville.gouv.fr>

Délégation Interministérielle à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires (DIACT)

Observatoire des territoires : <http://www.territoires.gouv.fr/>

Institut National des Hautes Etudes de Sécurité (INHES)– Observatoire National de la Délinquance

<http://www.inhes.interieur.gouv.fr/>

Observatoire des inégalités

<http://www.inegalites.fr>

Banque de France

<http://www.banque-france.fr/>

Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF)

<http://www.cnaf.fr/>

Assurance Maladie

<http://www.assurance-maladie.fr/>

Fédération Nationale des Observatoires Régionaux de Santé

<http://www.fnors.org/>

Direction Générale de la Concurrence et de la Répression des Fraudes

<http://finances.gouv.fr>

Sites locaux

Caisse Régionale d'Assurance Vieillesse d'Alsace-Moselle (CRAV)

<http://www.crav-am.fr/>

Union Régionale des Caisses d'Assurance Maladie d'Alsace (URCAM Alsace)

<http://www.alsace.assurance-maladie.fr/>

Observatoire Régional de la Santé en Alsace (ORSAL)

<http://orsalsace.free.fr/>

Observatoire Régional pour l'Intégration et la Ville (ORIV)

<http://www.oriv-alsace.org/>

Observatoire Régional Emploi Formation (OREF)

<http://www.oref-alsace.org/>

Agences d'urbanisme

Agence de Développement et d'Urbanisme de l'Agglomération Strasbourgeoise : <http://www.adeus.asso.fr/>

Agence d'Urbanisme de la Région Mulhousienne : <http://www.aurm.org/>



Préfecture de la Région Alsace - SGARE
 5 Place de la République 67073 Strasbourg Cedex
 Téléphone : 03 88 21 67 68 - Télécopie : 03 88 21 60 07
<http://www.alsace.pref.gouv.fr>

DRASS Alsace
 Cité Administrative Gaujot 14 rue du Maréchal Juin 67084 Strasbourg Cedex
 Téléphone : 03 88 76 76 81 - Télécopie : 03 88 76 80 91
<http://www.alsace.sante.gouv.fr>

DRTEFP Alsace
 6 rue du Jeu des Enfants 67082 Strasbourg Cedex
 Téléphone : 03 88 15 43 00 - Télécopie : 03 88 15 43 43
<http://www.travail.gouv.fr>

DRE Alsace
 2 route d'Oberhausbergen BP 81005/F 67070 Strasbourg Cedex
 Téléphone : 03 88 13 05 00 - Télécopie : 03 88 13 08 15
<http://www.alsace.equipement.gouv.fr>



INSEE Alsace
 Cité Administrative Gaujot 14 rue du Maréchal Juin 67084 Strasbourg Cedex
 Téléphone : 03 88 52 40 40 - Télécopie : 03 88 52 40 82
<http://www.insee.fr/alsace>



CAF du Bas-Rhin
 18 rue de Berne 67092 Strasbourg Cedex
 Téléphone : 03 88 37 68 65 - Télécopie : 03 88 37 68 04
<http://www.caf.fr>



CRAV d'Alsace-Moselle
 36 rue du Doubs 67011 Strasbourg Cedex 1
 Téléphone : 03 88 65 20 21 - Télécopie : 03 88 65 20 65
<http://www.crav-am.fr>



URCAM d'Alsace
 21 rue de Berne BP 60353 67009 Strasbourg
 Téléphone : 03 88 76 85 55 - Télécopie : 03 88 76 85 54
<http://www.alsace.assurance-maladie.fr>